

■ La Préface originale du TLF

L'ŒUVRE ET SES OUVRIERS

Nous croyons nécessaire, dans un esprit de justice, de donner en tête de ce volume les noms des personnes qui à des titres divers y ont collaboré de près ou de loin. En tête on trouvera la liste des membres du Comité de Direction, suivie de celle du personnel du laboratoire pour un Trésor de la Langue française. Dans l'une et l'autre liste les noms des membres qui n'étaient plus en fonction le 15 septembre 1971 sont marqués d'un astérisque.

*Composition du Comité de Direction. Présidents : *M. R. Lebègue, de l'Institut ; M. F. Lecoy, de l'Institut. Directeurs scientifiques du C.N.R.S. : *M. M. Lejeune, de l'Institut ; *M. P. Monbeig ; M. P. Bauchet. Le Directeur du laboratoire : M. P. Imbs. - Membres désignés par décision du Directeur Général du C.N.R.S. : M. C. Brunel, de l'Institut ; *M. J. Pommier, de l'Institut ; MM. G. Antoine ; K. Baldinger ; J. Dubois ; J. Fabre ; G. Gougenheim ; Y. Lefèvre ; G. Matoré ; B. Quemada ; J. Stéfanini ; R.-L. Wagner. - Membres élus par le conseil scientifique du laboratoire : M. R. Martin, représentant des chercheurs ; M^{me} M. Chauvet, *M. L. Gardoni, M^{lle} M. Haas, représentants des ingénieurs, techniciens et agents administratifs. - Secrétariat : M. G. Gorcy.*

Le personnel du laboratoire a collaboré à ce premier volume et a préparé les volumes ultérieurs à divers titres et fonctions.

*Dans des fonctions de direction et de responsabilité des services : M. P. Imbs, Directeur scientifique et administratif du laboratoire ; M. G. Gorcy, Sous-Directeur (organisation de la rédaction, service de nomenclature, analyse synchronique) ; M. A. Caromel, M. J.-M. Choppé (service d'exploitation de l'ordinateur) ; M. J. Elmaleh (service technique des manuscrits et épreuves) ; *M. R. Fullenwarth (service d'analyse et service électronique) ; *M. L. Gardoni (analyse diachronique, service technique des manuscrits et épreuves) ; M^{me} Th. Gérard (analyse diachronique) ; M^{me} E. Martin (service de documentation, enquêtes bibliographiques) ; M. R. Martin (analyse synchronique, analyse fonctionnelle de problèmes lexicologiques) ; M. J. Maucourt (service de programmation) ; *M^{me} M. Ornato, *M^{me} L. Pasques (analyse phonétique et orthographique), M. J. Reimen (analyse et enquête phonétiques) ; M. J.-M. Retournard (service d'imprimerie et de reprographie) ; M^{lle} E. Schneider (service de bibliothèque, sélection des textes) ; *M. G. Spillebout (gestion documentaire, analyse synchronique) ; *M. R. Vienney (analyse et service électronique) ; *M^{lle} I. Vogel (analyse synchronique) ; M^{me} Y. Walterspieler (service de perforation).*

Les autres membres du laboratoire (auxquels s'ajoutent un certain nombre d'agents vacataires) étaient

répartis comme suit dans les différents groupes de travail ou services :

Services de rédaction. - Groupes d'analyse synchronique : *M. G. Arnould, *M^{me} D. Bécherel, M. C. Bégin, M^{me} F. Berrezel, *M. P. de Bodin de Galembert, M^{me} F. Calvet, M^{me} J. Cilia, M^{lle} M. Clarendon, M^{lle} G. Clavier, M. M. Colin, M. J. Elmaleh, M. P. Faucon, M^{lle} Ch. Finlay, M^{lle} M. Haas, M^{me} C. Halbin, *M^{lle} S. Hommel, M^{me} G. Huguin, M^{me} J. Jan, M. J.-P. Jurin, *M. J.-P. Lehr, M. F. Mangin, M^{me} M.-C. Marchalant, M. P.-M. Marquaire, *M. G. Meyer, M^{me} L. Mougin, M^{lle} M. Moulin, M. M. Papin, *M^{lle} N. Petrovic, M^{me} M. de Saint-Albin, *M^{lle} Ch. Sabethay, M^{lle} C. Sénécaille, M^{me} B. Suty, M. C. Sylvestre, M^{me} G. Sylvestre, M^{me} G. de Vivar. - Groupes d'analyse diachronique (étymologie et histoire) : *M. E. Ammann, M^{lle} J. André, *M. J. Bargallo, M^{lle} V. Boccara, M^{me} É. Bourion, *M. D. Bugeanu, M^{me} M. Chauvet, *M^{me} G. Daufresne, M^{me} G. Dufour, *M^{me} C. Lévy, M^{lle} M.-J. Mathieu, M^{lle} M.-O. de Metz, *M^{lle} J.-M. de Miscault, *M. H. Niederehe, M^{me} E. Papin, M^{lle} G. Picard, *M. N. Pinto, *M^{lle} Ch. Richard. - Analyse phonétique et orthographique : *M^{me} C. Champy. - Service de documentation : M^{lle} A.-M. Becquer, M^{me} A. Bernardoff, *M^{lle} E. François, M^{me} H. Gerner, M^{lle} M. Jacquemin, M^{me} F. Lépine, *M^{me} A. Meunier, M^{me} F. Surdel. - Service de bibliothèque et de préédition : *M. J. Colin, M^{lle} N. Damonville, M^{me} D. Deshayes, M^{lle} Ch. Grandjean, M^{me} M. C. Humbertjean, *M^{me} D. Steinmetz. - Organisation de la rédaction, nomenclature, coordination, dossiers de mots : *M. G. Arnould, M. J.-P. Jurin, M^{lle} C. Sénécaille. - Service technique des manuscrits et épreuves : M^{mes} P. Brochier, T. M. Wioland. - Secrétariat scientifique : M^{lles} M. Baermann, M. Charuel, Ch. Delperdange, M^{me} S. Dufour, M^{lle} G. Guérin du Marteray, M^{me} F. Hamon, M^{lle} F. Hassler, M^{me} M.-A. Monin, M^{me} D. Pierre, M^{lle} Denise Rebouillet, M^{me} Danièle Rebouillet, *M^{lle} C. Romenville.****

Service de mécanographie (perforation des textes) : *M^{mes} M. Charroy, I. Licourt ; M^{me} J. Bagard, M^{me} G. Courtois, M^{me} M.-L. Cuccuru, M^{me} S. Dufour, *M^{me} N. Fanack, M^{me} A. Favaretto, M^{me} J. Frecher, M^{lle} Georges, M^{lle} M. Gobel, M^{lle} C. Grandjean, M^{lle} S. Grüntz, M^{lle} F. Hassler, M^{lle} B. Held, M^{me} M.-F. Herry, M^{me} J. Karcher, M^{me} S. Majin, M^{me} A.-M. Merny, M^{lle} F. Muller, *M^{me} N. Panunzi, M^{me} N. Pirès, M^{lle} D. Rebouillet, M^{lle} N. Ricard, M^{lle} E. Rotach, M^{me} N. Vilhelm, M^{me} M. R. Wach, *M^{me} M. C. Wagner, M^{lle} F. Weiss.*

Services électroniques. - Service d'analyse : *M. M. Papin. - Service de programmation : MM. P. Germain, J.-Y. Hamon, A. Lebaillif, M^{me} N. Pierre, M. J.-P. Schiell. - Service d'exploitation : MM. Y. Ancelin, J.-L. Artis, J. Hammerschmitt, D. Monod, M. Oster, C. Quillé, A. de Vivar.*

Services généraux. - Secrétariat : *M^{lle} N. Adam, M^{me} M. Jeansen, M^{me} J. Oster, M^{me} J. Renaud. - Services techniques et d'entretien : *M. Ch. Artis, M^{me} R. Artis, M^{lle} M.-J. Benedic, M. M. Clément, M. J.-M. Guinard, M^{lle} M.-C. Hemmert, M. R. Mercier, M^{me} R. Peccolo, M. J. Stenger.**

PRÉFACE

TABLE ANALYTIQUE

I. PROFIL GÉNÉRAL DU DICTIONNAIRE T.L.F.

A. Dictionnaire de langue et linguistique

1. Dictionnaire de langue et dictionnaire encyclopédique
2. Dictionnaire de langue et dictionnaire idéologique
3. Dictionnaire descriptif, dictionnaire d'exemples, dictionnaire linguistique
4. Dictionnaire ou inventaire ?

B. Dictionnaire historique et philologie

1. Dictionnaire synchronique et dictionnaire historique
2. Dictionnaire et philologie

C. Dictionnaire descriptif et normativité

II. DE LA PROCÉDURE LEXICOGRAPHIQUE

A. Les conditionnements externes

1. Profil d'un public
2. Problèmes de périodisation
3. La documentation lexicographique
4. La nomenclature
5. Langue parlée et langue écrite

B. L'information lexicographique

1. L'analyse sémantique

- a) Mots polysémiques et analyse distributionnelle
- b) Limites de l'analyse distributionnelle
- c) L'analyse componentielle
- d) De l'usage des synonymes en lexicographie

2. La définition

- a) Contenu et forme de la définition
- b) Le langage de la définition

3. Les exemples

- a) Définition et exemples
- b) Le choix des exemples

4. Informations complémentaires

- a) Phonétique et orthographe
- b) Étymologie et histoire
- c) L'information statistique
- d) L'information bibliographique

III. THÉORIE ET PRATIQUE LEXICOGRAPHIQUES

I. - PROFIL GÉNÉRAL DU DICTIONNAIRE T.L.F.

Le premier article d'un dictionnaire devrait être l'article dictionnaire, qui, en faisant la typologie des œuvres qui portent ce nom et en récapitulant l'essentiel de ce qu'on entend ou entendait sous chacune des étiquettes définitives, aiderait à caractériser le projet actuel et à préciser ses conditions de réalisation, en même temps qu'il fournirait un échantillon de ce que l'œuvre se propose d'offrir au lecteur. L'introduction du dictionnaire se bornerait alors à paraphraser, au meilleur sens du mot, c'est-à-dire à expliciter et à faire comprendre les informations de l'article dictionnaire.

Il est une autre manière de présenter une œuvre lexicographique : elle consisterait à s'interroger sur ce qu'on a fait le long de la procédure lexicographique et à confronter le résultat avec le projet initial ; à soumettre en somme l'œuvre provisoirement achevée à un examen critique - comme eût fait un Pierre Corneille sur une de ses tragédies -, examen au bout duquel on dresserait le bilan provisoire de l'actif et du passif, et mesurerait avec une approximation suffisante les chances et les périls de l'étape suivante d'une œuvre de longue haleine. Méthode à coup sûr profitable, quand il s'agit, comme c'est le cas pour le « Trésor », d'un travail qui, s'accomplissant au fur et à mesure, s'est donné d'emblée la liberté - disons mieux : l'obligation - de réviser d'étape en étape ses méthodes en vue d'une meilleure appropriation à des finalités inchangées. Car tout n'est pas planifiable d'avance dans une entreprise d'une certaine étendue, et les corrections de parcours font partie de sa déontologie fondamentale : rigueur n'est pas raideur, et n'est statique que ce qui n'a point de vie, n'a point sa vie. La définition de ce dictionnaire viendrait ainsi, enfin d'analyse, équilibrer la définition du dictionnaire produite en début d'examen. Telles seront en effet les limites dans lesquelles se tiendra ce discours liminaire : du dictionnaire à ce dictionnaire.

A. - Dictionnaire de la langue et linguistique.

Nous avons dès l'abord entendu assumer l'essentiel de ce qu'implique en fait de contraintes idéelles et de servitudes extérieures le genre dictionnaire ; contraintes et servitudes, que tour à tour R.-L. WAGNER, B. QUEMADA, A. et J. REY, et C. DUBOIS ont récemment rappelées ou mises en lumière ^[1], et nous avons d'emblée opté pour l'espèce dictionnaire de langue, dont relèvent des dictionnaires aussi connus (pour ne parler que des plus récents) que le Dictionnaire de l'Académie, le LITTRÉ, le Dictionnaire général, les ROBERT-REY, le Grand Larousse de la langue française.

1. Ce que de tels dictionnaires ont en commun est d'abord un trait négatif : ils réduisent au minimum l'information sur les contenus. Que ceux-ci se réfèrent à des concepts ou à des choses, lorsque leur description, sommaire ou détaillée, est entreprise pour elle-même et se tient au niveau non pas des mots, mais de leur référé conceptuel ou « chosal », elle est du ressort des dictionnaires encyclopédiques. Les dictionnaires de langue, au contraire, se bornent, quant à ce point, à l'information sommaire qu'apporte ce type original de discours abrégé que l'on appelle la définition. Il s'ensuit que leur objet positif est d'aider leurs usagers à interpréter correctement ce qu'ils entendent dire ou lisent, et à dire et à écrire correctement et « recevablement » ce qu'ils veulent faire entendre ou lire ; d'aider en somme à décoder ou à encoder des messages produits par d'autres ou à produire par eux-mêmes, grâce à l'usage aussi pertinent que possible des signes que la langue met à leur disposition. Au rebours de cette très modeste ambition, les dictionnaires encyclopédiques se proposent d'aider leurs usagers non seulement à interpréter et à dire, mais encore et surtout à connaître et à manier les concepts et les choses mêmes, vus sous l'angle de leur vérité ou de leur

rendement non langagier. En d'autres termes, sur le chemin qui dans le signe mène du support matériel au sens, puis du sens au concept ou à la chose à quoi se réfère virtuellement et intentionnellement le sens, le dictionnaire de langue s'arrête au sens, alors que le dictionnaire encyclopédique va nécessairement plus loin en direction de la réalité non linguistique - sans d'ailleurs jamais la rejoindre tout à fait puisqu'il ne peut en donner qu'une représentation elle-même langagière ou pour le moins figurative ; en sorte qu'on peut affirmer que si le dictionnaire encyclopédique implique le dictionnaire de langue, la réciproque n'a pas lieu.

2. Il y a une autre espèce de dictionnaire dont le dictionnaire de langue se distingue : c'est le dictionnaire idéologique ou dictionnaire des idées. Ce que le dictionnaire de langue met en vedette, choisit comme entrée, est un mot ou un élément de mot compris comme une séquence de phonèmes ou de signes d'écriture, de graphèmes : le travail du lexicographe consiste à identifier puis à énumérer derrière ces séquences les contenus sémantiques qui leur correspondent et à préciser la manière dont ces contenus entrent dans la phrase. Le dictionnaire idéologique, au contraire, met en vedette (donne comme entrée) les seuls contenus, qu'il est bien obligé de traduire, pour le lecteur qui n'accède aux contenus qu'à travers leurs supports graphiques, par des séquences de graphèmes ; mais il est entendu une fois pour toutes que pour un tel dictionnaire le signe graphique devrait être entouré de guillemets, selon la tradition reçue en lexicologie, qui précisément entoure de guillemets les mots ayant valeur de notions univoques et servant à traduire ce que le support matériel non entouré de guillemets ne fait que suggérer. En d'autres termes, s'il est vrai que dans un dictionnaire de langue on va du mot au sens (du signifiant au signifié) et que donc le point de vue y est sémasiologique (un signifiant qui se donne des sens), un dictionnaire idéologique procède au contraire du sens au mot (du signifié au signifiant) et son point de vue est donc onomasiologique (un sens qui se cherche un support matériel). En d'autres termes encore, le dictionnaire de langue est d'abord un dictionnaire de lecture, d'interprétation, de décodage, et il répond à la question : si je rencontre tel mot, qu'est-ce qu'il veut ou peut dire ? Le dictionnaire idéologique au contraire est un dictionnaire de « parlure » ou d'écriture, et il répond à la question : si j'ai telle « idée » à exprimer, quel mot dois-je ou puis-je employer ? De là vient que dans l'un (le dictionnaire de langue), en face d'un mot riche, je puis rencontrer plusieurs sens entre lesquels je dois choisir pour aboutir à une analyse correcte du discours (ce sont des cas de polysémie), tandis que dans l'autre (le dictionnaire idéologique), en face de tel concept, je puis rencontrer plusieurs mots totalement ou partiellement équivalents entre eux (ce sont des cas de synonymie ou de quasi-synonymie) et que je puis utiliser pour nuancer ou varier l'expression.

En toute rigueur de pensée un dictionnaire de langue n'apprend directement qu'à interpréter ou à lire les discours des autres, et il devrait donc pouvoir négliger la seconde fonction que nous lui avons plus haut assignée, qui est d'apprendre aussi à parler et à écrire ; nous verrons plus loin comment, sans nuire à sa cohérence, un dictionnaire de langue c'est-à-dire d'interprétation, peut s'incorporer un dictionnaire des idées et devenir ainsi un instrument aidant à la « production » parlée ou écrite d'énoncés suscités dans l'instant de l'acte de langage.

Il va de soi que ce qui vient d'être dit du sens peut s'appliquer aux autres informations que procure le dictionnaire : emploi grammatical, niveau « stylistique », prononciation et orthographe, etc.

3. Il faut d'autre part mentionner une distinction qui a son prix, encore qu'elle tende à perdre de son acuité, à savoir celle qui s'établit entre les dictionnaires simplement descriptifs et les dictionnaires visant à donner du fonctionnement de la langue une interprétation linguistique. Cette distinction passe à travers la

catégorie du dictionnaire de langue. Si on affirme qu'elle perd de son acuité, on veut dire par là que de plus en plus les dictionnaires de langue de quelque envergure veulent être aussi, à titre principal ou accessoire, des ouvrages rendant compte du système qui sous-tend les emplois des unités linguistiques inventoriées. Depuis Littré notamment, tous les dictionnaires importants du français moderne ont eu pour responsables ou ont compté dans leur personnel de rédaction des spécialistes informés de la science du langage. Ils ont seulement évité un vocabulaire descriptif d'une technicité trop poussée, visant à ne pas abuser de ce que la linguistique et la logique contemporaines appellent métalangue. La discrétion dans l'emploi de la métalangue est en effet un des traits qui distingue la lexicographie de la lexicologie ; elle se justifie par les égards dus au public non spécialisé auquel s'adressent les dictionnaires généraux. Elle a eu pour corollaire heureux que ce public a accepté et souhaite maintenant qu'un dictionnaire de langue soit l'œuvre de linguistes : à ceux-ci, dans un siècle qui croit à la validité et à l'efficacité de la science, le public fait confiance comme à des garants de l'authenticité de la documentation, de la vérité de l'interprétation, et, s'il se peut, de la pénétration des analyses.

La linguistique se transforme comme les autres sciences, et les auteurs de dictionnaires sont naturellement tributaires de la linguistique du moment où ils se mettent à l'ouvrage. On n'ignore pas, ce disant, que la linguistique évolue ces derniers temps plus vite que d'autres disciplines, si bien qu'entre le début et la fin d'une entreprise lexicographique de longue haleine le statut de la linguistique peut s'être modifié et parfois de manière importante. On n'ignore pas non plus que la linguistique n'est pas nécessairement une, et qu'à côté de courants temporairement dominants il peut en exister qui soit prolongent des courants plus anciens, soit procèdent de principes différents, soit enfin préparent des orientations nouvelles. De bons esprits ont parfois conclu de cette situation qu'un dictionnaire vaut avant tout par la qualité et la richesse de ses exemples, qu'il suffirait de classer à l'aide d'étiquettes très brèves. On sait que d'importants dictionnaires portant notamment sur des états anciens de la langue (GODEFROY, TOBLER-LOMMATZSCH, HUGUET, p. ex.) obéissent à un tel point de vue incontestablement pratique.

Tout en faisant droit dans une large mesure à ce que cette exigence traduit de positif - l'accent mis sur les exemples - nous avons cru devoir aller plus loin, et faire appel à un minimum de linguistique - nous dirons plus loin laquelle. Nous avons certes voulu faire œuvre de documentalistes, en fournissant une ample matière à la réflexion de lecteurs qui déjà savent et qui donc ne demandent au dictionnaire que d'enrichir un savoir dont l'organisation est laissée à leur libre décision ; mais nous avons voulu fournir nous-mêmes les cadres d'une interprétation, poussée parfois jusque dans le détail, précisée par des sous-titres, nuancée entre crochets, consignée dans des remarques nombreuses, et cela pour plusieurs raisons dont les plus importantes doivent être brièvement exposées.

En premier lieu, s'il est vrai que la linguistique évolue très vite et qu'à un même moment peuvent vivre côte à côte des linguistiques différentes, il n'en n'est pas moins vrai que, sous des dehors parfois polémiques et sous l'agressivité des vocabulaires opposés et parfois hermétiques, se dessine entre les linguistiques successives une continuité, caractérisée par l'intégration des étapes antérieures plutôt que par leur éviction : on perçoit une progression qui est aussi un progrès, dans la mesure où l'instrument, dans son approche du réel, s'affine et le saisit mieux dans sa cohérence ou dans sa faculté créatrice. En second lieu, la linguistique connaît le sort échu de longue date aux autres disciplines scientifiques : à côté de la science théorique, orientée par sa pointe abstraite vers la sémiotique et la logique, et peut-être, par-delà, vers une science universelle de l'être, il se constitue lentement mais avec une sûreté croissante une linguistique appliquée,

visant notamment (mais non exclusivement) à mettre les connaissances théoriques au service de la pratique, p. ex. scolaire, donc pédagogique, ou simplement didactique comme doit être cette communication d'un savoir qu'est nécessairement un dictionnaire. Enfin, en liaison avec l'œuvre, il y a les ouvriers, dont la personnalité a sans doute le droit de se faire entendre : celle-ci s'exprime précisément dans ce qui va au-delà du simple classement documentaliste, qui a certes déjà sa noblesse, mais qu'une ambition plus haute - si elle est fondée sur une capacité - peut sans doute transcender. Au reste, il faut le redire encore, on peut être assuré que la finalité documentaire n'est jamais perdue de vue : la mise en valeur des exemples par une typographie relativement coûteuse permet de lire les articles de ce dictionnaire sans incursion dans la partie métalinguistique, qui ne servira de béquille qu'à ceux qui en éprouveront le besoin ou le plaisir.

4. Restent les négateurs de toute idée de dictionnaire de langue. Notre maître Mario Roques était un peu de ceux-là, et il était alors président de la Commission des spécialistes qui, au Centre National de la Recherche Scientifique, avait à donner à son Directoire un avis motivé sur l'opportunité de notre dictionnaire ; après un long débat, demeuré seul de son opinion contre l'unanimité des autres commissaires, il s'inclina devant leur suffrage et aida désormais l'entreprise de ses conseils. Mario Roques pensait qu'un Inventaire sur fiches, comme celui qu'il avait créé sous l'autorité du C.N.R.S., suffisait aux besoins actuels de la recherche. C'était avant que la mécanographie, puis l'électronique ne fussent appliquées au traitement du vocabulaire et plus généralement aux problèmes linguistiques. Des linguistes, notamment parmi les plus jeunes, soutinrent que ces nouveaux moyens devaient servir avant tout à créer des index d'auteurs ou de telle époque ou de tel domaine du présent ou du passé, ou encore de tout le vocabulaire contemporain en si rapide transformation ; un grand ordinateur pouvait aussi enregistrer les articles des grands dictionnaires de langue déjà existants, ou recevoir à la rigueur des articles de synthèse ou d'actualisation d'après les données les plus récentes : les informations ainsi emmagasinées pourraient être « sorties » à la demande sur papier imprimé ou sur tel autre support de moindre encombrement, comme p. ex. la microfiche, chaque utilisateur constituant son propre fichier, son propre inventaire, son propre dictionnaire limité à ses besoins personnels d'enseignant ou de chercheur.

Tel n'était pas notre point de vue. Sans méconnaître l'intérêt ou l'utilité de tels projets, partiellement d'ailleurs en voie de réalisation, il nous a semblé qu'en pareil cas valait le vieil adage sacré : haec facere, nec illa omittere, faire ceci sans omettre cela. L'idée d'un univers intellectuel qui se passerait de grands dictionnaires scientifiques imprimés, ou même plus généralement de livres, est encore du domaine de l'utopie, même si, comme l'usage s'en répand, on voit dans l'utopie un grand projet orientant la construction méthodique de l'avenir. Dans l'état actuel du monde, il nous a semblé que la machine était encore servie du livre et non pas son substitut : elle déleste l'homme de tâches serviles, notamment dans le domaine de la documentation, qu'elle aide à maîtriser lorsqu'elle est, pour les grandes langues de culture, surabondante et constamment foisonnante ; elle peut aussi l'aider à poser et à résoudre des problèmes de nature quantitative ou même qualitative, en lui fournissant p. ex. des listages qui, pour grossière que soit leur approche, n'en facilitent pas moins les analyses fines, qui sont l'essence même de la science exacte.

Au reste, participant du destin général du livre, le dictionnaire est aussi créateur de science par lui-même, dans la mesure précisément où, étant d'abord rassemblement de documents divers et donc d'éclairages variés, il contraint à la synthèse, laquelle est toujours découverte positive, pour peu qu'elle connaisse ses limites. Ces limites sont celles de son caractère nécessairement provisoire en raison de la remise en cause possible de l'acquis sous l'effet de données nouvelles, ou trop personnel par l'intrusion de la

subjectivité du rédacteur. Contre la nouveauté il n'y a heureusement point d'assurance, et le salut d'une œuvre comme celle-ci est dans sa révision permanente par ses ouvriers mêmes ; contre la subjectivité le remède connu, quoique partiel, est la méthode, complétée par le contrôle accepté de coéquipiers se complétant les uns les autres. En fait, du moins en sciences humaines, il n'y a point d'objectivité absolue : ce que l'on nomme ainsi, ce sont des additions de subjectivités critiques, confessantes du choix de leurs raisons formelles, c'est-à-dire des points de départ et des points de vue par elles consciemment adoptés.

B. - Dictionnaire historique et philologie.

1. Un bref retour sur les origines de ce dictionnaire achèvera d'en dessiner le profil général. En novembre 1957, sous la présidence de M. Clovis BRUNEL, membre de l'Institut, se tenait au Centre de philologie romane de Strasbourg, dans le cadre des colloques internationaux du C.N.R.S., une table ronde de lexicologie et de lexicographie françaises et romanes, à laquelle participaient quelques-uns des plus illustres romanistes d'Europe ^[2]. L'occasion de cette rencontre avait été la question posée aux savants et aux éditeurs lorsque le Littré fut tombé dans le domaine public : fallait-il rééditer tel quel ce « monument » à la fois de son auteur, d'une idéologie et d'un certain corpus de la langue ? ou le soumettre à une révision approfondie ? ou enfin le remplacer par une œuvre entièrement nouvelle ? Par le détour d'une enquête et de débats fructueux consignés dans les actes du colloque, c'est à ce dernier point de vue que l'assemblée se rallia dans sa séance de clôture tenue en présence de M. Michel LEJEUNE, alors directeur adjoint du C.N.R.S. L'extrait suivant des conclusions présentées par le signataire de ces pages en tant qu'organisateur du colloque résume les positions d'alors :

« Économie générale du Trésor

1. Après l'achèvement, voici bientôt trente ans, du grand Dictionnaire d'Oxford, après la remise en chantier du Diccionario Historico de la Lengua Espanola, et l'annonce d'un nouveau projet de Trésor de la langue italienne (Accademia della Crusca) ; étant donné le nombre croissant des dépouillements ou enquêtes lexicologiques et les progrès récents de la science du vocabulaire, l'idée d'un Trésor général de la Langue française prend de plus en plus corps et retient l'attention des spécialistes de la lexicologie française et romane.

2. Il semble que ce Trésor, sans méconnaître les besoins de l'enseignement universitaire ou ceux d'un large public cultivé, doive s'adresser principalement aux spécialistes, qu'ils soient linguistes et historiens de la langue française, ou philologues attachés à l'interprétation exacte des textes ou historiens des idées, des institutions, des sciences, etc. Il devra répondre aux exigences actuelles de la lexicologie et de la lexicographie scientifique, dont il conviendra de préciser les normes, dans la ligne des conclusions générales définies par le présent colloque...

3. L'économie générale du Trésor pourrait être la suivante :

Au centre, un dictionnaire de base ou dictionnaire général, contenant les mots usuels de la langue française qui se rencontrent dans les textes littéraires ou dans la langue parlée. En ce qui concerne les périodes à considérer, trois types de délimitation ont été proposés : le dictionnaire irait ou bien des origines à nos jours sous la forme soit d'un dictionnaire unique (sur le modèle des dictionnaires anglais, espagnol et italien), soit d'une série de dictionnaires par époques, ou bien de la fin du XIX^e au XX^e siècle.

En marge de ce dictionnaire général, une série de lexiques spéciaux recueilleraient les mots qui n'auraient pas été retenus dans le Dictionnaire Général. On envisagerait également des répertoires onomastiques. Le cas échéant, des encyclopédies compléteraient ces lexiques spéciaux.

4. Entreprise nationale française, le Trésor requerra aussi la collaboration étrangère en raison notamment des importants travaux de lexicologie française réalisés par des romanistes étrangers.

5. Les dimensions du Trésor devront être précisées, compte tenu du temps et des moyens économiques nécessaires à sa réalisation ; on veillera à une présentation aussi esthétique et aussi pratique que possible [3]. »

Au cours du colloque même une triple préoccupation s'était manifestée : il s'agissait d'une part de doter le vocabulaire français d'un instrument de travail aussi prestigieux que le New English Dictionary (NED), appelé plus sommairement Dictionnaire d'Oxford ; d'autre part de faire bénéficier le nouveau dictionnaire historique de la langue française des possibilités de la lexicologie postérieure à Littré (champs notionnels, phraséologie, niveaux et registres de langue, etc.) ; enfin de raccourcir les délais de rédaction par l'utilisation de machines, lesquelles devaient en outre permettre de se procurer un grand choix d'exemples empruntés à des textes nombreux et variés complétant la documentation déjà existante, qu'il convenait au surplus de rassembler.

C'est donc vers une double synthèse que l'on s'orientait : d'un côté une intrication de la lexicologie historique et de la lexicologie synchronique, de l'autre une association étroite entre le labeur artisanal traditionnel et les méthodes de traitement documentaire qu'autorisaient désormais la mécanographie et l'électronique.

Concrètement cela aboutissait, pour la conception même du dictionnaire historique, à suivre le modèle proposé par M. W. von Wartburg : au lieu d'un dictionnaire unique où chaque mot serait l'objet d'une monographie qui le suivrait tout le long de son histoire à l'intérieur de la langue, il y aurait une suite de dictionnaires comprenant chacun le vocabulaire d'une des cinq ou six couches relativement homogènes en quoi se laisse découper l'histoire du vocabulaire français ; étant entendu que, en raison de l'urgence de la demande et aussi parce qu'il apparaissait plus facile de former ou d'éprouver les futurs collaborateurs au contact du français moderne, l'on commencerait par la couche la plus récente, dont l'étendue restait à définir.

Quant au support matériel et administratif, il serait constitué par la création d'un Centre de recherche ayant statut de laboratoire extérieur du C.N.R.S. ; ce centre, implanté en province selon les règlements alors en vigueur, bénéficierait du concours de machines mécanographiques et électroniques, conçues, dans leur phase originelle, selon les vues de l'initiateur que fut dans ce domaine en France M. B. QUEMADA. Trois ans après le colloque de Strasbourg, le Centre était officiellement créé à Nancy, où il put lentement se doter des moyens en personnes, machines et locaux lui permettant d'élaborer le dictionnaire, que sur la proposition du professeur Bruno MIGLIORINI il avait été décidé d'appeler Trésor de la langue française [4].

Le moment n'est pas venu et ce n'est pas ici le lieu de retracer l'histoire du Centre ni de faire l'inventaire détaillé de ses travaux annexes. Disons seulement qu'en marge du Trésor proprement dit il publie depuis janvier 1970 un Bulletin analytique de linguistique française (6 livraisons par an) et qu'en même temps que commence la publication du dictionnaire débute aussi celle d'un Dictionnaire de fréquences du vocabulaire français des XIX^e et XX^e siècles, d'après les dépouillements des textes « littéraires » traités sur ordinateur en vue du dictionnaire [5].

Il convient aussi de mentionner brièvement deux importantes crises qui se sont ouvertes notamment à la

suite des développements récents de la linguistique américaine. Celle-ci accordait une importance primordiale, voire prioritaire à l'aspect grammatical des faits de langue, et remettait à une étape ultérieure de la recherche le renouvellement de la sémantique : c'était pratiquement exclure de la linguistique l'aspect fondamental de la lexicologie, et à plus forte raison de la lexicographie, qui ne devenait plus qu'une entreprise utilitaire de nature pédagogique. Cette phase de la linguistique semble heureusement dépassée et les travaux approfondis de sémantique, tant théorique qu'appliquée, connaissent un remarquable renouveau dont la lexicographie peut déjà faire son profit.

La crise des études historiques est plus ancienne. Commune à l'ensemble des sciences humaines, qui, après un siècle et demi d'intense investigation historique, ont de propos délibéré basculé vers les recherches synchroniques, elle a gagné depuis de nombreuses années la linguistique, devenue un long moment discipline pilote de ces nouvelles orientations de la recherche à qui elle fournit une logique et un langage à portée quasi universelle. Comment dans un tel revirement justifier une entreprise de lexicographie conçue dès le départ comme historique ? On a déjà laissé entrevoir comment à nos yeux le principe des strates historiques permet dans une certaine mesure d'accorder diachronie et synchronie ; il en sera question de manière plus détaillée dans la seconde partie de cette préface. Pour le moment il importe de remarquer que, contrairement à ce qu'il semblait, l'histoire en tant que discipline de recherche n'est point morte, pas plus qu'elle ne disparaît des programmes d'enseignement ; elle est simplement rénovée, soit par l'ouverture aux disciplines synchroniques transposées dans l'étude du passé, soit par une nouvelle manière de mettre la diachronie en perspective par rapport à la synchronie. Au reste la conviction demeure que le devenir traverse l'être, et que l'intelligence de celui-ci ne peut se passer de l'éclairage fourni par celui-là, dont la connaissance achève, en l'équilibrant, l'éclairage procuré par le fonctionnement actuel des unités de langue engagées dans un système vivant. Une renaissance et donc une revalorisation de la linguistique historique se dessine très nettement, moins voyante que celle de la linguistique synchronique, mais allant dans le même sens, c'est-à-dire vers une linguistique intégrée appréhendant dans la diversité complémentaire de ses faces la totalité du phénomène langue.

2. Une autre observation préliminaire doit être faite avant que soient abordés les divers points de la procédure lexicographique. La linguistique moderne se veut non seulement, comme toute science, orientée vers la formulation de lois générales, elle est aussi de plus en plus étroitement liée à la logique ou à la sémiotique, dont elle tend à n'être qu'un secteur particulier, ayant pour ambition de découvrir, sous la dispersion des faits de langue, les règles formelles fondamentales qui en constitueraient l'armature invisible mais opérante. Dans cette visée, elle n'a besoin que d'un échantillonnage réduit de données formant un inventaire à la fois représentatif, cohérent et clos ; bref le modèle de la syntaxe, où ces conditions sont relativement aisées à réaliser, continue à hanter l'esprit des linguistes au courant de ces recherches de pointe.

Or la lexicographie est nécessairement à contre-courant d'une telle orientation. Son objet est un domaine par définition non clos, puisque au rebours de la morpho-syntaxe dont les données sont en nombre limité et sont le théâtre de changements toujours lents et peu nombreux, le lexique est par définition ouvert, pratiquement sans limite concevable, et beaucoup plus exposé au changement par disparition, modification ou création d'unités lexicales. Si la lexicologie peut, dans une certaine mesure, se contenter elle aussi d'inventaires limités pour dégager les règles de fonctionnement du vocabulaire, la lexicographie est dans sa finalité première au service non de la langue en tant que système, mais du discours déjà existant qu'il s'agit d'interpréter ou du discours à créer dont il s'agit de garantir la rectitude. Elle comprend donc nécessairement dans son programme la masse non limitée des faits de vocabulaire, telle qu'elle fonctionne ou demande à fonctionner dans l'actualité du discours. Les matériaux qu'elle doit traiter sont nécessairement nombreux et cela se manifeste notamment dans la richesse de la nomenclature qu'on ne

saurait déclarer close que pour des raisons externes et pratiques, telles que p. ex. le public visé ou le coût de l'entreprise. Elle a besoin aussi, pour la pertinence de son observation, d'une documentation très vaste, sinon exhaustive (l'exhaustivité en pareil domaine est un leurre actuel, parce qu'aucune entreprise n'est à ce jour assez puissante pour rassembler tous les documents où s'actualise le vocabulaire d'une époque ou d'une culture ; elle est sans doute aussi un leurre définitif, parce qu'aucune culture n'actualise jamais tous les « items » virtuellement en dépôt dans son Trésor) ; pour l'illustration de ses analyses elle a besoin d'exemples en grand nombre qui soient la preuve de la pertinence et du réalisme de ses analyses. Quant au résultat de son travail, il est constitué par un genre de discours - l'article de dictionnaire - dont la caractéristique la plus voyante est qu'il est marqué du signe du grand nombre, lequel affecte non seulement la nomenclature, mais aussi les divisions intérieures des articles, ainsi que le révèlent dans tous les articles le nombre des rubriques, et dans les plus importants les cases multiples où se distribuent les faits de polysémie.

La discipline la plus proche de la lexicographie est à cet égard non pas la linguistique, mais la philologie, science du discours concret et naturellement attachée à la précision du détail, à la nuance des emplois, à l'exacte situation de chaque occurrence de vocabulaire dans son environnement thématique, socio-culturel, historique. En effet une lexicographie qui dans sa procédure sinon dans l'exposé de ses résultats ne serait pas appuyée sur la philologie (étendue à la langue parlée, qui est, en tant que discours actuel, de même nature que la langue écrite) ne serait plus digne de la confiance qu'elle réclame de ses usagers.

Est-ce à dire que la lexicographie aurait un statut marginal par rapport à la linguistique ? On ne l'a pas cru au T.L.F., qui s'est voulu linguiste dès le départ. La lexicographie telle que nous l'entendons est une discipline mixte, composite, faite à la fois, mais sans confusion, de philologie et de linguistique. Est philologie tout ce qui concerne les références et dans une large mesure le choix même des exemples ; est philologique le principe, posé dans ce dictionnaire, que les énoncés servant d'exemples ne sont pas l'œuvre des rédacteurs, mais d'auteurs usant de la langue sans préoccupation linguistique directe et donc non suspects de gauchir les matériaux de la preuve dans le sens de la thèse à prouver ; est philologique encore l'idée que les dictionnaires antérieurs sont des textes qu'il y a lieu de consulter et d'utiliser, naturellement avec les précautions appropriées à la nature de chacun.

Est linguistique au contraire tout ce qui concerne la métalangue et donc la théorie qui est mise en œuvre dans l'analyse des données lexicologiques, de leurs relations syntagmatiques ou paradigmiques ; le découpage des sens qui en dérive ; la notation des conditions grammaticales, sémantiques et parfois stylistiques d'emploi. Linguistique encore tout ce qui concerne le sommaire historique qui accompagne les articles, ainsi que les brèves indications phonétiques qui les complètent. Si bien que, tout compte fait, un dictionnaire de cette sorte est à la fois, en tant qu'il est philologique, un livre de lecture où se déposent un certain nombre d'échantillons d'énoncés qui ont été des possibles réalisés, et, en tant qu'il est linguistique, un livre de réflexion, où de brefs énoncés lexicographiques sur des énoncés philologiques invitent le lecteur-consultant à prendre conscience de ce qui se passe quand le vocabulaire remonte du fond de la mémoire, où il est déjà, mais n'est encore qu'une virtualité disponible, pour entrer dans les phrases d'un discours intentionnel actuel à travers lesquelles s'appréhendent les pulsions cachées du système. (Les disciples d'Aristote seraient satisfaits d'un tel schéma, où se retrouve la dialectique, c'est-à-dire le va-et-vient incessant, du virtuel à l'actuel et de l'actuel au virtuel, qui n'existent chacun que dans et par une tension complémentaire s'accomplissant simultanément dans le temps individuel de chaque locuteur et à travers eux dans le temps collectif du corps social.)

C. - Dictionnaire descriptif et normativité.

Reste à élucider un dernier problème général qui se pose à propos de tout dictionnaire : dans quelle mesure est-il normatif ? Qu'un dictionnaire vise à rendre service, en permettant notamment une consultation aisée grâce à la succession alphabétique de ses entrées, est une tradition vénérable et pratiquement contraignante, eu égard à ce que l'utilisateur attend de lui. Mais une technique de consultation, consistant à recourir à un moyen court pour accéder à une matière sans supposer chez le consultant d'autre connaissance que de savoir lire et de connaître la succession traditionnelle des lettres de l'alphabet, n'engage pas de soi une intention normative. Ni la philologie qui choisit les unités lexicales et les matériaux qui les illustrent, ni la linguistique qui les traite et les interprète ne sont de soi des disciplines normatives. Elles observent, classent, proposent des énoncés métalinguistiques, elles ne formulent pas d'ordres du type « ne dites pas, mais dites » : elles ne sont pas intentionnellement didactiques au sens où didactique signifierait relatif à un enseignement contraignant.

Certes un dictionnaire est didactique en ce sens que, devant communiquer un savoir et voulant le communiquer avec tout le complexe des conditions qui en entourent le fonctionnement, il est contraint d'élaborer et de pratiquer un savoir-faire approprié à la nature de la communication et à la spécificité de ses destinataires adultes ; on l'a dit : il y a une rhétorique du discours lexicographique, mais cette rhétorique concerne la forme du message et non pas sa substance.

Il demeure cependant que toute communication élaborée vise à l'audience et à l'adhésion du destinataire. Les exemples, en même temps qu'ils sont des preuves, sont aussi des modèles possibles d'énoncés analogues ; les précisions sur les conditions d'emploi sont aussi des limitations contraignantes à la liberté d'emploi ; les définitions sont une incitation à la réflexion de l'utilisateur (locuteur ou scripteur) de la langue pour qu'à son tour, à l'imitation du lexicographe et si possible mieux que lui, il se pénètre de l'idée qu'une langue est un système dont les éléments se font équilibre, et que par conséquent chacun de ceux-ci y a sa fonction et qu'aucun n'est absolument interchangeable, quelles que soient par ailleurs les similitudes de classe grammaticale, de sous-système sémantique ou de catégorie socio-stylistique. La tâche enseignante d'un dictionnaire linguistique et philologique serait idéalement remplie si, à force de se voir répéter - mot après mot, sens après sens, acception après acception - les conditions d'emploi, le lecteur du dictionnaire était pénétré de la double certitude 1° que toute norme est conditionnelle et s'énonce en la forme d'une proposition hypothétique (si vous vous trouvez dans telle circonstance de discours, si vous avez dans l'esprit telle intention de signification ou d'expression affective, si vous avez opté pour telle partie du discours pour exprimer tel de vos « affects » du moment, etc., vous devez ou, suivant le cas, vous pouvez dire...) ; 2° que derrière toute norme ainsi conçue se cache et se laisse découvrir à la longue un rouage du système (ou de tel sous-système) de la langue, dont la connaissance intuitive ou acquise par l'exercice répété et réfléchi est la meilleure garantie de la régularité, et, par-delà la correction, de la liberté créatrice qu'autorise ou favorise la langue.

II. - DE LA PROCÉDURE LEXICOGRAPHIQUE

Un dictionnaire est le résultat d'une série d'options entre plusieurs hypothèses également possibles ; ces options sont commandées par les finalités que se proposent les auteurs, qui définissent ces finalités en fonction d'une image globale de l'ouvrage à produire. L'analyse de ces finalités et leur mise en perspective par rapport à cette image globale déterminent la nature et les étapes de la procédure lexicographique.

Il convient cependant de préciser que la définition des finalités et des étapes de la procédure ne peut se faire dans l'abstrait, selon des règles purement logiques. Elle est largement fonction du moment historique de l'entreprise et des conditions techniques de sa réalisation, notamment de la nature de la documentation et de la manière dont elle est procurée. En présence de ces conditionnements externes, inéluctables, le rôle du lexicographe est de veiller au respect de la cohérence linguistique et de l'exactitude philologique. C'est la tension entre les impératifs proprement scientifiques et le poids des conditionnements extérieurs qui sera le principal objet des analyses de ce chapitre.

On groupera celles-ci sous trois chefs : 1° Les conditionnements externes : définition d'un public, découpage historique et problème de la périodisation, documentation et nomenclature ; 2° La partie centrale de l'article de dictionnaire : analyse sémique et définition, commentaire stylistique, relations syntagmatiques (faits de construction et phraséologie) et paradigmatiques (synonymes et antonymes), le choix des exemples ; 3° Informations complémentaires : prononciation et orthographe, étymologie et histoire, information statistique, bibliographie.

A. - Les conditionnements externes.

1. Profil d'un public. - *Un dictionnaire est à l'égard du public dans une situation ambiguë. D'une part, bien avant de naître, il a déjà un public, dont on sait d'avance qu'il est demandeur ; d'autre part il se crée son public, dans la mesure où, en vue des choix nécessaires, il doit s'en donner une image à la fois globale et différenciée.*

a) *Du consentement assez général d'un certain public savant (notamment d'enseignants et de chercheurs d'orientation principalement littéraire et philologique), priorité était demandée pour un dictionnaire étendu de la langue moderne. Non pas que des dictionnaires de cette nature ne fussent pas disponibles ou en voie d'élaboration : le Robert en six volumes (complété par un supplément et un important « Petit Robert »), l'ensemble des petits et grands Larousse (plus particulièrement le Dictionnaire du français contemporain en un volume et le Grand Larousse de la langue française en six volumes), les Quillet dans une certaine mesure, offrent ou allaient offrir au public une ample matière lexicographique et une image déjà largement représentative de la langue actuelle ; leur succès a montré qu'ils répondaient à une attente, que la seule réimpression du LITTRÉ ou du Dictionnaire général ne permettait pas de satisfaire.*

Ce qui nous était demandé était cependant autre chose, sinon davantage. Le Robert avait ouvert la voie en procédant artisanalement, pour la langue du XX^e siècle, à de larges dépouillements de textes littéraires et « techniques » ; il fallait amplifier cette tâche et cela devait être possible par le recours aux machines mécanographiques et électroniques.

Les Larousse encyclopédiques, qui sont aussi des dictionnaires de langue, se distinguent par l'étendue d'une nomenclature intégrant, grâce à une infrastructure de manuels faisant autorité, les vocabulaires caractéristiques de la civilisation contemporaine. Il n'était certes pas question pour le T.L.F. de concurrencer ces encyclopédies, mais leur succès auprès d'un public cultivé, mais non spécialisé, soulignait à l'évidence que la notion même de culture avait changé d'axe sinon d'âme, et qu'une nomenclature de la langue commune ne pouvait pas ignorer le fait scientifique et technique - pas plus d'ailleurs que ne l'avaient ignoré Littré et les auteurs du Dictionnaire Général. On dira plus loin dans quelles limites on a voulu se

tenir pour ne pas nuire à la cohérence interne de l'œuvre.

Le Dictionnaire du français contemporain restreint volontairement sa nomenclature et l'analyse des significations ou des valeurs à l'usage vivant de mots constamment et aisément disponibles dans un large réseau d'intercommunication culturelle ; mais en même temps il donnait l'exemple de ce que pouvait être l'application d'une linguistique moderne à l'analyse du vocabulaire. Il apparaissait évident que c'est sur ce dernier point que nous nous rencontrions avec ce Dictionnaire, même si sur le premier nos intentions étaient autres, ne serait-ce qu'en raison de la représentation que nous nous faisons du public auquel nous destinions notre ouvrage.

On ne s'étonnera pas que notre rencontre avec le Dictionnaire de l'Académie ne pouvait être que marginale ; mais parce que ce Dictionnaire est nécessairement en retard sur l'état de la langue à cause notamment de sa méthode de composition et de son mode de publication, il peut être un précieux instrument de travail pour les lexicographes, qui y trouvent, tel qu'il est conçu, un choix de mots et de sens reflétant l'usage d'un certain type de culture, et une riche collection d'exemples procurés en séance académique même par les auteurs du dictionnaire, qui sont aussi, en majorité, des écrivains attestant à travers ces choix et ces énoncés une certaine permanence de la culture française traditionnelle.

L'homme cultivé moderne tel que nous nous le représentons a, sommairement esquissés, les traits suivants. En premier lieu, un fonds traditionnel et plus ou moins sécurisant de culture humaniste, domaine privilégié d'un enseignement scolaire qui à tous ses degrés en est jusqu'à ce jour fortement imprégné ; la première place y est accordée à la connaissance de l'homme « éternel », mais aussi, et de plus en plus, de l'homme « en situation », avec les problèmes individuels ou collectifs que, par-delà la spécification croissante des activités professionnelles, soulève la vie quotidienne de tous. Sur quoi vient se greffer, également hérité de la tradition, mais plus mouvant parce que moins à l'abri des changements sociaux, politiques ou diplomatiques, le besoin manifeste, sinon le sens profond, d'une organisation juridique de la vie collective, garantissant à la fois la solidité des structures de protection et la liberté de mouvement de chacun ; avec, pour une minorité ambitieuse, l'accès rapide au pouvoir, et des chances assurées de s'y maintenir. Enfin, devant l'ampleur des développements toujours ambigus de la science et des techniques, une attitude admirative qui pousse à en intégrer le plus possible à la pensée et à l'existence personnelles, mais aussi et en même temps une interrogation constante sur l'aptitude de l'homme moderne à maîtriser cette civilisation avec les seules ressources de l'humanisme traditionnel. Si on essayait de figurer graphiquement la structure tour à tour simple et complexe de ces composantes, on obtiendrait sans doute un schéma de cercles concentriques, comportant chacun ses ensembles et sous-ensembles de vocabulaires et de contenus sémantiques appropriés. Le tout ayant aussi sa profondeur et sa hauteur, car les traits d'une culture se manifestent à tous les niveaux de l'être, depuis celui où se situent ses besoins biologiques et sa sensibilité élémentaire, en passant par celui des mouvements de l'âme et du « cœur », jusqu'au niveau de l'intelligence organisatrice et de l'imaginaire, avec, chez un nombre d'esprits qui demeure important et se renouvelle, celui des essais de percée vers une transcendance poétique, métaphysique ou spirituelle : à chacun de ces niveaux correspondent des vocabulaires spécifiques ou du moins un minimum d'infléchissements et de variations lexicales réclamées par leurs besoins propres d'expression.

Concrètement, ce type d'homme cultivé s'incarne dans ce que naguère on nommait les élites, mais qu'on préfère aujourd'hui appeler les cadres supérieurs ou moyens de la société, c'est-à-dire les éléments moteurs des principaux secteurs de la vie moderne, entourés de leurs coéquipiers associés, sans en exclure, en les privilégiant même quelque peu, ni les écrivains et écrivains de toute espèce qui tiennent la plume de notre culture, ni les enseignants de tous degrés qui la mettent en forme didactique en vue de la translation des études à des masses de plus en plus étendues.

b) Le dictionnaire que demande un tel public est d'abord un recueil d'informations lexicologiques,

semblable aux dictionnaires généraux du type LITTRÉ ou Dictionnaire général. Il s'agit moins d'un livre qui aurait à enseigner une matière entièrement nouvelle que d'un aide-mémoire au sens étymologique du mot, c'est-à-dire d'un livre rappelant et précisant ce qu'on sait déjà ou ce qu'on peut induire ou déduire de ce qu'on sait. Pour un public qui sait, les analyses sémantiques seront indication et orientation de sens plutôt que définition exhaustive ; les précisions stylistiques, suggestion de nuance plutôt que traduction en métalangue ; la notation des constructions grammaticales mentionnera avec les règles contraignantes leur au-delà de libertés et de variations permises. Quant à la prononciation, on en indiquera la norme traditionnelle, et si possible les modifications qu'elle est en train de subir. Des éléments de statistique lui donneront une idée sommaire de l'actualité d'un mot dans l'usage littéraire. On fournira à ce public de culture traditionnelle quelques ouvertures sur le passé proche ou lointain des mots, c'est-à-dire, pratiquement, sur leur entrée dans la langue (ou étymologie) et les principales étapes de leur histoire. Dans la mesure où ce public comprend aussi des hommes d'étude, une brève bibliographie l'informerait des sources de notre information et lui donnerait la possibilité de la prolonger par la recherche personnelle.

Dans la mesure où le lecteur de ce dictionnaire sera tenté lui-même d'écrire, c'est-à-dire de créer en vue de l'expression verbale dans quelque domaine que ce soit, le nombre et parfois la longueur des exemples lui donneront l'idée de ce que peut être un énoncé soigné, tantôt obéissant à la norme empirique procurée par la définition et les informations stylistiques et grammaticales adjointes, tantôt s'en écartant de propos délibéré par un retour à des usages vieillissants ou un saut en avant dans des usages nouveaux qui seront peut-être la norme banalisée de demain. Bref, après avoir été invité à réfléchir à partir de ce qu'il sait déjà sur le statut présent d'un mot et sur le cheminement antérieur d'où il procède, la lecture des exemples pourra - et à notre sens devrait - l'inciter à la créativité active, allant ainsi d'un déjà exprimé mieux compris à une expression personnelle inédite.

c) La nomenclature devait dans ces conditions privilégier un vocabulaire traditionnel de type humaniste. Un vocabulaire, par conséquent, analysant et décrivant l'homme avec tout ce qu'il est et devient dans les dimensions de son être extérieur, intérieur, supérieur, inférieur, etc., ou dans ses relations actives ou passives avec le monde qui l'entoure ; d'autre part, ce monde même, dans la mesure où et tel que, dans l'expérience, l'homme le rencontre et le découpe au terme de sa relation avec lui (c'est-à-dire un monde analysé en unités ou en structures animées ou inanimées, terrestres, infra- ou supra-terrestres, etc.). Cette image du microcosme et du macrocosme de l'humanisme traditionnel, donnée par l'expérience collective et essentiellement non-scientifique (même s'il s'agit de concepts ou de mots d'origine scientifique : entrés dans la langue commune ils y ont acquis le statut de mots et de concepts non-scientifiques) doit être complétée, lorsqu'on s'adresse à l'homme cultivé, par des vocables à large diffusion, mais caractéristiques de la culture moderne, où entrent par conséquent des éléments de soi non humanistes, c'est-à-dire principalement scientifiques et technologiques, la difficulté majeure étant ici celle des limites, dont les critères sont nécessairement incertains et « l'objectivité » aisément contestable (on reviendra plus loin sur cette importante question).

d) Une certaine cohérence se dessine donc dans ces choix, lorsqu'on les envisage du point de vue (une cohérence ne peut jamais être que celle d'un point de vue) des destinataires de l'ouvrage.

Mais il est impossible de séparer de l'œuvre les ouvriers ou destinataires, dont les exigences de cohérence ne sont pas nécessairement celles des destinataires. On a déjà esquissé plus haut la double nature de cette cohérence, qui se veut d'une part fidèle aux règles éprouvées de la philologie et d'autre part en accord avec les principales positions de la linguistique moderne. On a déjà indiqué en outre que ces deux cohérences ne s'excluent pas, puisque l'une est relative à la base documentaire et l'autre aux modalités du traitement interprétatif appliqué à la documentation ; étant entendu seulement qu'en cas de conflit entre les deux cohérences, c'est la cohérence linguistique qui l'emporte. L'exposé des divers aspects de la procédure

lexicographique reviendra nécessairement sur ce problème.

Disons aussi dès maintenant que la somme des informations rassemblées dans les rubriques des articles de ce dictionnaire pourrait donner l'impression que ses auteurs visaient à une synthèse des disciplines linguistiques habituellement séparées par souci de rigueur ou penchant naturel de spécialistes. Telle avait en effet été un moment notre ambition. Mais la pratique lexicographique, et aussi une connaissance plus exacte de la situation de chacune des disciplines linguistiques, persuadent très vite que celles-ci sont encore trop loin d'avoir résolu leurs problèmes propres d'inventaire ou de méthode pour qu'une doctrine commune et uniformisée puisse dès maintenant être formulée et appliquée au traitement des langues naturelles : la méfiance reste grande à l'égard d'une synthèse qui ne serait que nominale et se plaquerait sur les faits au lieu de les intégrer dans leur plénitude. La conviction demeure cependant que la finalité ultime des disciplines particulières doit être d'éclairer le tout de chaque unité de langue, saisie à la fois comme moment de son fonctionnement dans les énoncés actuels qui la manifestent et comme moment de son histoire qui se renouvelle ou se prolonge en eux. C'est donc comme pierres d'attente d'une synthèse appelée de tous nos vœux que les informations fragmentaires et dispersées voudraient pouvoir être appréciées ici.

2. Problèmes de périodisation. - *On a indiqué plus haut comment s'était posé le problème de la périodisation du dictionnaire historique de la langue projeté : il s'agissait de définir les limites temporelles entre lesquelles une description tant soit peu homogène des faits de langue pouvait s'inscrire, de manière à appliquer à leur traitement le maximum de règles de linguistique synchronique.*

a) *On sait qu'en stricte théorie une telle fragmentation est en contradiction avec le fait indubitable du changement ininterrompu de la langue. Mais on sait aussi qu'il y a des périodes pendant lesquelles les changements sont plus lents, et que ce sont ces périodes d'évolution lente qui donnent quelque consistance à la notion d'état de langue.*

En serrant la réalité de plus près, on constate d'autre part que, s'opposant aux changements, se manifestent des forces qui agissent comme des freins plus ou moins puissants. Parmi ces freins un des plus actifs est l'enseignement scolaire de tous niveaux, qui, parce qu'on ne peut enseigner que ce qui est, tend à stabiliser et à perpétuer ce qui est donné par la tradition ; à quoi s'ajoute que l'enseignement, surtout élémentaire, est naturellement normatif en ce sens qu'il propose et impose un système très différencié de contraintes aboutissant à des modèles, que les élèves ont pour tâche essentielle de répéter et d'imiter sous peine de sanction (notation courante, examens, concours, etc.).

Mais le plus actif des freins est celui que le langage, en tant que fonction inhérente à l'homme vivant en société, oppose de lui-même au changement : la communication interpersonnelle actuelle ou entre générations ne peut en effet correctement fonctionner que si les formes verbales (au sens large de cet adjectif) et les valeurs qui s'y attachent ou bien ne changent pas, ou bien changent de manière identique et cohérente sous la contrainte de censures imposées par le milieu socio-culturel, lequel est spontanément intolérant envers les écarts ou barbarismes des discours visant à la communication.

En d'autres termes le principe d'identité, également inhérent au langage et à l'enseignement en tant que fonctions de communication, s'oppose au principe d'innovation, que tendrait au contraire à privilégier, en droit comme en fait, un langage qui serait surtout expression des personnes prises isolément. On sait que la réalité concrète est faite de compromis entre l'un et l'autre principe, qui selon les moments historiques

pèsent plus ou moins lourd dans les dosages du compromis.

b) *Il faut rappeler aussi, avant de préciser la manière dont a été pratiquement résolu pour ce dictionnaire le problème de la périodisation, que les divers éléments dont se compose une langue naturelle ne sont pas dans la même situation au regard de l'inévitable changement. La grammaire change moins vite que le lexique ; dans le lexique la forme phonétique et graphique est moins sujette à modification que le contenu sémantique ou la connotation stylistique. Dans le vocabulaire lui-même (abstraction faite des mots grammaticaux) tous les ensembles sémantiques ne sont pas également exposés au changement. Les vocables désignant les parties et fonctions élémentaires du corps humain sont plus stables que ceux des structures affectives, et ceux-ci le sont plus que ceux des structures intellectuelles ; de même les termes de parenté évoluent moins vite que ceux des formes plus complexes de l'organisation sociale ; sont également relativement stables les mots désignant les divisions du temps les plus proches de l'expérience quotidienne (an, mois, semaine, jour, heure), ou les divisions les plus élémentaires de la matière ou du milieu physique qui constitue ou entoure la terre, ou encore les animaux les plus fréquemment rencontrés, etc. Bref on découvre sous les variations incessantes du vocabulaire un vocabulaire de base, dont la relative permanence s'oppose aux changements plus étendus et plus rapides qui affectent les vocables dits de civilisation.*

Il résulte de cette situation que seuls ces derniers peuvent entrer en ligne de compte pour le découpage de l'histoire du vocabulaire en périodes. Cela revient à dire que le critère principal de la périodisation est extérieur à la langue en tant que système. Celui-ci est, en effet, sauf exception à l'époque moderne, peu affecté par les mots nouveaux créés ou empruntés par la langue ; c'est donc la langue en tant qu'informée par ses référents (ou, soit mieux dit, par ses référés) historiques qui est principalement prise en considération dans la procédure de périodisation.

c) *En choisissant comme limites extrêmes de ce dictionnaire la Révolution de 1789 et l'épanouissement de la deuxième révolution industrielle nous étions sûrs de retenir deux pôles importants de l'évolution de la société nationale et humaine telle qu'elle se reflète dans le langage. Il n'est point nécessaire d'insister sur 1789. Quant à la date de 1960, elle n'a qu'une valeur symbolique et chronologiquement très approximative ; elle est pour nous significative du nouveau tournant qu'amorce la civilisation humaine, avec les signes de plus en plus nombreux de l'ère atomique, la diffusion de l'informatique et de moyens de communication de plus en plus puissants, le règne de quelques grandes idéologies qui se redistribuent la terre, les phénomènes racistes et antiracistes, la décolonisation et dans son sillage la contestation universelle des valeurs transmises par voie d'autorité ; avec, en face, le maintien et parfois le rajeunissement d'importantes forces conservatrices, une tension constante se créant ou se renforçant ainsi entre courants antagonistes, dont l'enjeu est en dernière analyse le niveau et le style de vie de ce qu'on appelle de plus en plus couramment les partenaires sociaux. Le tout s'exprimant dans des langages généralement engagés, qui transforment substantiellement l'héritage linguistique et culturel, avec naturellement en dessous la banalité partout affleurante des vocables et des sens usés, monnaie courante des échanges qui échappent à l'histoire.*

De là notre parti pris, chaque fois que notre documentation nous y invite, de notation des usages communs et des variations momentanées ou durables que la pression de l'histoire culturelle ou de fortes personnalités impriment aux mots de la tribu ; de là en particulier le relevé de nombreux archaïsmes (mots vieux ou vieillis), ou de néologismes persistants, voire de hapax (emplois isolés) d'auteurs, révélateurs des tensions ambiantes ou de hardiesses individuelles aspirant à leur socialisation ; de là, finalement, entre autres raisons (on y reviendra plus loin), le choix délibéré des textes dits « littéraires » en tant que témoins de la vitalité et parfois des ambiguïtés du langage référé à un monde perpétuellement en tension.

d) *Il est aisé de prévoir les objections contre des limites distantes de près de deux siècles : une périodisation plus fine, de trente ans par exemple, ou plus resserrée encore de quinze ans en quinze ans comme nous l'avons tentée dans notre Dictionnaire des fréquences (2e partie : Dictionnaire des fréquences*

décroissantes), qui est le complément nécessaire du Trésor (cf. supra, p. XV et infra, p. XLIV). Mais il n'est pas sûr que les événements ou les nappes culturelles qui jalonnent cette période de deux siècles aient la signification et le relief des deux points extrêmes que nous avons choisis ; il est évident d'autre part qu'une périodisation fine réclame des études lexicologiques par domaines, chacun des domaines (cf. plus bas, p. XXIV, la liste des soixante-dix domaines dans lesquels on a jugé commode et autant que possible pertinent de classer les activités des Français au cours de ces deux siècles) tendant à avoir son rythme propre, si bien que les limites chronologiques des uns ne coïncident pas nécessairement avec celles des autres ; et l'on n'ignore pas que de telles études (notamment des statistiques de signifiés) ne sont encore disponibles que dans une trop faible mesure. Dussent-elles d'ailleurs exister, il n'est pas impossible, à en juger du moins par notre expérience de quelques années de lexicographie active, que dans le domaine du vocabulaire les phénomènes de continuité équilibrent les phénomènes de rupture, notamment dans le vocabulaire humaniste, qui traditionnellement forme le fonds principal des dictionnaires généraux : or c'est là le critère premier d'une périodisation large.

Pour des raisons principalement pratiques, nous avons divisé notre documentation originale en deux tranches à peu près égales, la première allant de 1789 à 1880, la seconde de 1880 aux environs de 1960, et cette division se retrouve dans les indications sommaires de fréquence que nous donnons en fin d'article à titre d'extraits du Dictionnaire des fréquences ci-dessus mentionné (1^{re} partie : Dictionnaire alphabétique des fréquences). Cette coupure a-t-elle une signification historique ? On l'a pensé, les années 1880 marquant un certain clivage dans l'orientation culturelle et sociale de la France (réorganisation de l'enseignement primaire et des universités, occupation des rouages de l'État par les anciens des grandes Écoles, loi sur le divorce, reconstitution d'une grande politique internationale, naissance du nationalisme traditionaliste ; croissance industrielle et épanouissement du syndicalisme ; développement de la recherche mathématique, des études médicales ; mort de V. Hugo, phénomène Zola, symbolisme ; influence du roman russe, de Nietzsche, du drame wagnérien ; Bergson en vue, un nouvel épisode du face-à-face des mystiques et des rationalistes préparé, tandis que, à un autre niveau, s'esquissent les signes avant-coureurs de la « belle époque » scintillant sur un fond de civilisation de plus en plus technicienne et de moins en moins paysanne, conséquence pratique de la « seconde révolution industrielle »).

De tels événements, qu'ils soient déjà manifestés ou encore à l'état latent, ne peuvent pas ne pas retentir (pour peu qu'ils contiennent assez d'éléments récurrents ou des éléments assez fortement récurrents) sur le vocabulaire, soit qu'ils l'infléchissent vers de nouvelles acceptions ou de nouveaux clivages affectifs ou socio-linguistiques, soit qu'ils lui apportent de nouvelles unités significatives (néologismes, témoins d'une nouvelle vitalité des éléments formants préfixaux et surtout suffixaux). La réalité des relations entre société et langage, objet maintenant de la socio-linguistique, est indéniable, la dynamique sociale servant de motivation externe à la créativité du langage.

Ceci précisé, on ne se fait d'illusion ni sur l'exhaustivité des traits ci-dessus énumérés ni sur la pertinence universelle (c'est-à-dire convenant également à tous les domaines du lexique) de la coupure de 1880. Celle-ci d'autre part ne peut pas être conçue comme une ligne d'arrêt ou comme un mur infranchissable. La réalité mélange sans cesse le continu et le discontinu, et il ne peut jamais être question que de dominances dans le dosage de l'un et de l'autre : une des fonctions des exemples relativement nombreux et en apparence pléthoriques parce que répétitifs est précisément d'attester les permanences sous les ruptures. Mais dût-on récuser totalement la coupure adoptée par nous (on eût pu penser aussi, p. ex., aux années 1900-1905), il resterait qu'il fallait équilibrer, dans la mesure du possible, les deux masses de documents que nous avons à traiter : le partage de 1880 répond à cette exigence élémentaire de notre travail.

3. La documentation lexicographique. - La nomenclature d'un dictionnaire et les informations

lexicographiques qui s'attachent aux unités lexicales qui le composent ne sont pas seulement une projection de ce qu'on suppose demandé par un public défini ; elles ne sont pas seulement contenues dans et par les limites chronologiques qu'on s'est assignées ; elles sont aussi fonction de la documentation utilisée, de ce que, en un langage plus savant et très généralement reçu, on appelle un corpus.

À vrai dire, un corpus est chose complexe ; il est fait à la fois d'éléments déjà donnés, et d'éléments qu'on se donne, les uns et les autres étant rassemblés selon certains critères qui commandent leur choix.

a) Les éléments déjà donnés représentent l'ensemble des travaux documentaires réunis avant nous : dictionnaires, inventaires de toute nature (inventaires proprement dits du type I.G.L.F., index, glossaires, concordances), thèses, livres, articles de périodiques et de journaux, l'ensemble des documents signalés dans la rubrique bibliographique des articles de ce dictionnaire.

Notre propos a été de n'exclure en principe aucun de ces types de documents, pour peu qu'ils apportent un élément d'information utile à la constitution de la nomenclature et de l'information lexicographique. On définira plus loin, à propos de la nomenclature, les critères qui nous ont guidés dans le choix entre des documents de rendement très variable et de crédibilité très inégale. Deux types appellent cependant dès maintenant une brève appréciation : les dictionnaires et l'Inventaire général de la langue française (I.G.L.F.).

Nous avons dès le principe considéré les dictionnaires comme des documents importants (cf. les travaux sur les dictionnaires de MM. Matoré, Quemada et Wagner), fournissant des nomenclatures (plus ou moins extensives et plus ou moins en retard sur la situation réelle du vocabulaire), des définitions (plus ou moins exactes ou complètes, et plus ou moins originales par rapport aux dictionnaires antérieurs), des indications « stylistiques » (plus ou moins nombreuses et plus ou moins précises), des exemples (créés par les lexicographes ou empruntés à des auteurs), ainsi que, souvent, des indications de type encyclopédique dues parfois à des spécialistes de confiance ; bref dès le départ les dictionnaires représentaient pour nous des répertoires de mots, de sens et de « valeurs », c'est-à-dire des textes, qui comme tels relevaient de la philologie, définie comme la science critique des textes de toute nature. D'autre part, dès le début aussi, nous avons considéré que, quelles que soient les lacunes ou les erreurs de ces recueils, ils méritaient d'être pris en considération du seul fait que, ayant été lus ou consultés, ils ont agi sur la langue, soit en la stabilisant ou en en freinant l'évolution, soit en incitant à l'utilisation de matériaux qui acquéraient une autorité du seul fait qu'ils étaient accueillis par les lexicographes. N'ont été écartés de propos délibéré que ceux des dictionnaires qui, à l'expérience, se révélaient comme trop fréquemment plagiaires.

En revanche ont été retenus : toutes les éditions du Dictionnaire de l'Académie française parues au cours des deux siècles (soit de la 5^e à la 8^e), en tant qu'elles attestent un vocabulaire sélectif caractéristique d'un certain type de (haute) culture et fournissent des exemples originaux dont les auteurs sont des spécialistes de l'écriture ; tous les grands dictionnaires Larousse, parce que extensifs et constamment actualisés ; le LITTRÉ, à cause de la richesse de sa nomenclature, de la précision de ses définitions, de la prospection très poussée de la langue « classique », à cause enfin de son autorité stabilisatrice qui n'a fait qu'augmenter avec les années ; le Dictionnaire général, en raison notamment de la rigueur logique de ses classements sémantiques et du choix de ses exemples tantôt créés par les lexicographes, tantôt empruntés à des textes d'auteurs ; plus près de nous le grand et le petit Robert, qui se distinguent l'un par la richesse de sa syntagmatique et de sa paradigmatic (mots habituellement contigus et liés dans le discours ou susceptibles de s'évoquer l'un l'autre par l'effet de quelque analogie de forme, de contenu ou de valeur), l'autre par la densité d'une information lexicologique rigoureuse, ouverte et fine ; le Dictionnaire du français contemporain qui a fait date par son propos délibéré de n'accueillir qu'un vocabulaire (forme, sens et

valeur) usuel, par l'application systématique des règles de l'analyse distributionnelle, par l'exclusion de tout exemple d'« auteurs » autres que le groupe des six lexicographes dont l'accord garantit la recevabilité des exemples « inventés ».

À ces dictionnaires généraux nous avons ajouté un nombre élevé (on en trouvera la liste plus loin) de lexiques de langues spéciales, dans la mesure où nos règles d'« extensivité » (cf. infra, p. XXVII) nous conduisaient à faire appel à leur aide. La règle de sélection a été partout, dans la mesure du possible, le principe d'autorité : autorité de fait en raison de leur unicité pour tel domaine, autorité de droit de par la compétence de leurs auteurs ou la valeur des collections auxquelles ils appartiennent. Confiée à l'ordinateur, une nomenclature cumulative et constamment mise à jour était à la disposition des rédacteurs, qui ne peuvent fournir, dans les domaines traités par ces lexiques, qu'un travail de seconde main.

Une mention spéciale doit être faite du FEW (Französisches étymologisches Wörterbuch) de Walter von Wartburg : inclassable parce que extensif jusqu'à la quasi-exhaustivité considérée à la fois dans le temps (le vocabulaire enregistré est suivi depuis ses origines dans la langue jusqu'à nos jours), dans l'espace géographique (depuis les dialectes et patois d'oïl, d'oc et du domaine franco-provençal jusqu'aux formes successives de la langue commune d'extension nationale et francophone), et dans la distribution socio-culturelle (toutes les couches de la société, toutes les spécialisations, tous les registres stylistiques dont le vocabulaire porte témoignage) ; le tout dans une mise en perspective qui se veut en même temps classificatrice et explicative ; avec en outre des vues sur la problématique de chaque mot : cet ouvrage, vraiment grandiose dans sa conception et monumental dans sa réalisation, est devenu, maintenant qu'il touche à sa fin et que la révision des premiers volumes est en cours, la référence primordiale pour tout travail de lexicographie française ; même si la linguistique a désormais d'autres visées ; même si, comme cela est inévitable, il n'est pas sans lacunes ou contient des erreurs, et n'a pu fournir aucun exemple à l'appui des définitions ; même enfin si l'on doit regretter qu'il ait utilisé (ou dû utiliser) pour le cadre conceptuel des données et les discussions techniques qu'elles appellent une langue moins universelle que celle qu'il décrit.

- L'Inventaire général de la langue française (I.G.L.F.), entrepris dans le cadre des actions du C.N.R.S. par le regretté Mario Roques à partir de 1936 et clos en 1969 par M. Félix Lecoy, est une collection d'environ six millions de fiches classées par auteurs et textes dépouillés. Un double du fichier original, installé à Paris-Sorbonne (responsable M. B. Quemada), a été mis à la disposition du T.L.F. Afin de faciliter les recherches, et pour remédier à des perturbations consécutives à plusieurs déménagements du fichier, l'intervention de l'ordinateur a permis d'en dresser la nomenclature complète dans l'ordre alphabétique des mots-vedettes, avec une exacte localisation de chacune des fiches dans les tiroirs qui les contiennent.

On trouvera plus loin la liste des ouvrages dépouillés par l'I.G.L.F. ; ils se répartissent en deux grandes sections : textes dits « littéraires » de toutes les époques de l'histoire de la langue, textes dits « techniques », c'est-à-dire appartenant à des domaines de toute spécialité, avec en outre un important fonds d'argot. Les dépouillements de l'I.G.L.F. ne sont en principe jamais intégraux, les documentalistes ayant reçu pour consigne de relever les écarts par rapport à la langue commune : mots rares et néologismes absolus, écarts de sens ou de valeur, terminologie scientifique et technique, comme s'il s'agissait, en quelque manière, de constituer un glossaire en marge des grands dictionnaires usuels. Que les fiches se rapportant aux différentes œuvres soient en nombre très inégal ne saurait étonner : tous les livres dépouillés n'offrent pas le même intérêt d'innovation ou de technicité, et tous les collaborateurs de l'I.G.L.F. n'avaient pas la même compétence que des hommes comme L. Foulet pour l'ancien français et G. Esnault pour l'argot. Le nombre des textes exploités est très inégal selon les domaines, dont quelques-uns (musique, architecture) ont été privilégiés pour des raisons sans doute contingentes. Enfin un petit nombre seulement de fiches proviennent de périodiques (sciences physiques p. ex.) ou de quotidiens (L'Œuvre notamment).

Tel quel, le fonds I.G.L.F. reste précieux : malgré l'extrême brièveté de certains relevés d'énoncés, l'I.G.L.F., à cause de son principe même de glossaire sélectif, à cause aussi de la rigueur du contrôle de la plupart des fiches (soumises jusqu'à cinq vérifications, selon le témoignage de Mario Roques), comble bien des lacunes d'une documentation même mécanographique et électronique ; l'usage qu'avant nous en a fait telle grande maison d'édition et notre propre usage quasi quotidien témoignent en faveur de la valeur jusqu'ici irremplaçable de ce fonds qu'entre beaucoup d'autres initiatives la science doit à l'activité inlassable de son créateur.

- Il n'est ni possible ni dans notre intention d'énumérer ici tous les usuels auxquels un lexicographe a le plus fréquemment recours ; on se reportera pour cela aux listes publiées plus loin. Il faut cependant faire une exception pour deux groupes ayant pour centre Besançon (Université et C.N.R.S.). Le premier, constitué et animé par R. Journet, J. Petit et G. Robert, a publié à partir de 1966, sous le titre Mots et Dictionnaires ^[6], six volumes d'extraits des principaux dictionnaires de langue et des grands dictionnaires encyclopédiques (qui sont aussi des dictionnaires de langue) parus entre 1798 et 1878, c'est-à-dire entre la 5^e et la 7^e édition du dictionnaire de l'Académie. Ces extraits, nombreux et abondants, groupés autour de mots appartenant à la langue littéraire ou commune, relèvent, avec les exemples, les définitions, les remarques sur l'usage, sur la construction syntaxique, etc., et donnent ainsi une image très contrastée de l'évolution du vocabulaire vue à travers ses enregistrements ou ses refus par les recueils lexicographiques. L'autre équipe qu'il faut mentionner ici est celle qu'anime M. B. Quemada, qui, tant par ses concordances d'auteurs que par ses recueils de datations nouvelles, ou par les études ou relevés lexicographiques publiés dans les périodiques fondés par lui, ou encore par les matériaux tirés des journaux ou les relevés lexicographiques de prononciation libéralement mis à notre disposition, continue à rendre de grands services à tous les lexicologues et lexicographes travaillant sur le français, qui trouvent dans ces nombreux documents un complément à grande échelle aux recensements traditionnellement et constamment procurés par des revues spécialisées comme la Romania, la Revue de linguistique Romane, la Zeitschrift für romanische Philologie, Le Français moderne, etc.

b) *Les éléments de documentation que nous nous sommes nous-mêmes donnés appellent plusieurs remarques, qui permettront de préciser davantage la nature de ce dictionnaire.*

D'abord une brève indication sur ce que cette documentation n'offre pas. Nous avons primitivement envisagé des enregistrements et de la langue parlée et de la langue écrite, la langue parlée étant universellement et légitimement considérée comme le lieu privilégié des renouvellements de l'idiome, et, par voie de conséquence, la source principale de la langue écrite. Pour l'inventaire de celle-ci, nous ambitionnions d'autre part de recourir à des textes relativement spontanés, reflets aussi directs que possible de la langue parlée ou en tout cas attestant un nouvel usage en train de se stabiliser ou tout fraîchement établi, obéissant ainsi, avec les adaptations nécessaires, au schéma des cheminements linguistiques jadis élégamment esquissé par Fénelon dans un célèbre passage de la Lettre à l'Académie (chap. III : « Un terme nous manque, nous en sentons le besoin : choisissez un son doux et éloigné de toute équivoque, qui s'accommode à notre langue, et qui soit commode pour abrégier le discours. Chacun en sent d'abord la commodité : quatre ou cinq personnes le hasardent modestement en conversation familière ; d'autres le répètent par le goût de la nouveauté ; le voilà à la mode. C'est ainsi qu'un sentier qu'on ouvre dans un champ devient bientôt le chemin le plus battu, quand l'ancien chemin se trouve raboteux et moins court. » Les textes auxquels, à ce point de vue, nous pensions étaient par exemple les sténogrammes transcrits mais non encore arrangés des débats parlementaires et tous textes similaires enregistrés par sténotypie ou sur rubans magnétiques ; des textes de tout niveau de langue et de toute spécialité provenant de journaux quotidiens ou hebdomadaires, de périodiques mensuels ou trimestriels, etc. L'ambition était disproportionnée à nos moyens ou au temps dont nous disposions, même lorsque nous fûmes dotés, à partir de 1965, d'un puissant ordinateur (Bull Gamma 60) : l'ordinateur lui-même a besoin de temps, et l'on nous pressait de publier. Du moins avons-nous cherché, en choisissant les œuvres que nous pouvions lui

soumettre dans un délai raisonnable, à retenir un nombre important de textes susceptibles de nous livrer une langue relativement proche de la langue parlée : journaux intimes, correspondances, mémoires, théâtre en prose, parties dialoguées des romans, poésie lyrique jusqu'à un certain point.

- De là procède aussi pour partie notre décision de compléter nos dépouillements de textes littéraires par l'exploitation d'un nombre limité (dans la proportion d'environ un « texte » sur cinq, le mot texte étant pris ici au sens d'unité de longueur constante, soit environ 100 000 mots par texte) d'ouvrages ou d'écrits non littéraires, sommairement dénommés techniques. En dehors de la spécificité du vocabulaire propre au domaine exploré, de tels textes usent généralement d'une langue dégagée de certaines particularités des langues littéraires, dont la caractéristique propre est moins la communication que l'expression : charge excessive d'éléments (mots, sens ou valeurs) provenant de la mémoire « culturelle » de tel écrivain ou de tel groupe d'écrivains insatisfaits des ressources de la langue commune actuelle (d'où fréquemment la teinture plus ou moins archaïsante des langues littéraires) ; ou, au contraire, grand nombre d'écarts par rapport à la norme sociale en raison d'un excès de créativité de mots, de sens ou de valeurs, en d'autres termes, de néologies de toute espèce. Mise à part la technicité du vocabulaire propre à chaque domaine ou partie de domaine, les ouvrages non littéraires tendent au contraire à attester une sorte de langue moyenne, visant plus à la clarté de la communication qu'à la vivacité de l'expression, usant par le fait même des éléments de langue le plus communément reçus et connus de leurs interlocuteurs, et fournissant ainsi d'excellents échantillons d'un état de langue en quelque sorte « classique », proche de ce qu'on qualifie habituellement de norme.

On trouvera plus loin la liste des textes que nous avons soumis à la mécanographie pour perforation sur bandes à huit canaux et à l'ordinateur pour divers traitements principalement de gestion. Le choix de ces textes a obéi à deux considérations : d'une part à une limite quantitative imposée par la capacité d'absorption de l'atelier de mécanographie et de l'ordinateur dans le temps dont nous disposions, d'autre part, à l'intérieur de ces limites, à un principe unique de sélection.

Afin que la documentation fût à notre disposition assez tôt pour permettre le début de la rédaction vers 1968 ou 1969, il a fallu limiter le nombre des textes littéraires à 416 ouvrages pour le XIX^e siècle, et à 586 ouvrages pour le XX^e, l'ensemble ayant été calculé de manière à ne pas dépasser 70 millions d'occurrences (les noms propres et les signes de ponctuation n'étant pas comptés pour fixer la hauteur de ce plafond) ; pour les textes « techniques » nous pouvions aller jusqu'à un ensemble se sommant à environ 20 millions d'occurrences.

Pour la sélection des textes littéraires un seul principe a été retenu : le principe d'autorité. L'autorité telle que nous l'entendons est avant tout celle qui est généralement reconnue à un certain nombre de spécialistes, puis, dans une moindre mesure, celle que nous nous sommes reconnue à nous-mêmes. C'est dire que nous avons renoncé à des critères de pure objectivité, celle-ci n'étant souvent, on le répète ici à propos de la documentation, qu'une somme de subjectivités se contrôlant ou contrôlées. Du moins avons-nous essayé de réduire les périls de la subjectivité, 1° en choisissant autant que faire se pouvait des autorités externes généralement reconnues, et en n'intervenant nous-mêmes qu'à titre complémentaire ; 2° en procédant à des recoupements et contrôles cumulatifs.

Une fois les ouvrages de base choisis ^[7], la procédure était la suivante : un relevé de la totalité des titres d'œuvres cités dans le texte de ces ouvrages permettait de leur affecter un coefficient de fréquence ; ceux dont le coefficient était 7, 6 et 5 pour le XIX^e siècle, 4 et 3 pour le XX^e, étaient retenus d'office ; nous discutons en groupe restreint sur ceux qui étaient affectés respectivement des coefficients 3 et 2, les critères de sélection étant alors ce que nous-mêmes pouvions savoir sur la sûreté de la langue, la richesse du vocabulaire et, à cause d'une influence possible sur l'usage, la diffusion des œuvres ^[8].

Les listes ainsi établies étaient d'abord l'objet d'une comparaison minutieuse avec les dépouillements de l'I.G.L.F., dont l'état détaillé dressé par l'ordinateur nous permettait de connaître exactement, œuvre par œuvre, l'étendue : les œuvres pour lesquelles l'I.G.L.F. nous fournissait un nombre proportionnellement élevé de fiches ont été rayées de nos listes, sauf si, par exception, le texte nous paraissait assez important pour mériter un dépouillement et un traitement intégral sur ordinateur ^[9].

Les listes des textes retenus en première sélection étant ainsi mises au point ont été ensuite soumises à quelques spécialistes ^[10], qui ont bénévolement accepté de les réviser, soit en retranchant soit en ajoutant des titres, chacun agissant pour son propre compte. Une nouvelle synthèse était alors faite et ajustée par nous de manière à ne pas dépasser dangereusement les limites que nous avions dû nous imposer. Une deuxième liste, assez différente de la première, en résultait, qui était soumise à l'appréciation des membres du Comité directeur du laboratoire T.L.F. ^[11] : la troisième liste (dans l'ensemble peu modifiée par rapport à la seconde) qui résultait de cette ultime consultation devenait la liste définitive. On trouvera en tête de la liste publiée ci-après une brève notice donnant quelques indications sur le choix des éditions et quelques problèmes de datation ^[12].

Une question importante était celle de la « préédition » des textes à soumettre à l'ordinateur ; celle-ci consistait principalement à éliminer du texte ce qui n'était pas de l'auteur : citations entre guillemets, notes d'éditeurs par exemple ; un code spécial, adressé par la mécanographie, permettait à l'ordinateur d'éliminer de ses états imprimés les noms propres (les ethniques n'étant pas compris dans ce nombre) qui n'intéressent pas la lexicographie des langues communes ^[13].

- La sélection des textes « non-littéraires » ou « techniques » a obéi, mutatis mutandis, à des principes analogues. Le travail spécifique pour cette partie du corpus a consisté à nous donner, préalablement à toute sélection, une liste, de type encyclopédique, des domaines dans lesquels pouvait se distribuer la production des textes de cette section de notre documentation ; liste qui serait elle-même le reflet des activités principales de la nation ou de l'ethnie française au cours des deux siècles considérés. Pour des raisons pratiques, il ne pouvait s'agir que d'une liste d'ensembles à très large extension, nous contentant, pour les sous-ensembles, de renvoyer aux documents utilisés pour l'établissement de cette liste : la Classification décimale universelle (Édition abrégée, La Haye, F.I.D., 1958), les plans de l'Encyclopédie française, de l'Encyclopédie de la Pléiade, etc. Voici cette liste :

A) SCIENCES EXACTES ET DOMAINES PARASCIENTIFIQUES.

Section I. Sciences exactes : (1) Mathématiques. (2) Astronomie, cosmologie. (3) Sciences physiques et chimiques. (4) Minéralogie. (5) Sciences biologiques. (6) Sciences de la Terre. - Section II. Domaines parascientifiques : (7) Alchimie. (8) Astrologie. (9) Parapsychologie.

B) SCIENCES ET TECHNIQUES APPLIQUÉES.

(10) Mathématiques appliquées. (11) Météorologie. - Mesure du temps. (12) Chasse, pêche, élevage. (13) Culture des végétaux : arboriculture, horticulture, sylviculture, viticulture. (14) Industries alimentaires :

meunerie, conserverie. (15) Industries et techniques d'extraction. (16) Énergie. (17) Mécanique. (18) Industrie chimique. (19) Textile et habillement. (20) Poterie et céramique. (21) Orfèvrerie, joaillerie ; travail du cuir et des peaux. (22) Ameublement. (23) Arts ménagers. (24) Arts culinaires. (25) Bâtiment : architecture, entreprises. (26) Urbanisme. (27) Aménagement du territoire. (28) Travaux publics, télécommunications, transports. (29) Technologie militaire. (30) Techniques de documentation, de bibliothéconomie, muséographie, etc. (31) Techniques de diffusion : journaux, livres, radio, télévision ; publicité.

C) SCIENCES MÉDICALES ET PHARMACEUTIQUES.

(32) Médecine humaine. (33) Médecine vétérinaire. (34) Pharmacie humaine et animale.

D) SCIENCES HUMAINES.

Section I. (35) Géographie physique, économique, humaine. (36) Histoire et sciences historiques. - Section II. (37) Anthropologie et ethnologie. (38) Rites, religions, théologies ; sciences occultes. (39) Philosophes et philosophies ; logique, métaphysique, morale. (40) Critique et systèmes des valeurs ; idéologies. (41) Psychologie. (42) Linguistique et philologie. (43) Sociologie et sciences sociales. (44) Sciences économiques et commerciales. (45) Sciences politiques, juridiques ; organisation administrative publique et privée. - Section III. (46) Éducation et enseignement.

E) ARTS ET TECHNIQUES D'EXPRESSION ; LOISIRS ; INFORMATION.

Section I. Arts et techniques d'expression. (47) Arts plastiques et arts graphiques : dessin et gravure, peinture, sculpture, arts graphiques (y compris imprimerie). (48) Arts musicaux : musique vocale et instrumentale ; chant et chansons d'art. (49) Arts chorégraphiques. (50) Arts dramatiques. (51) Arts littéraires et paralittérature. (52) Arts photographique et cinématographique ; radio, télévision. (53) Arts d'agrément : ouvrages de dames, etc. (54) Folklore. - Section II. Loisirs : (55) Jeux. (56) Sports. (57) Divertissements publics et privés. - Section III. (58) Information.

F) GRANDS SERVICES ET ORGANISMES PUBLICS ET PRIVÉS.

(59) Justice. (60) Diplomatie. (61) Armée. (62) Finances. (63) Services généraux de l'Administration (type préfecture, S.N.C.F.). (64) Santé, services sociaux. (65) Établissements scolaires et universitaires. (66)

Bibliothèques, services de documentation, musées. (67) Assemblées (départementales, régionales, nationales, internationales). (68) Établissements artisanaux, industriels et commerciaux. (69) Groupements professionnels et associations. (70) Organisation des loisirs, tourisme.

Dans ce cadre sommaire, sur la base de manuels si possible historiques sur chacun de ces domaines, ont été dressés des tableaux des principaux « événements », avec en face la liste des textes typiques qui les ont illustrés ou relatés. Ce sont de tels textes qui, dans leur totalité ou par extraits caractéristiques suivis, ont, avec des chapitres importants d'encyclopédies contemporaines, fourni les documents sélectifs pour chacun des soixante-dix domaines retenus et prospectés.

- Tous les textes ou extraits choisis, qu'ils fussent « littéraires » ou « techniques », ont été soumis, après « prédiction », à une perforation intégrale et au traitement de l'ordinateur. A celui-ci ont été demandés en premier lieu des travaux de stockage, sur rubans magnétiques, de l'ensemble des textes perforés. Grâce à des dictionnaires-machine recueillis sur rubans magnétiques (dictionnaire des formes flexionnelles des verbes avec environ 400 000 entrées ; dictionnaire des formes homographes de verbe à verbe, de verbe à non-verbe, de non-verbe à non-verbe ; dictionnaire de mots grammaticaux de très grande fréquence) l'ordinateur a pu mettre à notre disposition une série d'états ou de fiches dont voici la liste et les principales caractéristiques :

a) Des états-concordances imprimés formant deux séries (une série XIX^e et une série XX^e siècle) et présentant sur feuilles de grand format l'ensemble du vocabulaire de chacun des deux siècles. Chaque état correspond à un mot (le mot vedette ou entrée) et contient, dans l'ordre chronologique des textes perforés, des suites de contextes de trois lignes (le mot vedette figurant toujours dans la ligne médiane). Chacun de ces passages est exactement référencé : date, division et subdivision de l'ouvrage, page de l'édition utilisée. Les relevés de la machine étant intégraux, certains mots très fréquents occupent sur les rayons de la bibliothèque du Centre plusieurs volumes brochés, l'ensemble des états y étant rangé, à l'intérieur de chaque siècle, dans l'ordre alphabétique des mots vedettes. Pour limiter le nombre des états imprimés, l'ordinateur a, grâce aux dictionnaires-machine, pu regrouper sous l'infinitif les formes verbales, à l'exception cependant des participes présents et des participes passés considérés comme des mots distincts ; on a de même laissé séparés le singulier et le pluriel des formes nominales et renoncé à redistribuer les formes homographes. On s'est d'autre part imposé de ne faire imprimer pour chaque texte perforé que 10 exemples (choisis aléatoirement) des mots de très grande fréquence groupés dans le dictionnaire des mots grammaticaux ci-dessus mentionné ^[14]. Ces fiches-concordances sont le principal document de travail des rédacteurs.

b) Des fiches-textes de 18 lignes, contenant le mot vedette dans une des huit lignes médianes numérotées, au numéro de laquelle renvoie un rectangle figurant en place bien visible en marge de chacun des extraits de trois lignes des états-concordances. Ces fiches-textes sont demandées par le rédacteur après examen des états-concordances ; elles lui permettent, grâce à des contextes larges, d'arrêter définitivement son choix d'exemples et de les présenter dans une forme grammaticalement complète et sémantiquement intéressante.

c) Un troisième document, dont l'importance est allée croissant dans la préparation du dictionnaire, est constitué par les états dits de groupes binaires ^[15]. Nous appelons ainsi des états sur lesquels, d'après les textes introduits dans l'ordinateur, les mots « sémantiques » (c'est-à-dire les mots autres que ceux qui constituent le dictionnaire des mots grammaticaux) sont, d'après un programme spécial, groupés deux à deux par l'ordinateur, avec restitution d'un minimum de contexte avant et après le groupe, et la totalité des mots grammaticaux qui, le cas échéant, relie les deux mots associés. L'utilité de telles listes est évidente quand on sait le rôle que l'environnement immédiat d'un mot joue dans le fonctionnement du langage soit pour la compréhension du message par son destinataire (et donc pour l'analyse de contenu par le lexicographe, qui est d'abord, en face des énoncés, dans la situation d'un lecteur-destinataire), soit pour les choix que la langue impose au sujet parlant (ou destinataire) entre des mots en principe également possibles,

mais en fait subordonnés à des servitudes de contiguïté, soit enfin pour l'histoire et donc le degré de coalescence des termes associés dans un groupe.

En effet l'énoncé d'un mot polysémique n'indique pas de lui-même le sens choisi ; c'est l'environnement général du discours, et plus particulièrement le mot immédiatement associé qui permet au destinataire de lever l'ambiguïté, et au lexicographe de distinguer les sens et donc de découper l'article de dictionnaire selon des divisions dictées non par une logique abstraite mais par l'usage même de la langue « naturelle » qu'il analyse : ainsi accorder prend un sens différent suivant qu'il a pour complément d'objet le piano, deux personnes, dans certaines langues régionales un jeune homme et une jeune fille (« les fiancer »), un verbe (avec son sujet), une faveur, ou une séquence introduite par la conjonction que (je vous accorde que...).

Inversement la langue impose au sujet parlant des servitudes, c'est-à-dire des restrictions d'emploi ou des choix contraignants. Restrictions d'emploi : le mot toit ne peut pas se dire de n'importe quelle couverture supérieure (on dit le toit d'une maison, d'une voiture automobile, d'une galerie de mine, mais le mot n'est pas, comme on dit, compatible ou licite, sauf par usage volontairement métaphorique, avec des abris occasionnels : fournis par un arbre ou un rocher). Choix contraignants : à un niveau très concret, la langue connaît l'opposition ouvrir, fermer une porte ; à un niveau de sens figuré on dit ouvrir une séance, une session, ou encore un compte (en banque), mais pour aucun de ces trois compléments le contraire d'ouvrir n'est fermer : on lève une séance, clôt une session, et on dit plus habituellement arrêter que clore un compte ; alors qu'il est licite de dire clôture d'une séance, d'une session ou d'un compte. De tels « caprices » de l'usage comme disait l'ancienne grammaire sont directement révélés par les listes de groupes binaires, qui les assortissent constamment, pour en assurer l'usage réel, d'indices de fréquence ; une des principales originalités d'un dictionnaire qui se veut aussi manuel du dire licite est de fournir au lecteur ces syntagmes inscrits dans la langue même.

*Les listes de relevés binaires sont en outre de précieux instruments pour la connaissance de la structure et l'appréciation du degré de lexicalisation, c'est-à-dire de contrainte et de coalescence des termes associés. Ainsi le verbe avoir sert à former beaucoup de locutions dites verbales, qui n'ont pas toutes la même structure : on dit avoir la fièvre, mais avoir faim ; on est libre de dire : j'ai le temps ou j'ai tout mon temps, mais non *j'ai le loisir ni *j'ai tout mon loisir, alors que j'ai un peu de temps, j'ai un peu de loisir sont également possibles. Dans certaines locutions l'association est si contraignante que la substitution d'un verbe quasi-synonyme n'est plus possible : on peut dire j'ai ou je sens la fièvre, mais avec raison et tort, avoir n'est pas commutable avec sentir (on dit : je sens que j'ai raison). Dans certaines locutions le degré de coalescence est tel que rien ne peut s'insérer par exemple entre le verbe et le substantif : on peut dire avoir tout à fait raison, tout à fait tort, mais en dehors de la négation rien ne peut s'insérer entre avoir et lieu dans la locution avoir lieu ; la négation même est impossible avec certaines locutions verbales insérées dans une formule proverbiale figée : avoir un pied dans la tombe.*

Ajoutons encore qu'à côté de tels groupes qui relèvent de la syntagmatique (où l'un des termes est syntaxiquement subordonné à l'autre), il en existe d'autres qui sont de nature paradigmatique (synonymes ou antonymes coordonnés ou simplement juxtaposés) et sont fréquemment attestés dans des textes provenant d'écrivains quelque peu prolixes ou désireux non seulement de dire mais encore d'éclairer leur dire par les ressources synonymiques ou antonymiques du vocabulaire. Or de tels groupes, repérables grâce aux listes des composés binaires (et parfois ternaires ou quaternaires), sont non seulement utiles pour l'exacte interprétation de tel énoncé, mais sont révélateurs du fonctionnement même de la langue, qui détermine les significations dans des structures de complémentarité et d'opposition.

Il va de soi que dans la mesure où les associations syntagmatiques ou paradigmatiques ont une genèse, le

relevé des groupes binaires et de leur fréquence dans un corpus étendu permet seul de l'établir avec quelque précision.

d) Il faut encore mentionner, parmi les états fournis par l'ordinateur, un dictionnaire inverse, dont l'utilité est grande pour l'analyse des dérivés, nombreux dans toute langue naturelle évoluée, et la rédaction des articles consacrés aux suffixes, qui entrent nécessairement dans le programme d'un dictionnaire qui se veut aussi dictionnaire de production (cf. infra p. XXVII).

4. La nomenclature *est une des caractéristiques les plus révélatrices de la nature d'un dictionnaire ; son établissement obéit à des critères théoriques et pratiques.*

a) *Les critères théoriques découlent des finalités que l'on s'est proposées en concevant le dictionnaire. La première de ces finalités s'exprime par le concept de dictionnaire de langue, lui-même précisé par celui de langue d'une culture de type humaniste actualisée, avec ce qu'un humanisme moderne comprend nécessairement de notions et donc de vocabulaire scientifique et technique ; en d'autres termes, le dictionnaire tel que nous le concevons doit comprendre le vocabulaire de la langue commune à tous les francophones ayant reçu une telle culture de type humaniste, la part des vocabulaires spéciaux étant limitée à ceux qui ont reçu une diffusion assez large pour n'être plus seulement la propriété du milieu clos qui les a vus naître.*

On a dit plus haut comment a été conçue la documentation originale du Trésor de la Langue française, à laquelle nous avons demandé principalement de nous procurer la nomenclature de ce dictionnaire : la forte proportion de textes littéraires correspond au principe humaniste adopté de propos délibéré ; étant donné que le choix des textes littéraires T.L.F. a été fait par référence aux textes déjà dépouillés par l'I.G.L.F., il était obvie d'y ajouter les vocables fournis par ceux des textes littéraires de ce dernier fonds qui appartiennent au XIX^e et au XX^e siècle.

N'ont été exclus des listes ainsi constituées que les mots qui ne relèvent que de la fantaisie verbale (et s'expliquent donc d'eux-mêmes ou par les ressources du contexte), comme peuvent l'être par exemple des contre-pèteries. En revanche ont été retenus dans ces listes tous les néologismes de type authentiquement français, c'est-à-dire construits selon la règle d'« analogie » ; les vocables sortis de l'usage mais ayant servi à un écrivain à décrire une réalité historique antérieure à la période considérée (vocabulaire historique), avec une précaution complémentaire cependant dont il sera question plus loin sous b ; non pas les noms propres, mais les dérivés de noms propres de pays, peuples, villes ou personnes (on ne trouvera pas France, mais Français, français, francophone, etc. ; pas Abel mais abélien, etc.).

b) *Le principe d'autorité. Les termes régionaux ont été admis dans la mesure où il était sûr qu'ils n'étaient pas seulement dialectaux, mais en usage dans telle région chez les habitants ignorant le dialecte et les employant spontanément sans avoir l'idée de se singulariser par rapport à la langue commune (on dit en Lorraine d'un appartement qu'il est clarteux, pour dire qu'il a une bonne exposition au soleil ; on emploie en Belgique le mot aubette pour désigner les kiosques à journaux, etc.). Nous avons cependant cru nécessaire de nous entourer pour les vocables régionaux de précautions « objectives » - identification comme tels par le FEW, attestation d'authenticité par quelques spécialistes consultants - obéissant là aussi au principe*

d'autorité qui guide toute notre procédure documentaire.

Nous avons de même cru indispensable de recourir à la caution d'autorités extérieures pour l'admission définitive des locutions et vocables latins ou grecs rencontrés dans nos textes ; les autorités qui se sont révélées les plus « discrètes » et les plus sûres sous ce rapport sont les éditions du Dictionnaire de l'Académie parues au cours des XIX^e et XX^e siècles, ainsi que les grand et petit LITTRÉ, dont on sait la prudence et l'influence normative qu'ils ont exercée pour faire accréditer les vocabulaires dans le « bon usage » écrit ou parlé et plus généralement dans ce qu'on pourrait appeler « l'usage éclairé »

Une précaution semblable, à vrai dire assez libérale, a été appliquée pour l'admission définitive des mots du vocabulaire historique (cf. supra, sous a) et des mots étrangers rencontrés ; lorsque ces mots n'étaient attestés qu'une seule fois dans nos textes, nous avons demandé qu'ils soient en outre « autorisés », c'est-à-dire accrédités par leur présence dans la nomenclature ou de l'Académie ou des LITTRÉ, ou encore du Dictionnaire général, d'un des grands Larousses encyclopédiques ou de l'un des deux ROBERT ; c'est-à-dire dans des ouvrages lexicographiques à nomenclature ouverte et à autorité consacrée soit à cause de la qualité ou de la qualification de leurs auteurs, soit en raison de leur large diffusion auprès du public cultivé.

On verra plus loin (cf. infra, sous d) que l'autorité lexicographique joue encore comme principe complémentaire lorsqu'il s'agit de mots sélectionnés quoique ne figurant pas dans nos propres fichiers documentaires.

c) Le principe philologique. Une forme particulière d'autorité est celle qui s'attache aux énoncés traditionnellement appelés exemples. Ces énoncés ont pour premier trait spécifique qu'ils sont organisés en phrases de discours normal, c'est-à-dire syntaxiquement clos et donc autonomes ; sont de ce fait éliminés ces énoncés d'un type spécial que sont les définitions de dictionnaire, lesquelles sont syntaxiquement tronquées et non autonomes, puisqu'elles ont besoin, pour être comprises, du terme-vedette à définir, qui les précède toujours et se situe syntaxiquement à l'extérieur de l'énoncé définitoire. Nous considérons donc qu'un vocable présent dans nos fonds, mais qui ne serait pas illustré par un énoncé « organisé », c'est-à-dire syntaxiquement autonome, n'a pas droit de figurer dans notre nomenclature (à moins qu'il ne soit réclamé par l'application d'un autre principe de sélection). Cette règle a été notamment suivie pour l'admission des termes scientifiques et techniques procurés par les fichiers I. G. L. F. ou T.L.F. ; elle a aussi permis de retrancher de notre nomenclature ceux des termes du vocabulaire historique qui ne figureraient chez un auteur que dans des séquences de pure énumération documentaire, et ne seraient donc pas insérés chacun individuellement dans un énoncé organisé avec ou pour lui.

Cette règle n'est à tout prendre qu'un cas particulier du principe philologique, qui est un des principes directeurs de ce dictionnaire. Par ce principe nous entendons la primauté accordée, dans la documentation de départ de nos analyses, à des textes déjà produits avant l'intervention du lexicographe et en dehors de celui-ci. Dans cette hypothèse le lexicographe se trouve placé devant les textes et les exemples dans lesquels ils sont découpés, comme un observateur des sciences exactes et positives, et ce positivisme méthodologique est la condition première (quoique non suffisante) de l'authenticité de son répertoire de faits. C'est dans ces énoncés que le mot trouve chaque fois un de ses avatars possibles, ou, si l'on préfère, une de ses incarnations, dont la somme, jamais définitive, mais pour un mot fréquent généralement très importante, constitue, à telle étape de son histoire, son champ d'actualisations. C'est ce champ d'actualisations que le lexicographe doit explorer ; c'est lui qui est au principe de la nomenclature qu'il se donne. La nomenclature est la somme des mots différents révélés par ces champs, certes dégagés de l'environnement sémantique et syntaxique qu'ils y reçoivent, mais justifiés par lui, et, selon le principe philologique, par lui d'abord sinon seulement. Positivisme méthodologique et principe philologique coïncident à cet égard : un mot sans exemple(s) est selon eux un mot suspect de non-vie ou de survie abusive dans la seule tradition

lexicographique.

d) Le principe morphologique. *Cependant une double inquiétude s'empare très tôt du lexicographe ayant à établir une nomenclature. D'une part il se trouve en présence d'une masse théoriquement illimitée de vocables notamment scientifiques et techniques présents dans sa documentation propre ou dans les dictionnaires spéciaux qu'il consulte ; d'autre part, s'il entend se limiter à sa documentation propre, il court le risque d'omettre des vocables qu'il sait intuitivement importants, mais absents de sa documentation pour la seule raison que celle-ci est limitée et comporte donc une part d'aléatoire. Trop ou trop peu, tel est le dilemme. Les principes précédemment invoqués n'ayant pas suffi pour apaiser toute inquiétude à ce sujet, il a fallu trouver un principe complémentaire permettant d'éviter l'un et l'autre des deux écueils, à condition, cela va sans dire, que ce principe ne fût pas en contradiction avec les principes précédemment retenus.*

C'est la considération de l'une des deux visées fondamentales de notre dictionnaire, qui se veut non seulement dictionnaire d'interprétation, mais aussi dictionnaire de production et de créativité langagière, qui a fourni, nous est-il apparu, la solution. La créativité d'une langue se mesure, entre autres paramètres, à sa capacité d'invention de mots nouveaux par le procédé de la dérivation préfixale ou suffixale.

Cette dérivation, nous entendions d'abord la montrer comme déjà réalisée. Il était dès lors indiqué d'adjoindre à notre nomenclature des mots absents de celle-ci mais attestés dans quelques-uns des dictionnaires généraux déjà retenus (Académie, y compris le Complément de 1842 sauf pour les mots connotés par celui-ci 'vieux langage', LITTRÉ et Dictionnaire général), ainsi que dans les dictionnaires « techniques » des XIX^e et XX^e siècles choisis par nous (cf. supra, p. XXI), à condition toutefois que ces mots fussent morphologiquement rattachés à un mot déjà admis dans la nomenclature de base et que ces dictionnaires fournissent une définition claire pouvant être reproduite avec sa référence et mieux encore avec un exemple syntaxiquement conforme au modèle habituel. Le même principe nous permettait de réintroduire dans notre nomenclature un certain nombre de mots éliminés pour une des raisons ci-dessus rappelées.

Le deuxième usage que nous avons estimé pouvoir faire du principe morphologique est l'admission dans la nomenclature des éléments formateurs du vocabulaire. Ceux-ci y sont en effet accueillis au même titre que les mots eux-mêmes, avec lesquels ils ont en commun une certaine personnalité sémantique et leur appartenance à la grande famille des « monèmes ». Aux préfixes et aux suffixes proprement dits on a joint (à cause de leur rôle de plus en plus important dans la formation des nomenclatures scientifiques et techniques) ce qu'on est convenu d'appeler éléments préfixaux ou suffixaux, c'est-à-dire des unités lexicales non-autonomes, le plus souvent empruntées au latin ou au grec, où ils avaient généralement un statut de mots autonomes (type kilo-, métr-, ou -gramme, -graphe). Les articles qui leur sont consacrés sont illustrés par un nombre parfois élevé de mots qu'ils ont servi à former. Ces listes regroupent un grand nombre de mots « récupérés » par application du principe morphologique, et permettent ainsi d'alléger la nomenclature d'un excès de mots débutant ou se terminant par le même élément formateur et pour lesquels la vitalité d'emploi ou la diversité des exemples disponibles nous paraissaient insuffisantes.

On n'a pas cru devoir pousser jusqu'au bout l'application du principe morphologique en incluant aussi dans la nomenclature par exemple des affixes proprement grammaticaux comme les désinences (sauf s'ils ont la forme d'une lettre de l'alphabet, auquel cas ils sont mentionnés sous cette lettre, à laquelle est de droit consacré un article).

e) *Un problème particulier est posé par le vocabulaire utilisé dans la description lexicographique, dans la mesure où cette description utilise un vocabulaire technique spécifique ou emploie le vocabulaire général dans des acceptions particulières à la linguistique : c'est le problème bien connu de la métalangue, c'est-à-*

dire de la langue spéciale employée pour traiter de la langue.

Le lexicographe se trouve à l'endroit de la métalangue dans la situation critique suivante. Ou bien il l'écarte de propos délibéré de sa nomenclature en renvoyant, pour l'élucidation de la terminologie choisie, à un ou plusieurs ouvrages de référence dont il accepte les définitions ; ou bien il inclut cette nomenclature spéciale à la nomenclature générale de son dictionnaire qui aurait ainsi sous ce rapport un caractère d'exhaustivité comparable à celle qu'il ambitionne pour la langue commune.

La première solution n'est guère possible en l'état actuel de la linguistique et plus particulièrement de la sémantique, pour lesquelles il n'existe pas encore d'ouvrage de référence jouissant d'une autorité suffisamment universelle (on reviendra sur cette question plus loin, p. XXXVIII) : le lexicographe doit choisir son propre langage métalinguistique, et parfois en laisser régner plusieurs simultanément lorsqu'il s'agit du travail d'une équipe comme celle qui produit le présent ouvrage. La seconde solution présente l'inconvénient de supposer l'ouvrage achevé au moment où s'élabore la nomenclature définitive, qui serait ainsi le fruit d'une lecture récapitulative et conduirait à un nouvel effort rédactionnel, lequel, à moins de s'interdire toute innovation dans l'emploi de la terminologie linguistique, serait à soumettre à une seconde lecture récapitulative, et ainsi de suite à l'infini, sans que l'exhaustivité de la nomenclature pût jamais être atteinte ni finalement que l'ouvrage pût voir le jour.

Seule une série de décisions pratiques permet de sortir du cercle infernal. La première règle que le lexicographe doit s'imposer est une certaine discrétion dans l'emploi de la métalangue : la règle de discrétion est une tradition du genre, que même un dictionnaire d'inspiration linguistique doit pouvoir respecter. La seconde règle pourrait s'appeler règle de redondance, laquelle consiste à introduire d'avance dans la nomenclature un nombre plus étendu de termes métalinguistiques qu'il ne semble à première approximation nécessaire. Tout en observant au maximum la règle de discrétion, nous avons fait un pas vers l'application de la règle de redondance, en incorporant à notre nomenclature deux fichiers d'inégale importance : d'une part, à cause de sa valeur classique, quoique « dépassée » par les linguistiques de pointe, la nomenclature de la 3e édition du Lexique de la Terminologie linguistique de J. Marouzeau (Paris, 1951, puis 1961) ; d'autre part un fichier établi au T.L.F. même d'après des ouvrages récents de linguistique générale ou française, et dont il se dégage un minimum de consensus communis sur un certain nombre de termes ou de notions. Enfin l'on se propose, et cela en vertu d'un principe général du travail collectif qui est la condition permanente du T.L.F., de soumettre à l'ordinateur, volume par volume, les analyses sémantiques du corps principal des articles : une révision de la nomenclature sera ainsi possible, et des corrections ou compléments pourront s'ajouter à l'œuvre au fur et à mesure. On a voulu de la sorte fournir la preuve de l'intérêt que l'on attache à un vocabulaire linguistique tant soit peu rigoureux, afin que, contrairement à ce qu'il est arrivé à d'excellents esprits de dire ou d'écrire, il soit de plus en plus entendu que la linguistique elle aussi ne sera une science que du jour où elle disposera d'un vocabulaire bien fait.

f) *Pour l'entrée des articles de ce dictionnaire nous nous sommes strictement conformés à la tradition lexicographique. Non seulement nous avons gardé partout l'ordre alphabétique consacré, le plus commode pour le lecteur qui n'a sous ce rapport à connaître que ce que sait un enfant ayant appris à lire, et le plus neutre aussi parce que n'engageant d'avance aucun système de relations « idéologiques » entre les mots ni à plus forte raison aucune doctrine d'interprétation linguistique. Nous avons aussi d'emblée accepté la tradition selon laquelle seules des formes nominales ont le droit de figurer à la nomenclature : substantifs, adjectifs, pronoms (pour ceux-ci, il est traditionnel de traiter comme vedettes distinctes les formes toniques et les formes atones ; les premières sont traditionnellement traitées comme les autres mots du lexique ; nous avons procédé de même pour les secondes, contrairement à la tradition qui regroupait sous le cas sujet les autres formes casuelles), adjectifs pronominaux (avec des distinctions comparables) et articles ; adverbes, prépositions, conjonctions ; infinitif (à son rang alphabétique sans tenir compte de son éventuel emploi pronominal) et participe passé pour les verbes (les participes présents seulement s'ils sont attestés comme*

formes variables et donc adjectivées) ; les mots composés seulement s'ils sont traités comme tels (c'est-à-dire spécifiés par l'emploi du trait d'union) par la langue écrite, qui reste là aussi (cf. infra, p. XXIX) le point de départ de l'analyse lexicographique : notre dictionnaire se veut d'abord dictionnaire de lecture et secondairement d'écriture, les deux visées se recouvrant sous le rapport des entrées. D'ailleurs, en procédant de la sorte pour les composés, on évite de prendre prématurément parti sur la coalescence des éléments d'un composé (il est en effet plutôt du domaine d'une réforme courageuse de l'orthographe d'étendre le champ des séquences de mots susceptibles de recevoir la marque du trait d'union) : il suffit que l'usager du dictionnaire sache qu'il trouvera toujours les « lexies » sans trait d'union sous le premier mot de la séquence.

C'est une question de savoir ce que représentent ces entrées du point de vue du fonctionnement de la langue, et l'on s'est demandé si l'on peut légitimement apprécier les « services » de celle-ci d'après le nombre de ces entrées : c'est un problème qu'il faut renvoyer à la lexicologie, qui rencontre ce même problème lorsqu'elle se livre par exemple à des enquêtes de fréquence. Disons seulement que pour nous les « services » ou « performances » d'une langue ne peuvent se mesurer que pour un état de langue donné révélé par l'enquête philologique limitée et de caractère positif, c'est-à-dire contingent, qui est l'infrastructure d'un dictionnaire « historique » : un dictionnaire des fréquences comme celui qui accompagne le dictionnaire T.L.F., et dont un court extrait figure dans les Notes et éclaircissements de nos articles, permettra une connaissance déjà plus approchée de la « productivité » de la langue à un moment et dans des conditions données de son histoire.

Quant à savoir ce que représente le mot vedette pour l'usager, la réponse est claire. En ce qui concerne sa forme matérielle de signifiant, il ne peut être autre chose que le symbole, choisi par convention, des avatars matériels possibles du mot : les indications d'ordre grammatical, conjointement avec les énoncés-exemples, aident le lecteur à choisir, parmi toutes celles que représente conventionnellement l'entrée, la forme adéquate appelée par l'énoncé en cours. La vedette, en tant que forme matérielle, n'est pas un signe, ni un signifiant particulier virtualisé et prêt à s'actualiser à nouveau ; elle n'est plus que le signal commode des signifiants virtuels qu'il étiquète comme par délégation. Il n'en est pas tout à fait de même du contenu, dont le signal représente d'emblée l'ensemble des avatars possibles dans son champ de signification. C'est ce curieux assemblage d'une forme matérielle choisie par convention et d'une « sommation » des virtualités sémantiques qu'on appelle un mot (ou toute autre unité) lexicographique. Mais pratiquement la forme matérielle (ou support) de l'entrée peut elle aussi être considérée comme la synthèse résumée des formes virtuelles qu'elle représente : la forme-vedette matérielle et son contenu virtuel sont tous les deux des abstractions (l'infinifitif n'est pas là en tant qu'infinifitif) obéissant à la règle selon laquelle un signifiant ou un signifié peut représenter une classe plus haute pour laquelle il n'existe pas de mot spécifique (c'est alors le contexte lexicographique qui comme tel spécifie ce mot dans la fonction occasionnellement assumée). Quant au choix de la forme faisant fonction de signal, il peut être entièrement conventionnel, pourvu que la forme choisie soit la même dans tous les cas semblables. (Pratiquement le lecteur-consultant d'un quelconque dictionnaire effectue les opérations mentales suivantes : rencontre d'un mot actualisé dans un énoncé donné, dégagement de ce mot de son conditionnement actuel, production d'une image visuelle générale hors contexte, mais spécifiée [infinifitif pour les verbes, forme du singulier pour les substantifs qui en ont un, etc.] et correspondant à la vedette du dictionnaire. La procédure est à peu de chose près la même pour le consultant producteur d'énoncé : il a déjà essayé le mot dans un énoncé provisoire dont il est l'auteur, et il procède à la vérification du bon emploi de ce mot en parcourant le même chemin entre le mot en situation d'énoncé et le mot en situation de dictionnaire.)

Or un mot (ou un monème quelconque) est défini en langue comme l'association d'un signifiant et d'un signifié virtuels : si l'un des deux varie, le mot n'est plus le même. Cette règle vaut également pour ces synthèses abstraites de formes et de sens que sont les mots (et autres unités) lexicographiques. De là le problème de l'homonymie interne, dont nous traiterons en parlant du découpage des sens ; de sa solution

dépend directement un aspect important de la problématique des entrées.

Il faut encore signaler un trait qui caractérise l'entrée lexicographique. Positivement elle a valeur de signal sémasiologique : elle invite à découvrir sous le signifiant abstrait les signifiants et surtout les signifiés concrets qui peuvent se rencontrer dans les discours déjà réalisés, elle est ordonnée à l'audition ou à la lecture selon l'économie générale d'un dictionnaire de langue, dont la démarche fondamentale est d'aller du signifiant au signifié. Pour être aussi un dictionnaire de signaux onomasiologiques, c'est-à-dire permettant d'aller du signifié au signifiant, il faudrait que les vedettes fussent tour à tour des unités lexicographiques (sémasiologiques) du type traditionnel ci-dessus décrit et des unités onomasiologiques présentées entre guillemets. Un tel programme complémentaire est habituellement dévolu aux dictionnaires « idéologiques » ; il n'est concevable qu'une fois le dictionnaire sémasiologique achevé. Le dictionnaire « analogique », où les articles et divisions d'articles renvoient les uns aux autres, peut être considéré comme une utile pierre d'attente de l'édifice en perspective.

5. Avant d'aborder les étapes ultérieures de la procédure lexicographique mise en œuvre, il convient d'insister sur un point déjà effleuré précédemment, mais non suffisamment élucidé : comment justifier, dans la phase actuelle de la linguistique, le privilège accordé ici à la langue des écrivains, et parmi ceux-ci aux écrivains les plus importants ou du moins les plus notoires ?

On a déjà fait entendre plus haut qu'au départ de ce privilège il y avait un acte de résignation : l'enquête in vivo sur la langue parlée spontanée se révélait pratiquement impossible. Impossible aussi, pour les mêmes raisons de temps et de moyens disponibles, le dépouillement de textes sténographiés ou sténotypés, qui eût fourni des énoncés en quelque sorte en genèse d'actualisation, et parfois d'actualisation transformante et novatrice. Il a donc fallu faire de nécessité vertu.

On a déjà mentionné aussi les inconvénients d'une telle situation : la langue des écrivains est grevée ou d'un excès de mémoire culturelle et donc d'archaïsmes (parfois gauchis, volontairement ou involontairement), ou d'un excès d'innovations individuelles et donc de néologismes (parfois de pure fantaisie ou involontairement ignorants du « génie » de la langue). Mais on a indiqué d'autre part comment à notre sens le témoignage de textes non-littéraires permettait d'obtenir une langue plus proche de la norme, qui est l'objectif souhaité de tout dictionnaire de langue. On a surtout considéré que les écarts, par définition individuels ou propres à un groupe d'écrivains, sont neutralisés par la confrontation d'un grand nombre d'exemples. C'est alors à une sorte d'usage moyen dégagé par abstraction que l'on aboutit, et c'est ce travail d'abstraction consciente qui en face de ses fiches incombe d'abord au lexicographe. Celui-ci quitte dès lors le champ de la pure observation positive pour s'engager dans une procédure réflexive qu'il n'abandonnera plus, sauf à confronter chaque fois avec la réalité les résultats de ses analyses avant de les formuler dans les définitions et les commentaires ; sauf aussi, sans doute, à présenter ainsi de la langue une image fortement marquée par la procédure de documentation ou d'exploitation de celle-ci.

Mais une « langue » est-elle jamais autre chose que le produit d'une abstraction ? Jamais saisissable en soi puisqu'elle est d'abord faite de tous les énoncés virtuels dont une infime partie seulement (comparée à la somme non-finie des possibles) s'actualise, elle n'est « approachable » qu'à travers un nombre fini d'énoncés, que le lexicographe réduit encore selon les données conjoncturelles de son travail. La langue parlée n'est pas mieux située sous ce rapport que la langue écrite : au stade où elle est une donnée observable, elle est une somme limitée d'énoncés particuliers, individualisés, le plus souvent transcrits avant d'être étudiés, elle n'est pas la langue « parlée » .

Certes de tels énoncés sont moins que la langue littéraire écrite sujets à ces écarts dont il a été question

plus haut. Dans la mesure où la langue parlée est, à un pourcentage très élevé, faite de clichés qu'on se répète de génération en génération, d'ainé à plus jeune, de membre quelconque d'un groupe à d'autres membres quelconques, elle révèle un usage moyen qui, parce qu'il est répétitif et imitatif, est une certaine approximation du niveau langue. Mais jamais cette imitation n'est parfaitement fidèle, sinon dans la forme matérielle, du moins dans le contenu du mot, ne serait-ce que parce que nulle part ailleurs que dans la mémoire n'existent de modèles parfaitement stabilisés qu'il suffirait, au moment de l'acte de parole, de bien regarder pour en obtenir une exacte reproduction. Aussi est-ce d'une suite d'essais de reproduction, avec leurs remords, corrections, reprises, redites et redondances que procède le discours parlé ; ces reprises sont certes dictées et orientées par la censure qu'exerce en chacun des locuteurs ce qu'il a assimilé du système de la langue et de ses normes ; mais les corrections auxquelles il procède pour satisfaire aux exigences de la norme sont toujours secondes (sauf chez les gens qui « s'écoutent » parler, mais qui à cause de cela ne parlent pas vraiment) et n'aboutissent qu'exceptionnellement, arrêtées qu'elles sont ou par le sentiment qu'une plus grande approximation de la norme n'est pas nécessaire du fait que le message communiqué a été accepté et (à peu près ou suffisamment) compris par l'interlocuteur, ou plus banalement par la nécessité de mettre un terme à la recherche du mot propre ou de l'image expressive pour que le discours puisse progresser vers sa conclusion : le temps qui fuit est le maître du discours parlé tout autant, sinon plus souvent, que la censure du sur-moi normatif.

Comparée à la condition faite au discours parlé, la langue écrite est dans une situation nettement plus avantageuse sous le rapport de l'approximation de la norme ; parce qu'écrit, ce type de discours est soustrait à la servitude de l'irréversibilité, il peut se lire dans les deux sens, et donc être corrigé par rature et substitution, et la voix de la censure s'y fait entendre plus aisément, plus longuement, plus opiniâtement : la communication du message à son destinataire n'y est certes pas négligée, mais précisément l'obéissance exacte à la norme et au système reçus y est assumée et appréciée à sa pleine valeur de condition fondamentale de la communication, privée qu'est celle-ci des langages supplétifs (intonation, gestes, tous les systèmes « déictiques ») qui dans la communication parlée fonctionnent en étroite association avec le langage articulé. La langue même des écrivains, qui par rapport à un usage écrit ordinaire, représente un état de discours marqué, à première vue et avant tout, par des écarts, est en réalité d'abord et fondamentalement un discours soigné, et le premier bénéficiaire de ce soin est la norme sur l'arrière-fond de laquelle pourront se détacher les écarts. L'écrivain - celui qui se fait lire et surtout relire par un public critique et qui ne soit pas seulement de consommation - est en quelque sorte un artisan du discours et de l'écriture, laquelle n'est pas seulement pour lui truchement par quoi il communique, mais aussi fin en soi et donc objet de respect à l'instar de celui qu'on voue à une personne à qui il peut être demandé de servir mais non de s'aliéner. Même chez des « spontanéistes » comme Ch. Péguy, qui pratiquent la méthode des ajouts successifs de synonymes, il ne s'agit jamais que d'ajouts de quasi-synonymes, objets d'un tri réfléchi, lui-même commandé par l'expressivité, c'est-à-dire par un effort pour faire rendre à la langue encore plus qu'elle n'a coutume de rendre dans le discours habituel, répétitif et banal. Dans le brillant des écarts comme dans les tâtonnements vers l'expression juste, il s'agit toujours d'un acte de foi dans les pouvoirs illimités d'une langue, généreusement servie dans l'instant même de l'énoncé qui la fait servir.

Ce dont on est privé de la sorte, c'est d'une vue concrète, à travers les tâtonnements de la langue parlée, de la genèse actuelle de l'énoncé au moment même du discours, et donc de ses difficultés latentes. Et naturellement des manières de parler propres au discours familier ou populaire. Mais outre que nombre de textes écrits surtout littéraires se sont proposé de refléter ces registres ou niveaux de langue (qui représentent pour eux autant de signes d'identification des types humains ou des appartenances sociales) et de ce fait n'échappent pas aux inventaires exhaustifs des textes soumis à l'ordinateur, il faut souligner encore une fois qu'il est de la nature d'un dictionnaire de langue qu'il soit aussi, dans toute la mesure du possible, un dictionnaire de « production langagière » et qu'il fournisse au lecteur des énoncés finis, qualitativement clos, après critique, par leurs auteurs mêmes, et donc, mutatis mutandis, proposables à

l'imitation en vue de nouveaux énoncés.

B. - L'information lexicographique.

L'information lexicographique d'un dictionnaire historique découpé en tranches ou couches considérées par convention comme synchroniques devrait se déployer selon deux axes : l'axe diachronique ou vertical et l'axe synchronique ou horizontal, les deux axes se croisant, selon le schéma bien connu de F. de Saussure, en un point nodal d'où le développement et le fonctionnement des faits de langue devraient également se percevoir, la vue diachronique étant alors conçue comme une vue plongeante n'aboutissant qu'en fin de perspective aux faits les plus anciens. Tel était en effet notre programme primitif pour ce dictionnaire des XIX^e et XX^e siècles, et nos premiers essais comprenaient d'amples développements historiques pour les périodes précédant la nôtre : les premiers articles de ce premier volume, quoique réduits par rapport au premier jet, gardent des traces de cette ambition, à laquelle il a fallu renoncer en raison de la dimension prévue de l'œuvre, et aussi à cause du caractère nécessairement provisoire et de seconde main de ces notices, que les dictionnaires ultérieurs auraient à corriger au fur et à mesure. On n'a pas cru cependant devoir renoncer totalement à ce programme. Un aperçu même bref du passé d'un mot en éclaire le fonctionnement actuel, dans lequel tout n'est pas logique pure ou simple application à un cas particulier de principes généraux : il entre beaucoup de contingence dans le fonctionnement d'un système même cohérent ou dans les emplois même ordonnés d'un mot, et c'est précisément une des fonctions de l'histoire que d'être science de la contingence, c'est-à-dire de ce qui aurait pu ne pas naître et être et a cependant été. D'autre part, il est à peu près sans exemple qu'un mot ne se ressente pas, dans son être physique ou dans son contenu, des conditions dans lesquelles il est entré dans la langue ou qui l'ont aidé à se constituer ; et c'est précisément le rôle de l'étymologie (au sens étroit et traditionnel du mot) que d'établir la grille de ces conditions qui retentissent sur toute la destinée du mot. Il est enfin à présumer que la confrontation de la vision plongeante des faits en diachronie et de leur vue étendue en synchronie pourrait procurer un accroissement qualitatif de connaissance, résultat d'une de ces « fertilisations croisées » dont parle l'épistémologie générale (Curién). En précisant cependant que ce n'est qu'« en amont », par rapport à l'usage actuel, que les deux vues diffèrent : leurs chemins « en aval » se confondent, puisque désormais c'est dans leurs actualisations nouvelles que se dessinera aussi le nouveau devenir historique des unités de vocabulaire. On pourrait en dire autant de l'histoire de la prononciation et de l'orthographe, qui ne sont que des aspects particuliers, de soi importants, de l'histoire globale d'un mot. On trouvera ces trois rubriques, ainsi réduites, à la suite de la rubrique « sémantique » ; une typographie différente soulignera leur caractère sommaire de simples notes et éclaircissements. On donnera plus loin quelques indications plus techniques sur ces rubriques, en même temps qu'on définira ce que représentent les informations statistiques et bibliographiques par lesquelles se terminent ces notes complémentaires.

Précisons seulement ceci : en privilégiant l'analyse sémantique d'une époque considérée par convention comme privée de sa profondeur temporelle, on ne vide pas totalement le mot « historique » de sa substance ; on atteste seulement par là, en accord avec le principe philologique fondamental, que l'objet dont on rend compte est situé et délimité dans le temps historique, qui est une des composantes de toute donnée positive : on atteste ce qui a effectivement existé en discours et non ce qui en système était ou est seulement possible. C'est un des sous-entendus de tout dictionnaire que de laisser supposer que ce qui a été manifesté déjà dans un passé récent, se manifestera encore, selon toute probabilité, d'une manière identique ou analogue dans un avenir prochain : c'est ce pari qui fait qu'un dictionnaire du déjà survenu est aussi un dictionnaire du encore à venir, et que de témoin du passé il devient garant de l'avenir.

1. L'analyse sémantique.

La tradition lexicographique moderne vise à l'économie du nombre des entrées (ou unités-vedettes). Certes chaque mot phonétiquement distinct constitue par cela même une entrée distincte, puisque le point de vue du dictionnaire est fondamentalement celui du lecteur-auditeur dont la démarche va du signifiant au signifié ; en d'autres termes, si nous assimilons un dictionnaire monolingue à un dictionnaire bilingue, le dictionnaire alphabétique moderne est un dictionnaire de version. Aucun problème pour la masse des mots monosémiques que possède la langue et dont le nombre croît à mesure que l'on s'éloigne de la langue commune en direction des nomenclatures scientifiques et techniques.

La situation n'est plus aussi simple quand il s'agit des quelques milliers de mots polysémiques de la langue commune. Le dictionnaire de Richelet (1680) avait adopté à leur égard une attitude pratique intuitivement très juste. Chaque mot est considéré comme rattaché à un radical (admettre, admission ont chacun leur radical) et à chaque radical peuvent se rattacher plusieurs mots constituant avec lui une famille ou une sous-famille. Le mot qui, selon l'ordre alphabétique, vient en tête de son groupe (ADMISSIBLE) est imprimé en lettres capitales, le ou les autres membres du groupe (admission) suit ou suivent, imprimé(s) en lettres minuscules. Le mot est donc inséré dans un ensemble morphologiquement cohérent avant d'être l'objet d'une analyse de contenu. Un principe analogue préside au traitement d'un mot polysémique. Chacun des sens est considéré comme appartenant à un ensemble introduit par une vedette en lettres capitales ; puis chaque changement de sens est traité pour lui-même, la vedette est répétée en alinéa, mais imprimée en lettres minuscules, le ou les sens propre(s) venant en tête, puis le ou les sens figuré(s), enfin les sens techniques (emplois comme « termes d'art »). Les conditions de ces changements ne sont spécifiées que s'il y a, par exemple pour un verbe, changement important de construction (accorder construit avec la conjonction que suivie du subjonctif) ; partout ailleurs des exemples simples suggèrent les conditions d'emploi, qu'il est dès lors facile d'interpréter en un langage plus ou moins métalinguistique ; en revanche pour les emplois comme « termes d'art » le domaine d'application est indiqué avec précision. Il n'est pas dans notre intention d'examiner si dans le regroupement des sous-vedettes il n'entre pas quelque préoccupation plus étymologique que systématique ; il suffit de constater que sont posés et appliqués pour l'essentiel les principes d'une analyse distributionnelle du contenu et des emplois, dans le cadre d'une conception unitaire du mot considéré comme l'association d'une séquence phonético-graphique et d'un sens (cf. s.v. parole : « Mot. Explication de sa pensée par le son, et la voix »).

a) *La polysémie, telle qu'elle est habituellement entendue en lexicographie, ne se confond pas avec l'homographie. Celle-ci est un trait spécifique de la langue transcrite par l'écriture alphabétique (aménagée), et n'affecte pas le mot en langue, lequel se définit, on l'a rappelé il y a un instant, par l'association d'un support matériel ou signifiant et d'un contenu sémique ou signifié, signifiant et signifié étant pris au sens le plus large possible, c'est-à-dire convenant aussi bien aux unités « lexicales » qu'aux unités grammaticales ou « fonctionnelles ». Le trait qui réunit mots polysémiques (écrits) et mots homographes est celui de l'ambiguïté à la lecture. On sait que l'homophonie crée elle aussi une ambiguïté, mais une ambiguïté à l'audition. Homographes et homophones offrent cette parenté que l'ambiguïté qu'ils créent ne se rencontre qu'au niveau du signifiant : sa levée se fait par le regroupement de telle forme graphique ou de telle forme phonique avec les autres formes d'un même paradigme de système (une même conjugaison, une même « déclinaison », une même partie du discours). Elle ne pose guère de problème au*

lexicographe travaillant sur des énoncés réels écrits.

L'ambiguïté qui est le fait des mots polysémiques est d'un autre ordre, puisqu'elle existe du côté du signifié. Pour en comprendre la nature, il faut d'abord se placer dans la situation du sujet parlant ou locuteur. Celui-ci, au moment d'engager un mot polysémique dans un énoncé, choisit entre plusieurs sens possibles celui qui convient au propos particulier qui est le sien dans l'instant du discours (écartons, pour simplifier, les cas où son intention est de communiquer le mot avec la totalité de son contenu demeuré indifférencié) ; or son choix doit être fait de telle manière que le destinataire puisse l'identifier sans difficulté, c'est-à-dire sans ambiguïté. L'énoncé doit être construit de telle façon que le destinataire y trouve des adjuvants dont la fonction est précisément de permettre la levée des ambiguïtés : on dit qu'un discours est clair lorsque chaque énoncé comprend en qualité et en quantité les adjuvants nécessaires à la levée d'ambiguïté par le destinataire. Le nombre de ces adjuvants est naturellement plus important (et parfois de nature différente) dans la langue écrite, qui suppose l'absence du destinataire et ne peut donc pas utiliser les adjuvants propres au discours parlé : liaisons en fin de mot, intonation et pauses rythmiques, mimique, connaissance intuitive de la situation in praesentia commune au sujet parlant et au sujet écoutant, redondance calculée suivant la réaction instantanée du destinataire, etc. La langue écrite en revanche possède des adjuvants qui lui sont propres : les morphèmes grammaticaux muets mais écrits (certaines terminaisons notamment), les systèmes d'accord ou de concordance (redondants du point de vue du sujet écrivant, mais non du sujet lisant), la ponctuation, les règles de rhétorique élémentaire faisant appel aux ressources d'une paradigmatique de (quasi-)synonymes ou d'antonymes, voire à la paraphrase définitoire (cf. plus loin : le choix des exemples), et surtout le soin du contexte immédiat, qui est la principale donnée adjuvante que le discours écrit met en œuvre pour la levée d'ambiguïté.

Le rôle du lexicographe consiste d'abord à souligner les adjuvants contextuels (ou collocations) dans la mesure où ils sont inscrits dans la langue et commandés par l'usage, c'est-à-dire dans la mesure où ils sont habituels, répétitifs, spontanés, dépouillés de toute autre fonction que celle de la levée d'ambiguïté. L'adjuvant différenciateur peut se situer dans l'environnement contextuel immédiat : sa recherche est l'objet propre de l'analyse distributionnelle. L'adjuvant différenciateur est alors ou bien de nature catégorielle (un mot peut changer de sens en changeant de classe, c'est-à-dire de partie du discours : passager adjectif n'a pas le même sens que passager substantif) ; ou bien de nature syntaxique (beauté change de sens suivant qu'il ne s'emploie qu'au singulier, ou qu'il peut s'employer à la fois au singulier et au pluriel ; ciseau, suivant qu'il ne s'emploie qu'au pluriel ou s'emploie à la fois au singulier et au pluriel ; âgé n'a pas le même sens s'il est suivi de la préposition de ou employé en construction absolue) ; ou bien sémantique (aimer n'a pas le même sens suivant que son objet est une personne ou une chose ; ou suivant que la personne est un membre de la famille de l'agent ou une personne étrangère à cette famille ; le sens change encore si le sujet est un végétal : telle plante aime le soleil ; l'absence d'objet dans elle aime « elle est amoureuse » est une façon de lever l'ambiguïté) ; ou bien stylistique (dans le style soutenu accommodement peut signifier « accord à l'amiable » ; dans l'argot du milieu galette signifie « argent qu'une fille doit à son souteneur ») ; ou bien rhétorique (le contexte indique qu'un mot est employé par figure, avec une valeur métonymique (toit ouvrant d'une voiture) ou métaphorique (la fièvre électorale) ou elliptique (une [voiture] automobile) ; ou enfin thématique-situationnelle (le mot silence n'a pas le même sens suivant qu'il est employé dans la langue commune ou que l'on parle de mystique ou de musique (cf. ce qui est dit plus loin sur le domaine).

Ces adjuvants que distingue leur nature n'ont pas le même retentissement sur le sens dans tous les vocables : leur action, toujours possible, est soumise à la contingence historique ; leur degré de réalisation dans chaque cas caractérise ce qu'on appelle l'usage, que l'on peut définir, suivant le cas, comme une contingence permissive (la réalisation est une variante offerte au choix du locuteur, qui peut dire par exemple : il a de la fièvre ou il fait de la fièvre, il fait de la fièvre ou il fait de la température,) ou comme une contingence contraignante (le changement de verbe ayant une influence sur le changement de sens, il faut dire, suivant le cas : il a mal ou il fait mal). Il est du programme traditionnel des dictionnaires de faire

l'inventaire de ces adjuvants et de les indiquer avec le maximum de précision. On a suivi le plus souvent possible dans ce dictionnaire la tradition éprouvée, en tâchant toutefois de marquer avec plus de netteté la nature propre de l'élément adjuvant.

- L'adjuvant le moins immédiatement contextuel est le domaine. Quand ce domaine est institutionnel, parce qu'il représente un corps de métier ou une branche cataloguée du savoir, nous l'avons détaché en l'imprimant en capitales italiques ; quand il n'a qu'un caractère occasionnel, et que donc il est plus thématique qu'institutionnel, nous disons ordinairement dans le domaine de..., imprimé en minuscules italiques. Le changement de domaine entraîne généralement un changement de sens par inclusion dans son sens d'éléments empruntés aux implications du domaine. Quand ce changement est minime, il n'est pas marqué par une découpe de sens : on le considère comme une acception particulière en relation avec une variante par exemple technologique, qui ne touche pas à l'invariant du noyau sémique. Une division de sens peut ainsi embrasser plusieurs domaines, la définition donnée fournissant une représentation générique du noyau sémique (cf. infra, sous c).

- L'adjuvant rhétorique, qui consiste dans l'inclusion d'une figure de rhétorique (principalement métonymie, métaphore et ellipse) à la délimitation des sens à l'intérieur du champ sémique d'un mot, est traditionnellement inventorié par la lexicographie. Nous avons suivi cette tradition, en essayant de distinguer, autant que faire se peut, les situations-types dans lesquelles peut se trouver tel sens d'un mot en langue. Le problème essentiel est ici celui que posent les figures (figures de sens ou tropes), dont les traits pertinents, en rhétorique, sont a) le pouvoir qu'elles confèrent aux mots qu'elles affectent de se tenir en même temps, dans l'instant du discours actuel, sur deux plans : un plan de départ (côté source ou amont) et un plan d'arrivée (côté cible ou aval) : au plan de départ, en amont, un mot a, dans l'instant actuel du discours, tel sens (« bureau sur lequel j'écris, plume avec laquelle j'écris »), ou s'insère dans tel syntagme (voiture automobile) ; au plan d'arrivée, en aval, il acquiert un autre sens (la pièce dans laquelle se trouve mon bureau, quand par exemple je dis : les heures d'ouverture du bureau ; le style quand je dis : cet écrivain a une plume élégante, voire l'écrivain lui-même quand j'écris : c'est une bonne plume) ou une autre structure syntagmatique (voiture et automobile peuvent chacun s'employer sans la présence de l'autre terme : je prends ma voiture, une course automobile) ; b) le fait que point de départ et point d'arrivée n'ont pas le même rang hiérarchique : le second (la cible, l'aval) représente la visée de la communication, ce qu'on veut faire entendre dénotativement par le destinataire, la source ayant seulement valeur connotative (secondaire du point de vue de l'information communiquée, quoique pouvant être première du point de vue de l'impression esthétique recherchée).

Le plus souvent il s'agit ou de métonymie (le bureau : nom du meuble employé pour désigner le lieu où il se trouve ; plume : l'instrument servant à qualifier la nature du travail effectué par lui, voire l'écrivain envisagé du point de vue de son style) ou de métaphore (la fièvre du malade servant à désigner l'agitation plus ou moins incontrôlée qui, dans une élection, s'est emparée des candidats et de leurs partisans ou adversaires) ; plus rarement il s'agit d'ellipses (voiture se comprend sans l'adjectif automobile ; automobile, abrégé en auto, se comprend sans voiture dont il adopte la partie du discours).

Nous avons, chaque fois que cela a paru utile, mentionné le rapport métonymique d'un sens avec le précédent ; le sigle p. méton. a été dans ce cas employé même si par ailleurs le contexte syntagmatique fournit un critère suffisant pour la distinction des sens (casser un verre, boire un verre) : le discours lexicographique, on l'a rappelé plus haut, aime la redondance, par égard notamment à la variété de ses lecteurs virtuels. Le cas des noms d'action, résultant d'une transformation par passage d'un mot du plan du verbe à celui du substantif, est un cas particulier de la métonymie : gouvernement correspond à plusieurs avatars du verbe transposé, et il signifie alors tantôt l'action en cours (le gouvernement des hommes est chose difficile), tantôt les agents de l'action (le gouvernement est démissionnaire : le gouvernement procède de « les gouvernants » participe présent substantivé, le pluriel étant réduit en singulier collectif), tantôt le

lieu où gouverne un gouverneur (rejoindre son gouvernement). Conformément à la tradition lexicographique, nous n'avons pas cru nécessaire d'indiquer dans ce cas le processus mental de transformation, dont l'analyse est confiée à la définition, à laquelle la langue fournit des descripteurs suffisamment génériques pour être en même temps classificateurs et explicatifs.

Pour le rapport métaphorique, il nous a paru souvent nécessaire de distinguer a) d'une part les cas où la métaphore n'est qu'une extension analogique (nous disons dans ce cas p. anal.) d'un sens à la dénomination d'un concept auquel il n'est pas principalement approprié (ainsi affiné, qui se dit d'un métal, se dit aussi, par analogie, d'un paysage) : c'est le jeu langagier du comme si qui se trouve ainsi mis en relief, une ressemblance partielle étant assimilée à une identité totale ; b) d'autre part les cas où la métaphore est encore très perceptible quoique usuelle, mais entraîne déjà des changements de plans importants (comme p. ex. du concret à l'abstrait) qui font qu'il ne s'agit plus d'un jeu de comme si, mais d'un comme de comparaison où l'on relève aussi, à côté des ressemblances, des différences sensibles (nous disons parfois, dans ce cas, par métaph., comme dans la locution : la montagne a accouché d'une souris) ; enfin l'emploi proprement figuré, où le passage du concret à l'abstrait n'est plus perceptible qu'à la réflexion (non historique) principalement du sujet écrivain, qui, dans la rédaction lente ou dans la relecture, peut soumettre le mot à un examen critique attentif qui rétablit mentalement la liaison du sens figuré au sens « propre » (p. ex. il est maintenant bien acclimaté dans son milieu). Au-delà, c'est-à-dire quand la liaison n'est plus possible sans le secours de l'histoire du mot, le mot n'est plus le même, et c'est alors le problème de l'homonymie interne qui se trouve posé (cf. infra, sous b et c).

- L'adjuvant que nous appelons stylistique est distinct de l'adjuvant rhétorique en ce sens qu'il ne concerne pas les figures de pensée, mais les situations réciproques de l'auteur et du destinataire de la communication (niveaux de langue), ou l'intensité expressive ou affective (registres de langue) qui caractérisent l'emploi d'un mot. Ces connotations distinguent certains mots de certains de leurs synonymes sémantiques ; elles peuvent aussi intervenir dans les distinctions de sens qui s'opèrent dans l'aire de signification d'un mot polysémique. Ainsi bon ne devient synonyme d'amusant que dans un syntagme du type raconter une bonne histoire, qui relève du style familier ; homme n'est synonyme de mari que dans les syntagmes du type mon homme, son homme, qui appartiennent à la langue populaire ; abîme ne signifie « enfer » que dans un contexte religieux appartenant au style soutenu ; ainsi encore abondant peut devenir péjoratif ou mélioratif suivant son environnement syntagmatique : s'agissant d'un désert, une source abondante est considérée avec faveur, alors que parole abondante peut être pris en mauvaise part si dans son entourage il est question de prolixité et de fatigue. L'emploi euphémique d'un mot entraîne un changement de sens si le contexte y prépare ; ainsi dans la phrase il s'est affaibli, tout sera bientôt fini, le syntagme tout sera fini signifie « il sera mort » (l'euphémisme consistant aussi dans une substitution de terme, il peut être rapproché de la métaphore). La nomenclature de ce dictionnaire étant « ouverte » dans la mesure où la littérature, expression, dans une large mesure, des valeurs et des valorisations positives ou négatives, stables ou changeantes d'une société elle-même de plus en plus changeante et « pluraliste », il est normal qu'on y trouve ce que les puristes du XVII^e siècle appelaient les mots (ou syllabes) « bas » ou « sales ». Nous englobons leur caractérisation sous la dénomination générale de caractérisation stylistique, mais confions généralement à des Remarques ce qu'il y a lieu d'en dire, et qui est d'ordinaire plus nuancé que ce que des indications stéréotypées pourraient suggérer : les valorisations lingua-culturelles sont naturellement plus complexes que les caractérisations seulement linguistiques, ne serait-ce que parce qu'elles sont valorisations (ou dévalorisations) du point de vue de quelqu'un, dont l'appartenance sociale et la mentalité doivent pouvoir être précisées dans une certaine mesure. Or les valorisations et dévalorisations culturelles interviennent aussi, occasionnellement, dans la délimitation des sens, p. ex. lorsque un mot devient terme d'injure (aristo[crate] dans la bouche d'un jacobin, calotin dans celle d'un anticlérical, capitaliste dans celle d'un socialiste, ceux de la haute [société], etc. ; inversement bas peuple, épicier, prolétaire, etc. dans la bouche de membres de la bourgeoisie). Mais le plus souvent la valorisation socio-culturelle intervient pour rendre polysémiques des mots qui sans elle étaient ou seraient monosémiques ; il en est de même des

conditions historiques-culturelles dans lesquelles des mots prennent un sens emphatique (aussi bien au sens ancien que moderne du mot), p. ex. certains mots à la mode comme demeuré, formidable, sensationnel, etc.

- Les adjuvants démarcatifs qui intéressent le plus directement le sens sont ceux qui encadrent le mot dans son environnement ou l'affectent dans sa forme la plus immédiate ; ce sont ceux que l'on regroupe le plus habituellement sous le nom de distribution. L'analyse distributionnelle concerne tantôt les relations syntagmatiques d'un mot avec ceux qu'il détermine ou qui le déterminent (verbe - sujet - objet, adjectif - substantif, etc.), tantôt des variations de forme morphologique. Du point de vue de leur valeur, elles sont d'ordre grammatical ou sémantique. Elles sont autant de conditions d'emploi d'un mot, c'est-à-dire de manifestations et donc, dans le cas des mots polysémiques, de délimitations de sens dans l'aire de signification d'un mot. Les conditions grammaticales d'une grande généralité sont traditionnellement indiquées, en ce qui concerne la partie du discours, derrière la vedette elle-même ; c'est là aussi que sont données des indications relatives à la construction (transitive, intransitive) ou à la forme (pronominale) d'un verbe. Les changements de sens qu'entraîne un changement de nombre sont indiquées en italique dans le corps de l'article (dans l'article affaire on trouvera l'indication au pluriel : les affaires [sont les affaires] « ce dont on s'occupe professionnellement »). Les changements de construction sont d'ordinaire mentionnés sous forme de titres ou de sous-titres dans l'économie générale d'un article, et c'est la définition seule qui permet de constater qu'il y a aussi un changement de sens ; les cas particuliers sont précisés dans des crochets droits (p. ex. la possibilité ou la nécessité d'un objet secondaire).

- Les conditions sémantiques sont les plus importants des adjuvants démarcatifs de sens. Nous les avons généralement fait figurer dans les titres et sous-titres lorsqu'elles entrent dans les grandes catégories ou sous-catégories classificatrices telles que animé/inanimé, personne/chose, personne/animal. Quand il s'agit de sous-catégories plus ténues, c'est-à-dire de moindre extension, il en est fait mention dans des crochets droits (p. ex. inanimé naturel/inanimé artificiel [objet fabriqué], inanimé concret/inanimé abstrait).

L'ensemble des relations, larges ou étroites, qu'un mot entretient dans le discours avec son environnement et qui actualisent telle de ses virtualités inscrites dans son aire sémantique, sont autant de précisions qui le font passer de la pluralité des possibles en langue à la particularité du nécessaire dans l'énoncé. Tout se passe comme si dans la langue les signifiants étaient rangés avec des étiquettes spécifiant leurs signifiés et les conditions de leur apparition dans le discours. Ils sont ainsi dans la situation d'un nom propre de famille devant devenir nom propre de telle personne particulière, le nom propre de famille convient à tous les membres d'une famille (et parfois à plusieurs familles), mais pour qu'il puisse devenir nom propre unique d'une personne unique, il faut qu'il soit déterminé, précisé par l'adjonction d'autres éléments d'information : nom(s) de personne, parfois sobriquets, à la limite toutes les indications figurant sur une carte d'identité ou sur un passeport ; l'identification du référent s'opère à coup d'additions successives, qui sont autant de conditions de reconnaissance du référent. Les conditions d'emploi sont du même ordre : en même temps qu'elles précisent l'actualité d'un sens, elles permettent au destinataire de l'énoncé d'identifier lequel des sens possibles a été effectivement manifesté dans l'énoncé qui lui est transmis dans la communication. Le lexicographe, en notant les conditions d'emploi d'un mot ou d'apparition d'un sens, rédige la carte d'identité d'un mot ou d'un sens : une carte d'identité est un syntagme composite, comme l'est un article de dictionnaire.

Une carte d'identité comporte généralement dans une des divisions de son champ une photographie de la personne désignée ; à la rigueur la photographie dispense des indications particularisantes ajoutées au nom de famille : il y a synonymie entre ces informations prises en bloc et la photographie qui procure elle aussi une représentation globale de la personne. Tel est le cas en lexicographie lorsque en face d'un mot vedette on se contente d'indiquer un équivalent synonyme.

b) Le repérage des adjuvants différenciateurs, qui est la fonction propre de l'analyse distributionnelle, ne résout pas, malgré la richesse d'information qu'elle procure en vue de la levée d'ambiguïté, tous les problèmes sémantiques posés au lexicographe traitant d'un mot polysémique. Relevons-en seulement deux parmi les principaux : d'une part celui de l'homonymie interne, d'autre part celui de l'ordre de présentation des sens ou acceptions.

L'analyse distributionnelle repérera toujours dans l'environnement d'un mot des adjuvants spécifiques. Affranchir un esclave ou affranchir une lettre forment deux lexies différenciées par la nature de l'objet du verbe affranchir ; on saura donc qu'il faudra les présenter comme lexies jouissant d'une certaine autonomie. Mais la différenciation n'affecte la vedette qu'en tant que signifiant : on saura que affranchir, en tant que séquence sonore ou graphique, sert d'étiquette à deux emplois que l'usager ne doit pas confondre, mais le signifié ne sera pas caractérisé. Or le mot lexicographique est un signe complet, fait de l'union d'un signifiant et d'un signifié, et nous avons rappelé (cf. supra, p. XXIX) la règle élémentaire selon laquelle un changement intervenu dans le signifiant et/ou dans le signifié pouvait entraîner un changement de mot, donc pour le lexicographe un changement d'entrée ou de vedette. Pas de problème si le changement affecte le signifiant : tout nouveau signifiant (sauf les cas de variations seulement grammaticales, cf. supra, p. XXVIII) a droit à une entrée. Mais si le changement affecte non pas le signifiant mais le signifié, la décision de découpe aboutissant à un changement d'entrée ne peut intervenir qu'après une analyse du signifié, dont les composantes inventoriées indiqueront s'il s'agit encore du même mot ou d'un mot différent. C'est le rôle de l'analyse componentielle (dont le résultat est condensé dans la définition) que de pénétrer à l'intérieur du mot déterminé par ses adjuvants, et ce n'est qu'alors que l'on pourra décider si la découpe ou rupture d'emploi déterminée par l'analyse distributionnelle marque aussi une rupture de mot. C'est dire que l'analyse distributionnelle précède nécessairement l'analyse componentielle ; celle-ci consistant dans le relevé des sèmes (ou signifiés pertinents minimaux, auxquels s'arrête l'analyse), on dira qu'un signifiant ne représente plus le même mot si dans tel de ses emplois l'analyse componentielle ne repère plus aucun sème commun aux autres emplois du même signifiant. Ainsi dans la lexie affranchir une lettre, où affranchir signifie « coller un timbre sur une lettre en vue de son acheminement par la poste », il n'y a aucun sème commun avec ceux que l'analyse relève dans la lexie affranchir un esclave, où affranchir signifie « donner la liberté civique » à un esclave ; là où l'analyse distributionnelle ne marquait qu'une rupture d'emploi, l'analyse componentielle marque une rupture de mot : conformément à une tradition récente mais bien établie, nous indiquerons le changement de mot (donc de vedette ou d'entrée) par des indices en chiffres arabes, et nous aurons donc un affranchir 1 et un affranchir 2.

D'autre part, l'analyse distributionnelle, qui indique les découpes de sens, ne fournit pas de critères pour l'ordre dans lequel, à l'intérieur d'un mot polysémique, doivent se succéder les sens ou acceptions. Certes il y a une tradition lexicographique, que suggérait déjà (cf. supra, p. XXXI) Richelet : le sens propre passe avant le sens figuré, et un sens ou emploi technique passe après un sens ou un emploi de la langue commune ; mais la hiérarchie de ces indications ne peut être le fait de la seule analyse distributionnelle, puisque la succession traditionnelle repose déjà sur une analyse de contenu. Il y a des cas où seule l'analyse componentielle, c'est-à-dire pratiquement la définition analytique, permet un ordre tant soit peu rationnel. Ainsi humanité peut signifier tour à tour 1. « ensemble des hommes », 2. « qualités de bonté ou d'indulgence propres aux hommes considérés dans leur ensemble » ; on voit, d'après les définitions, que le sens 1 est supposé par le sens 2, en d'autres termes que le sens 2 a intégré les sèmes du sens 1 en y ajoutant les siens propres : le sens intégrant suivra naturellement le sens intégré. Si nous faisons passer le sens figuré après le sens propre, c'est que celui-ci est intégré (totalement ou partiellement) à celui-là, ou en tout cas supposé par celui-là ; il en est ainsi des autres règles de succession des sens ou acceptions ou emplois.

Il va de soi que l'analyse componentielle ne peut être envisagée que du seul point de vue synchronique à l'intérieur d'un état (historique) de langue donné ; en d'autres termes, elle est faite du point de vue des

usagers contemporains de l'emploi analysé et n'a pas à faire appel à des éléments d'information empruntés à l'histoire antérieure du mot.

c) L'analyse componentielle *consiste donc à inventorier les sèmes ou unités de sens minimales contenus dans le signifié, et à les confronter de sens à sens à l'intérieur d'un mot polysémique. L'ensemble des sèmes d'un sens constitue sa compréhension ; celle-ci est plus ou moins riche selon le nombre de sèmes. La permanence d'au moins un sème à travers les divers sens ou acceptions d'un mot polysémique garantit l'unité du champ de signification d'un mot. A défaut de cette permanence il y a rupture de l'unité de champ : c'est ce qu'on appelle traditionnellement l'homonymie interne, qui se traduit aujourd'hui par l'éclatement de l'entrée unique en plusieurs entrées indexées (entrée1, entrée2, entrée3, etc.) comme on l'a indiqué plus haut. Les changements de sens à l'intérieur d'un champ de signification se traduisent par des additions ou des suppressions (ou par les deux à la fois) de sèmes. Lorsque de femme « être humain de sexe féminin » on passe à femme « épouse », on ajoute au sens 1 le sème « unie à un homme par le mariage » (ou la variante : « qui peut être unie à un homme, par le mariage ») ; lorsque de fille « enfant du sexe féminin » on passe à fille « prostituée », on ajoute en outre une valeur (péjorative) aux sèmes précédents. Au contraire lorsque de homme « être humain de sexe masculin » on passe à homme « être humain », on retranche le sème « de sexe masculin ». L'addition de sèmes équivaut donc le plus souvent à un contenu sémique plus concret, la soustraction d'un sème aboutit au contraire à un contenu abstrait. Il y a à la fois soustraction et addition lorsque de siège « meuble sur lequel on peut s'asseoir », on passe à siège « lieu où se réunit l'état-major d'une société industrielle ou commerciale. »*

Un sens plus abstrait est en principe classificateur par rapport à un sens plus concret ; on dit qu'il est générique par rapport à celui-ci, tout en conservant un certain nombre de ses sèmes. A un classificateur de ce type correspond ce que l'ancienne logique appelle le genre prochain, qui classe des espèces caractérisées par rapport à celui-ci par la présence dans leur compréhension de sèmes spécifiques correspondant à ce que l'ancienne logique appelait la différence spécifique. La représentation graphique correspondante est celle d'un arbre hiérarchisé, au sommet duquel se trouve placé le genre prochain (qui est ce qu'on peut appeler un hypéronyme), en dessous duquel se trouvent rangés les termes classés (qu'on peut appeler des hyponymes). Il existe un autre type de classificateurs, qui ne présentent pas l'opposition du genre prochain et de la différence spécifique : ce sont les classificateurs collectifs. Ceux-ci sont de la nature du pluriel, lequel groupe en les additionnant des singuliers qui gardent la totalité de leur compréhension, c.-à-d. de leurs sèmes ; le collectif est un rassembleur d'entités identiques, qu'il présente de l'extérieur comme un singulier ; sa représentation graphique n'est pas celle d'un arbre hiérarchisé, mais plutôt celle d'une parenthèse précédée d'un terme très général du type ensemble ou groupe.

On voit que ce n'est que dans le premier cas (rapport d'hyponyme à hypéronyme) que s'observe la règle du rapport inverse de la compréhension et de l'extension (femme « être humain de sexe féminin » a une compréhension plus pauvre, mais s'étend à un nombre d'êtres plus grand que femme « épouse », qui a une compréhension plus riche, mais une moindre extension que femme « être de sexe féminin »). À la différence aussi des termes génériques, les collectifs entraînent souvent un changement du mot physique : pour passer de femme1 à femme2 il n'est pas besoin de changer de signifiant, mais pour passer de homme « être humain » à « ensemble des êtres humains » il faut faire intervenir un suffixe qui modifie la forme physique du mot (homme ® humanité).

Il existe d'autres termes classificateurs sous-jacents aux mots dont on analyse le contenu sémantique, comme p. ex. ceux qui groupent sous une dénomination commune des objets particuliers, ou tous ceux que suggère le contenu sémantique des suffixes : ce sont des assembleurs du type collectif ou des hypéronymes du type genre prochain, mais il faut souvent, pour les expliciter, emprunter le signifiant à d'autres familles

morpho-étymologiques (étoile, soleil, lune, terre ont pour assembleur astre ; bonheur, malheur peuvent avoir pour classificateur la lexie état d'une personne qui, etc.).

Il existe une hiérarchie entre les classificateurs, selon qu'ils indiquent un genre proche ou éloigné : chose classe plus d'entités que objet, qui lui-même en classe plus que p. ex. corps, etc. Le rapport qui existe entre terme classificateur et terme classé est un rapport d'inclusion ; mais tous les rapports d'inclusion ne sont pas du même type ni de même sens. Ainsi lorsqu'on passe de verre « matière » à verre « objet fabriqué à l'aide de cette matière » il y a certes inclusion (« verre-objet » inclut « verre-matière »), mais en passant de l'un à l'autre on ne concrétise pas une entité générique en entité spécifique, mais on passe d'un tout à une partie de ce tout, bref on recourt à des transformations du type de celles que l'on groupe sous la notion de métonymie, où ce qui est commun à tous les objets inclus est déjà spécifié au départ et le reste dans ses transformations en objets.

Il existe enfin des classificateurs très généraux qui jettent des ponts entre le sémantique et le syntaxique : ce sont les parties du discours. La partie du discours regarde d'une part vers le contenu sémantique, qu'elle encadre d'une manière très vague, mais assez précise pour que le mot encadré par elle s'oppose aux mots encadrés par d'autres parties du discours (les substantifs suggèrent tous, même les plus abstraits, quelque chose comme un objet saisissable ; un adjectif suggère toujours l'idée d'une précision qui s'attache à un substantif ; un verbe suggère toujours l'idée que quelque chose arrive ou existe cum/sine tempore) ; d'autre part elle regarde vers la construction syntaxique de la phrase, dont elle commande la coloration grammaticale spécifique. En tant qu'elle regarde vers le contenu sémantique d'un mot, la partie du discours fait subir au contenu, considéré comme un invariant, des variations qui constituent la série morphologique de l'invariant sémique : produire, produit, producteur ; blanc, blancheur, blanchir, etc. ; en tant qu'elle est tournée vers la phrase, elle permet à ces variations d'y assumer des fonctions syntaxiques définies. D'où l'importance de la spécification de cette étiquette, qui d'une part établit des liens entre les variantes morphologiques des invariants sémiques (passage de blanc à blanchir, etc.), et en établit d'autres entre sémantique et syntaxe (parce que substantif, un mot peut être sujet ou objet, etc.) : les parties du discours sont les clefs de voûte des entités de langage dans un idiome bâti comme le français, dont elles commandent la dynamique en même temps qu'elles en structurent la statique.

d) *Les termes classificateurs, de quelque type qu'ils soient, appartiennent toujours à la même partie du discours que les termes classés. Il en est de même lorsque, renonçant à l'analyse componentielle, on met en regard d'un mot un mot équivalent ou sensiblement équivalent, en d'autres termes un synonyme ou un quasi-synonyme. On sait que plus une langue est riche en vocables, plus elle abonde en synonymes, qui ont pour fonction première de permettre la redondance fonctionnelle (particulièrement importante pour la transmission claire et complète du message, lorsque le destinataire est éloigné ou que le message est écrit) et/ou la variété esthétique en cas de répétition obligatoire. Mais on sait aussi que plus une langue est marquée par l'esprit d'analyse qui anime des usagers éduqués et entraînés à distinguer là où une observation superficielle unifie (et le français classique est une langue animée de cet esprit), plus elle tend à spécifier les synonymes pour n'en plus faire que des quasi-synonymes, prédéterminés, dès avant leur entrée dans un contexte, soit stylistiquement (différence de niveau de langue : ictère/jaunisse ; d'affectivité : thésauriser/économiser ; d'expressivité : avare/grippe-sous), soit sémantiquement (différence d'intensité : froid/glacial ; de qualité : mauve/violet ; de connotation situationnelle : contrat/traité). Il est enfin constant que la synonymie entre deux mots polysémiques n'est jamais que partielle : elle s'établit entre deux sens ou acceptions de chacun des mots, et non entre deux aires complètes de signification.*

C'est dire qu'en lexicographie il y a lieu de manier avec prudence l'explicitation du sens par les synonymes. En effet, il est rare que le lexicographe dispose du temps nécessaire pour créer d'avance un

dictionnaire complet et nuancé des synonymes et pour en contrôler la finesse par des analyses componentielles définitives ; ses indications synonymiques sont nécessairement plus intuitives que systématiques. En outre si, pour des raisons d'économie de place, l'information proprement sémantique se borne à l'indication de synonymes, on s'expose dans la meilleure des hypothèses à des approximations qui orientent vers le sens exact plutôt qu'elles n'en rendent compte ; autant dire que de telles indications s'adressent à des usagers qui savent déjà et n'ont de ce fait besoin que d'un rappel sommaire. Pour les autres, l'utilisation de l'information synonymique demande, si l'on peut dire, une véritable contorsion mentale, puisque le rapprochement de signifiants synonymes suppose le renvoi à leur contenu sémique commun, que l'esprit de l'utilisateur du dictionnaire doit dégager afin de constater qu'effectivement à un signifié commun correspondent plusieurs signifiants ; en d'autres termes, venu au dictionnaire avec un état d'esprit sémasiologique (du signifiant au sens), il se voit imposer d'emblée un état d'esprit onomasiologique (du sens au(x) signifiant(s)). Il faut mentionner enfin pour mémoire le risque des « définitions circulaires », où A est « expliqué » par B (juste : légitime) et B par A (légitime : juste) et ainsi de suite, avec des variantes triangulaires, où A est traduit par B, qui est traduit par C, lequel a pour correspondant A ^[16].

En revanche lorsque l'information synonymique est considérée comme une information auxiliaire, elle peut être d'un grand prix. Pour les mots polysémiques, on peut admettre qu'à chaque découpe sémantique correspond un synonyme différent ; si ces synonymes s'opposent entre eux par des nuances seulement stylistiques, il n'y a pas lieu de marquer dans le mot polysémique une découpe de sens proprement dite ; si au contraire l'opposition entre deux de ces synonymes est aussi sémantique, il y a lieu de se demander si le mot-vedette ne doit pas être scindé en deux vedettes différentes (prendre « voler » et prendre « capturer » peuvent rester ensemble à l'intérieur d'un même champ de signification ; mais châtier « punir », et châtier [son style] « affiner [son style] », étant donnée la forte opposition sémantique entre les synonymes de chacun des deux châtier, doivent être séparés et demandent deux entrées d'article distinctes). Pratiquement cela revient à définir ce qu'on entend par forte opposition sémantique. Nous entendons par là une opposition qui ne procède pas seulement d'une différence de sème dans la périphérie du contenu, mais aussi d'une différence dans le noyau sémique même, c'est-à-dire dans le genre prochain, contrairement à ce qui se passe p. ex. entre deux synonymes entre lesquels le genre prochain reste constant : punir et affiner ont un noyau sémique (un genre prochain) entièrement différent [punir relève de la répression juridique ou morale après une faute commise, affiner d'un processus de purification en vue d'une plus grande perfection] ; au contraire voler et capturer consistent toujours à s'approprier un bien que l'on n'a pas (noyau sémique ou genre prochain), seule la spécification de la notion d'appropriation varie et il n'y a donc pas lieu de distinguer deux mots sous le même signifiant-vedette.

D'autre part si l'indication du synonyme est placée après l'analyse componentielle, son intellection peut s'appuyer sur la connaissance du contenu, dont le lexicographe lui demande seulement de vérifier qu'entre la vedette et le synonyme l'analyse componentielle représente les traits de signifié communs aux deux mots.

On ne mentionne que pour mémoire que c'est par l'inventaire des synonymes que le dictionnaire de lecture devient aussi un dictionnaire d'écriture.

Sans se dissimuler les périls de l'entreprise, on a, dans ce dictionnaire, progressivement tendu vers une indication de plus en plus complète de la synonymie. Au départ on a considéré que c'est aux exemples choisis à cette fin à en fournir l'inventaire : les mots imprimés en italique représentent des paradigmes (sur les associations paradigmatiques, cf. infra, p. XL), parmi lesquels figurent de nombreux synonymes. Pour certains mots où le nombre des synonymes est relativement élevé, on a, dans la tradition des dictionnaires de synonymes, essayé de préciser leur opposition, si ténue soit-elle. Ailleurs on s'est contenté d'indiquer le synonyme aussitôt après la définition et avant les exemples. Enfin, pour les mots les plus fréquents, qui sont aussi des mots à polysémie et à synonymie ouvertes, on a parfois regroupé dans une remarque les principaux synonymes (et antonymes) rencontrés dans la documentation utilisée. C'est ce dernier procédé

qui sera de plus en plus systématiquement appliqué dans l'avenir.

2. La définition.

a) Il résulte de ce qui vient d'être dit que l'information sémantique principale consiste dans la définition, qui est la forme lexicographique traditionnelle de l'analyse componentielle. La définition consiste en effet à rendre compte, sous la forme d'un énoncé analytique, des sèmes pertinents qui entrent dans la composition d'un sens. Fondamentalement, c'est-à-dire quant à la classe sémantique dont relève la définition, définition et synonyme sont une seule et même chose : elles consistent à placer derrière le mot vedette une séquence langagière sémantiquement équivalente, la différence consistant en ce que, comme il a été dit plus haut, la définition explicite le contenu commun au défini et au définissant, alors que le synonyme suppose que le travail d'explicitation a été fait d'avance et est donc inutile ou est laissé à la diligence du lecteur. Compte tenu de cette situation, la règle de substitution formulée par Pascal est applicable à l'un et à l'autre mode : la recevabilité de la substitution sémantique est le critère d'une bonne définition, tout comme elle est le critère de la synonymie.

Cependant, quant à leur intention, synonyme et définition poursuivent des visées différentes. Le synonyme, s'il est un équivalent sémantique (comme par exemple *bécane* par rapport à *bicyclette*), révèle à l'analyse les mêmes sèmes componentiels que son partenaire ; la définition lexicographique, en tant qu'elle est linguistique, ne retient parmi les sèmes que ceux qui sont pertinents, c'est-à-dire utiles pour marquer la différence sémique entre deux mots classés sous le même hypéronyme. En d'autres termes, si la définition doit informer sur la substance sémique du mot de manière à permettre à celui-ci de désigner déictiquement le référent translinguistique qui est l'objet final de tout discours humain, elle doit aussi et surtout viser à ce que cette désignation renvoie au référent distinctivement, c'est-à-dire sans confusion avec un autre référent et donc sans confusion avec un autre mot : la spécificité, c'est-à-dire l'indication du ou des traits(s) distinctifs(s), est sa règle principale.

C'est pourquoi la définition lexicographique peut sans difficulté assumer la conception aristotélicienne de la définition, conçue comme un énoncé indiquant d'abord le genre prochain (*banc a pour genre prochain « siège avec ou sans dossier ou bras, assez large pour servir à plusieurs personnes », genre prochain qu'il partage par exemple avec canapé*), puis la différence spécifique (par rapport à *canapé*, *banc a pour différence spécifique d'être moins profond et plus dur et de ne pas figurer dans le mobilier de salon*). Par le genre prochain la définition insiste sur la substance sémique en orientant le mot vers l'objet trans- et extralinguistique (le référent, ou, selon la terminologie habituelle, le référent) qu'elle montre (c'est la fonction désignative ou déictique de la définition) ; par la différence spécifique elle délimite le mot par rapport à ses voisins et lui sert en quelque sorte de guide et de garde-fou dans son cheminement vers le référent. Toutes les définitions lexicographiques n'ont cependant pas cette forme classique : elles peuvent remplacer l'indication du genre prochain par celle du genre éloigné (« action de... ») ou par celle de l'ensemble (cf. supra, p. XXXV) qui groupe en un singulier une pluralité d'entités identiques ; ou encore par celle d'une similitude (« espèce de..., sorte de... n) ou d'une privation (« absence de..., cessation de... »), c'est-à-dire par des déterminations sémantiques du premier mot de la définition, souvent réduite dans ce cas à un synonyme.

Mais à la différence de la définition aristotélicienne qui cherchait à dire le vrai, c'est-à-dire ce qui existe réellement en dehors et indépendamment de nos représentations de la réalité, la définition lexicographique ne vise qu'à appréhender celles-ci sans avoir à se préoccuper de leur vérité. Elle n'a donc pas à connaître la différence entre définitions de choses (c'est-à-dire de réalités non créées par notre esprit) et définitions de

mots (comme par exemple celles qu'appellent les concepts mathématiques, œuvres conventionnelles de notre esprit sans relations substantielles avec le réel). En revanche, du fait qu'elles ne visent pas à saisir la réalité, mais des vues sur la réalité ou des créations imaginaires, les définitions linguistiques sont toujours sujettes à variation, liées qu'elles sont à la situation contingente des sujets parlants qui ont élaboré ces vues ou ces créations imaginaires : celles-ci sont fragiles comme tout ce qui est historique et culturel, et comme la langue elle-même, création et recreation continue d'un donné malléable parce que maniable dans et pour des situations seulement historiques et naturellement non éternelles. Elle n'a pas davantage à s'inquiéter outre mesure de la distinction entre ce qui est linguistique et ce qui est encyclopédique, les informations encyclopédiques allant par nature au-delà des traits déictiques et différenciateurs que relève l'analyse componentielle et qui, comme on l'a rappelé plus haut, constituent l'essence même de la définition en tant qu'elle a un contenu : celui-ci n'est que le contenu utile pour le fonctionnement correct du langage, et non pas le contenu nécessaire pour la connaissance exhaustive du référé. Elle reflète le statut même de la langue, qui dans sa structure interne n'est ni physis ni thesis, mais poiesis.

Le lexicographe doit en revanche se préoccuper de la forme de la définition, et cela d'une part sous l'aspect de la dichotomie sur laquelle repose la définition en tant qu'analyse du contenu, d'autre part sous celui des éléments dont se compose chacun des deux termes de ce contenu. Toute définition analytique est en principe bipolaire, avec un premier membre indiquant le genre (prochain ou éloigné) ou un ensemble ou une relation (similitude ou négation), et un deuxième membre qui complète les indications générales données par le premier. Le premier est en effet toujours général par rapport au second, ce qui a pour conséquence que par exemple le verbe être « exister » ne comporte pas de définition analytique parce qu'il n'y a pas de terme ayant un contenu plus général que lui, faute de quoi on a recours à des définissants simplement synonymes et/ou à des indications d'antonymie. Chacun des deux membres de la définition peut comporter plusieurs termes, comme c'est le cas par exemple lorsque la langue ne possède pas de mot simple pour exprimer le genre prochain et qu'il faut donc inventer une lexie composée formulant ce genre prochain (« siège... pour plusieurs personnes »). La structure discursive des deux parties de la définition dépend de la richesse de contenu du mot pilote qui les introduit : plus grande est la compréhension du mot pilote, moins nombreuses sont les indications complémentaires de la séquence qu'il introduit.

Puisque la définition est une manière de synonyme, l'idéal serait que le mot pilote qui l'ouvre se présentât derrière le mot défini comme un synonyme simple et exhaustif. Cet idéal est partiellement rempli en ce sens que la définition est toujours rangée derrière le terme défini comme une apposition directe l'est à son antécédent ; il l'est aussi en général en ce qui concerne la partie du discours, en principe identique à celle du défini (enterrer : mettre un mort en terre ; aveugle : qui ne voit pas ; battre : donner des coups, etc.), étant entendu que les parties du discours sont comprises au sens large (un pronom relatif est un adjectival par rapport au mot qu'il détermine ; le groupe ce qui équivaut à un substantif ; un complément prépositionnel a valeur d'adverbe, etc.).

Un cas intéressant est celui des dérivés par suffixe ou par préfixe. En principe, si le sentiment de la dérivation subsiste, c'est-à-dire, pratiquement, si l'élément de base existe sous forme de mot autonome, il suffit, dans la définition, de rappeler le mot de base, et l'on se contentera d'explicitier l'apport spécifique du suffixe ou du préfixe : montée « action de monter », incitation « action d'inciter », dépolir « enlever le poli » ; apporter « porter vers ». Lorsque la base n'existe pas sous forme de mot autonome (avec ou sans changement de partie du discours), il est bien rare que la langue ne possède pas un synonyme servant de substitut au mot manquant : ascension pourra se définir comme une « marche vers un sommet », descendre peut se gloser par « aller vers le bas ». Sans vouloir traiter ici de la question complexe du rapport entre la base et les affixes (suffixes ou préfixes), il est bon de rappeler que suffixes et préfixes sont loin d'être univoques et que plusieurs d'entre ces derniers ont par exemple valeur de simple déterminant aspectuel (revenir c'est « venir en arrière », mais remplir c'est « emplir complètement »). D'autre part, une fois qu'un dérivé est formé, il se comporte comme un mot simple, c'est-à-dire qu'il peut par exemple modifier son sens

suivant sa place paradigmatique dans son champ sémique : délimiter « tracer des limites autour de... » se définit par opposition à limiter « imposer des limites à » plutôt qu'à partir des éléments morphologiques qui entrent dans sa structure. De là vient qu'un verbe comme accourir ne signifie pas seulement « courir vers », mais que, par opposition à venir vers, il suggère aussi l'idée d'une venue répondant à une attente ou à un appel (p. ex. au secours). De même encore un dérivé peut, comme un mot simple, recevoir des acceptions nouvelles dans tel contexte syntagmatique, et devenir ainsi polysémique : dans améliorer les conditions d'habitation, habitation signifie « action d'habiter », mais changer d'habitation c'est changer de lieu où l'on habite. En d'autres termes, la situation du dérivé (comme d'ailleurs celle du composé, auquel s'appliquent plusieurs des remarques faites ci-dessus) est celle de toute structure : son tout n'est pas nécessairement égal à la somme des parties, une chauve-souris n'est pas une souris chauve.

b) La théorie de la définition appelle encore une remarque importante concernant son langage.

Le principe même d'un dictionnaire est qu'il aide à la compréhension et au maniement des entités dont se compose une langue : il répond à des questions de traduction que se pose le lecteur-consultant, qui est aussi généralement un lecteur pressé. Le dictionnaire prend donc pour matière des données qu'il est censé connaître, mais que le lecteur-consultant est censé ignorer au moins partiellement : son discours est donc un discours didactique, en ce sens qu'il enseigne ce qu'il sait (ou est censé savoir) à quelqu'un qui ne sait pas ou sait moins bien que lui. En théorie donc il ne doit expliquer l'inconnu ou le mal connu de la langue qu'à l'aide de mots et de structures syntaxiques supposées connues du lecteur-consultant.

C'est là qu'intervient à nouveau le profil du public destinataire du dictionnaire, et notamment son niveau de culture. Le public auquel est destiné cet ouvrage ne peut être considéré comme ignorant l'essentiel de la langue commune ; il faut aussi admettre que le maniement des dictionnaires lui est déjà familier, et que par conséquent la tradition lexicographique entre pour quelque chose dans l'idée qu'il se fait du langage descriptif dont se servira le lexicographe : nous avons déjà dit (cf. supra, p. XII) que cette tradition est celle de la simplicité et de la discrétion dans l'emploi du vocabulaire technique de la linguistique, notamment lorsque celui-ci n'est pas encore largement répandu ou reconnu ; et telle est en effet la règle qu'on a généralement suivie ici pour le libellé des définitions.

Il est cependant un minimum de métalangue dont une analyse lexicographique précise ou fine ne saurait se passer : ce sont autant que possible des mots techniques usuels, traditionnels, ou que l'on explique au moment de les employer. Il ne doit pas être présomptueux de supposer connu l'essentiel de la nomenclature grammaticale, dont les termes doivent pouvoir être présentés en abrégé lorsqu'ils sont très usuels. D'autre part, lorsque les mots employés dans les définitions sont polysémiques, notamment les termes généraux ou génériques qui ouvrent généralement la définition (p. ex. action, état, qualité, etc.), leur réduction à l'univocité métalinguistique obéit aux règles qui normalement gouvernent l'actualisation d'un sens dans un discours : l'environnement général (le domaine de la lexicographie) et le voisinage contextuel déterminent là aussi la sélection que le lexicographe opère dans le champ des sens possibles (cf. supra, p. XXXII), qui comprend naturellement aussi dans son aire le sens lexicographique usuel. Telle est en outre la raison profonde du privilège que le lexicographe accorde aux mots ou aux sens spéciaux que certains mots reçoivent dans le domaine de sa spécialité.

D'une manière générale, à l'exception de cette dernière catégorie de mots ou de sens, on a réservé la métalangue aux conditions d'emploi dont l'indication précède ou suit la définition. Pour la définition elle-même, on a, en dehors des raisons pratiques ci-dessus rappelées, obéi au principe formulé par Jakobson : toute langue sécrète par elle-même les classificateurs et les descripteurs qui correspondent à sa structure et à sa situation linguistiques. Le discours usuel, en effet, est plein de redondances, de soi étrangères au

message qui forme l'objet spécifique de la communication. Ces redondances sont des commentaires clarificateurs (synonymes syntaxiques ou lexicaux) ou orienteurs (des répétitions analytiques, classificatrices), c'est-à-dire des gloses fondamentalement semblables à celles qu'offre la définition de dictionnaire : tout communicant est un lexicographe qui s'ignore, et qui à la limite le devient consciemment dans le jeu raffiné de cette technique particulière de communication qu'est, et que surtout fut, la conversation (comme p. ex. chez les habitués des salons classiques, pour qui la définition fut un jeu de société au même titre que la définition de synonymes, l'improvisation de maximes ou la composition de portraits). En empruntant à la redondance de la langue commune les éléments de la langue des définitions, on est - et cela est important - en outre prémuni contre le risque, auquel sont exposés les métalangues empruntées à la logique ou à la psychologie scientifiques, de superposer des structures inventées à d'autres fins aux structurations spontanées, socialisées, historiquement marquées qui caractérisent les langues historiques naturelles.

3. Les exemples.

a) De par sa dynamique interne, la définition est orientée vers la langue, en tant que celle-ci est le réceptacle de ce que les énoncés, une fois réalisés, reversent à la mémoire à l'état de formes virtuelles, disponibles, parce que virtualisées, pour de nouvelles réalisations : ce sont des formes à contenus minimums, au-delà desquels elles craqueraient par perte de leur consistance propre. En face d'elles les exemples sont des formes pleines, réalisées, selon la mesure des référés (ou référents), lesquels constituent la situation actuelle qui suscite le discours : ils sont l'exact contrepoids de la définition, qu'ils illustrent à titre d'énoncés effectifs et donc réellement possibles et qu'ils cautionnent quant à son exactitude linguistique. Ils sont à la fois témoins et preuves. De soi ils sont obérés par la situation « historique » de l'ici-maintenant qui les a produits ; ils sont faits de noms propres, c'est-à-dire de mots exactement appropriés à une situation donnée, alors que les définitions et leurs composantes sont des espèces de noms communs antérieurs aux situations particulières, auxquelles elles sont seulement préparées, vers lesquelles elles sont seulement orientées le long de leur pente individuelle, sur laquelle, dans chaque acte de langage qui fait appel à eux, elles glissent plus ou moins avant suivant les nécessités du discours. En d'autres termes, définitions et exemples sont complémentaires et se font structurellement équilibre.

C'est par ce vis-à-vis de l'exemple et de la définition (complété par l'analyse des conditions d'emploi) qu'un dictionnaire qui ne se veut que descriptif devient aussi normatif. À condition que la définition soit à la fois indicative et distinctive et que les exemples soient assez nombreux, le lecteur est en présence en même temps de schèmes abstraits et de modèles concrets, qu'il lui est loisible, en cas de doute, de consulter tour à tour et de confronter avec ses propres énoncés. Leur dualité complémentaire lui sert de garantie quant à la soumission à l'héritage, qui est la condition première du bon fonctionnement de la langue en tant qu'usage commun au groupe ; leur distance irréductible lui indique d'autre part les initiatives qu'il peut se permettre sans risque et les audaces qu'il assume quand, à l'imitation de quelques-uns, il franchit le seuil du plus communément réalisé : contraintes de la communication et liberté d'expression trouvent là leur source et leurs ressources, en même temps que leur sont offertes, pour le contrôle, les conditions d'un usage critique de la langue.

Ce vis-à-vis leur rappelle aussi, et il en est toujours besoin, que toute norme langagière est moins contingente que conditionnelle : elle est norme définie par la définition, mais norme liée à des situations typisées, selon ce qu'indiquent les conditions ou règles d'emploi, et qu'illustrent les exemples.

b) Le choix des exemples de ce dictionnaire obéit à cette situation fondamentale.

- On les a voulus nombreux pour les mots les plus fréquents. En fait, pour ne pas grossir démesurément l'ouvrage, on s'est imposé certaines limites, parfois cruelles après les patientes recherches des rédacteurs. Le grand nombre se justifiait par ce que nous avons dit plus haut des énoncés littéraires : pour illustrer un état de langue il fallait qu'ils pussent se neutraliser en quelque sorte, en permettant au lecteur attentif de dégager dans une série ce qu'ils illustrent en commun et qui échappe à la particularité stylistique d'écart seulement personnels. On invitait ainsi le lecteur à faire à son tour le travail d'abstraction auquel se livre le lexicographe confronté avec un donné qu'il n'a que le droit d'observer et d'interpréter, mais non de créer ou de modifier.

L'autre motif du grand nombre des exemples procède d'une vue sur l'histoire. Selon nous, s'il est vrai qu'elle est connaissance des ruptures (les événements sont par définition rupture, puisqu'ils sont ce qui se détache sur la tradition), elle est aussi, en raison de ce postulat, science des continuités, qui portent l'événement comme un support porte un objet ou comme une femme porte en elle un enfant. Dans les affaires de langage, où la continuité est synonyme d'identité, la preuve de la continuité par des exemples disposés de point en point sur l'axe du temps est plus importante que partout ailleurs : la continuité qui garantit la transmission de l'héritage linguistique doit être prouvée autant que la rupture qui fait événement, et ce sont les exemples qui fournissent ces preuves.

- On les a voulus d'autre part démonstratifs du fonctionnement de la langue. On a privilégié à cet effet les exemples qui font varier les contextes syntagmatiques autour du contexte type qu'analyse le commentaire. On a privilégié surtout ceux qui illustrent les associations paradigmatiques indicatrices de synonymes ou d'antonymes, ou illustrant par des contextes riches les thèmes ou les domaines d'application des acceptions ou valeurs retenues, ou encore les niveaux de langue ou les conditions affectives ou expressives des divers emplois inventoriés. On a naturellement exploité les états de groupes binaires (cf. supra, p. XXV) pour obtenir des exemples illustrant les associations les plus fréquemment attestées dans nos textes. On a enfin privilégié les exemples empruntés aux textes en prose, en général plus proches de la langue réelle, c'est-à-dire parlée, que nous essayons tant soit peu de saisir à travers les attestations écrites.

- On les a voulus en outre authentiquement historiques (ou « culturels »), c'est-à-dire démonstratifs d'usages datés et liés à des conditions de milieu, de soi, c'est-à-dire du point de vue de la langue, contingentes, mais socialement ou rhétoriquement contraignantes en raison des phénomènes de mimétisme qui caractérisent toute société, dans le domaine du langage notamment, où tout est reçu avant d'être assumé et converti en donné. C'est à la paradigmatique surtout que revient la tâche d'être le témoin historique d'usages transitoires, qui peuvent (les variations de fréquences l'attestent) devenir contraignantes pour la syntagmatique parce que devenues habituelles et permanentes : la syntagmatique a sa source dans les variations de la paradigmatique.

C'est par là aussi qu'un dictionnaire de langue se prolonge tant soit peu en dictionnaire de « choses » ; prolongement sans lequel, il ne faut pas hésiter à le dire, on ne rend pas nettement compte du fonctionnement réel de la langue. C'est par des informations de cette nature, contenues dans les exemples, que le lexicographe rappelle sans cesse cette vérité, qu'un structuralisme clos sur lui-même tendrait à oublier, à savoir que la langue est faite pour franchir la clôture (par ailleurs nécessaire) de son intériorité pour rejoindre le réel de l'expérience, qui lui donne en même temps et en permanence impulsion et finalité. Les exemples doivent servir de preuves de ce saut de la langue hors de son immanence, et rappeler constamment sa fonction anthropologique totale, laquelle est sa vraie et première transcendance et comme son lieu. Or ce lieu est le théâtre d'événements non prévisibles et de données créées par l'homme, non certes

sans le langage, mais souvent avant son intervention et à coup sûr pour des fins autres que les siennes propres : le langage est serf avant d'être maître, et c'est comme serviteur qu'il doit d'abord prouver sa maîtrise.

- Dans les limites de la place disponible, et en regrettant que celle-ci ne soit pas plus grande, on a aussi tâché, par certains exemples, de révéler la langue comme voulue pour elle-même, c'est-à-dire belle par ses rythmes, la fonctionnalité ou au contraire la gratuité de ses images, les dépassements de l'usage banal de la tribu maniant le langage seulement comme une monnaie ; bref on a cherché à montrer le langage comme expression et pas seulement comme communication instrumentale ; comme pouvoir et comme valeur de poésie, au sens le plus large du terme ; comme le lieu d'une seconde transcendance, où s'actualisent l'imprévu de l'imaginaire ou les singularités pour le moins provisoirement inclassables de la sensibilité. On pardonnera, eu égard à cette ambition, certains exemples redondants du seul point de vue de la stricte fonctionnalité : les pouvoirs non fonctionnels du langage doivent aussi être montrés sinon démontrés.

Peut-être nous reprochera-t-on d'avoir gaspillé en blancs une place récupérable pour un plus grand nombre d'exemples en les imprimant en caractères moins gros, en les numérotant sans alinéas, en les faisant suivre de références moins détaillées et moins immédiatement déchiffrables. Mais il fallait être logique avec notre principe initial : notre dictionnaire partant de textes écrits d'origine principalement littéraire, et compte tenu des nombreuses informations que nous abandonnions aux exemples eux-mêmes, il fallait choisir ceux-ci relativement longs, et donc les disposer en alinéas pour en assurer la lisibilité ; par respect des auteurs auxquels nous empruntons les textes, il n'était pas possible d'escamoter les références, un peu de sensibilité ou un minimum d'éthique voire d'esthétique ne messeyant pas au lexicographe ; Godefroy et Paul Robert nous ont précédés dans cette voie. Ce qui ne signifie pas que nous n'ayons pas aussi cherché, quand cela se donnait, des exemples courts, mais le plus possible syntaxiquement achevés jusqu'aux confins de la « phrase » entièrement grammaticalisée ; cela se rencontre notamment dans ces genres, si richement illustrés dans les textes littéraires, de la maxime, de la sentence ou encore de la phrase définitoire.

Dans certains cas, pour économiser de la place et lorsque aucune nécessité grave ne nous en empêchait, nous avons résumé des séries d'exemples par des énoncés réduits, attestant moins la recevabilité sémantique d'un syntagme (la preuve de celle-ci incombe surtout aux exemples développés) que sa grammaticalité avec ses contraintes minimales imposées par la syntaxe (ordre des mots, présence ou absence ou variation de prépositions, mode ou temps du verbe, etc.). Mais là-même nous avons cherché à garantir l'homogénéité de notre point de vue fondamentalement philologique : l'énoncé réduit est tiré d'un ou de plusieurs exemples attestés dans notre documentation, à la manière des (anciennes) grammaires latines qui annonçaient par un tel syntagme l'exemple complet qui suit l'énoncé de la règle ; il est représentatif d'un usage largement attesté et doit donc figurer sur les états de groupes binaires ; tout dépouillé qu'il est, il doit enfin être par lui-même intelligible. Parfois on ira jusqu'à indiquer le nombre des exemples appuyant le syntagme choisi ; souvent aussi on trouvera des exemples réduits complémentaires dans les remarques consacrées aux syntagmes fréquents, qui sans être exhaustifs complètent l'information sur l'usage sémantique qu'attestent nos textes. Lorsque ces syntagmes - et les listes de paradigmes qui les complètent souvent - sont des créations visiblement individuelles, nous les faisons d'ordinaire suivre de leur référence exacte.

Bref, s'agissant d'un dictionnaire historique, c'est-à-dire ne se posant pas dans l'absolu d'un présent inconditionnel sans passé ni avenir, on a cherché, par une doctrine sur le choix des exemples, à rétablir le pont vers le concret actualisé qu'a nécessairement rompu la définition. Nous nous interdisions de ce fait la création d'exemples personnels, qu'un ouvrage comme le Dictionnaire du français contemporain, qui partait d'autres principes, pouvait parfaitement se permettre. En revanche les exemples (comme d'ailleurs les définitions) créés par les lexicographes, une fois qu'ils étaient produits et publiés, devenaient pour nous des textes philologiquement situables dans l'espace, la société et le temps : la tradition lexicographique devenait pour nous une source d'autorités qu'il suffisait d'interpréter philologiquement pour saisir la portée de leur

témoignage. On comprendra que nous ayons réservé progressivement une place croissante aux exemples des différentes éditions - maintenant mieux connues - du Dictionnaire de l'Académie française. On peut certes regretter que ce dictionnaire atteste un usage limité quant à son espace social et parfois attardé quant à son espace temporel ; mais ceci admis et philologiquement compris, il est important pour le lexicographe de disposer, pour les usages essentiels, d'exemples contrôlés par une instance collective d'écrivains dont on sait qu'ils travaillent d'autre part en liaison avec des spécialistes représentatifs de nombreux domaines où s'exerce l'activité nationale : le Dictionnaire de l'Académie reste pour un historien de la langue un document irremplaçable, aux imperfections duquel il serait sans doute facile de porter remède. C'est dans cette même ligne que se situent les relevés lexicographiques de MM. Journet, Petit et Robert (cf. supra, p. XXII), qui offrent l'avantage de citer les exemples avec les définitions et de compléter les relevés tirés du dictionnaire de l'Académie par des emprunts faits à de nombreux autres dictionnaires souvent peu accessibles. Deux traditions parallèles, quant aux exemples notamment, se constituent ainsi : celle des écrivains nommément désignés et celle des lexicographes groupés ou travaillant seuls (mais dans ce cas se copiant souvent les uns les autres et sans toujours en convenir). L'Académie jette un pont entre les deux traditions, qu'elle unit en principe et départage souvent.

Les dictionnaires encyclopédiques et techniques sont une ressource constante pour les articles consacrés aux vocabulaires spéciaux. Sans vouloir - ni pouvoir - donner pour les mots ou sens techniques une description remontant aux sources, leur attestation dans les dictionnaires à large diffusion constitue une sorte d'avènement en langue, souvent d'ailleurs provisoire dans la mesure où la langue est elle-même le reflet de la culture d'un temps ; là une définition de dictionnaire tient souvent lieu d'exemple, disons mieux : définition et exemple se confondent dans la mesure où le dictionnaire est considéré à la fois comme un texte et comme une source d'information. La même doctrine vaut pour les éléments préfixaux et suffixaux (type aéro- et -gramme), qui sont illustrés par des mots-exemples accompagnés d'une définition abrégée empruntée aux dictionnaires.

4. Informations complémentaires.

Nous avons dit déjà (cf. supra, p. XV) pourquoi nous avons cru nécessaire de compléter les informations principales par une série d'informations complémentaires, qui achèvent de dessiner le profil d'un dictionnaire général à orientation délibérément culturelle. On se contentera ici de quelques indications techniques générales.

a) Phonétique et orthographe.

L'ambition première avait été de donner du support phonique et graphique du vocabulaire une description complète, par l'exploitation des ressources d'une documentation de plus en plus vaste quoique de qualité inégale. Il a fallu pour des raisons pratiques et à contre-cœur renoncer à une telle visée ; nous devons renoncer en particulier à publier l'inventaire des formes morphologiques réelles que l'ordinateur nous procurait, et qui nous paraissait particulièrement intéressant pour les formes verbales, persuadés que nous étions que tous les paradigmes verbaux, et notamment ceux des verbes dits réguliers, étaient défectifs par rapport au modèle complet qu'en offrent les grammaires : le tableau des formes réelles, c'est-à-dire historiquement attestées par l'usage, devra être renvoyé à une publication annexe, que nous pensons bien procurer un jour si le public scientifique, comme nous l'espérons, nous en adresse la demande. Nous nous

bornons donc à donner, quand il y a lieu, des renseignements sommaires sur des formes rares, complétés par de brèves informations de type traditionnel sur les séries morphologiques appartenant aux mêmes ensembles étymologiques. Le même caractère sommaire affecte les indications relatives à l'orthographe : seuls les écarts historiques ou actuels par rapport à la norme ont été relevés et parfois commentés.

L'effort principal a porté sur la description phonétique du vocabulaire. Un relevé de la prononciation notée par quatre ouvrages spéciaux ^[17] a pu être mis à notre disposition par M. B. Quemada ; nous l'avons largement utilisé dans la mesure où il attestait des changements survenus au cours de la période ici considérée. Aux deux bouts il a semblé intéressant de consulter quelques dictionnaires particulièrement utiles. À un bout, le Dictionnaire grammatical de la langue française contenant toutes les règles de l'orthographe, de la prononciation, de la prosodie, du régime, de la construction..., Paris, Vincent, 1768, 2 t., de Féraud, qui, un peu antérieur à notre époque, fait connaître un état approché qui selon toute vraisemblance a peu évolué jusqu'en 1789. À l'autre bout, les plus récentes enquêtes consignées par les dictionnaires d'usage, et notamment par le Petit Robert, nous ont fourni une documentation précieuse.

Une vaste enquête à travers le français actuel, étudié par couches sociales et dans ses principales variations régionales, devait être menée, à notre demande, par M. B. Quemada : celui-ci n'a pu être doté des moyens nécessaires à une action de cette envergure. L'idée nous est alors venue de confier à un de nos collaborateurs une enquête réduite, mais cependant significative. L'hypothèse de départ avait été la suivante : chaque culture s'incarne dans un corps social déterminé et déterminant, exerçant l'autorité de haut en bas, tout en recevant des impulsions de bas en haut, bien plus, rayonnant en tous sens les aspects les plus variés et les plus originaux de la civilisation, qui sont aussi langagiers dans la mesure où le langage les organise et canalise les courants d'impulsion et de rayonnement. Il nous a semblé que le corps social typiquement représentatif de notre temps était celui des ingénieurs, directement ou indirectement en contact avec la science qu'ils appliquent, et les cadres ouvriers qui exécutent leurs directives dans l'entreprise. L'ingénieur est le personnage décisif situé aux carrefours où se rencontrent d'une part donneurs d'idées et d'argent, d'autre part donneurs de mains et de savoir-faire technologiques ; il noue en quelque sorte notre civilisation, à laquelle il participe intensément comme créateur et comme distributeur de biens sociaux, en même temps qu'il a les moyens matériels et culturels de promouvoir et de rayonner un style de vie affectant les plus infimes et les plus intimes détails de l'existence quotidienne.

Mais comment, avec des ressources réduites de temps et de personnel, pénétrer dans ce « monde » nullement fermé, mais très dispersé ? L'idée s'est présentée comme d'elle-même de tirer parti d'une institution typiquement française : les Grandes Écoles d'ingénieurs. Celles-ci sont le microcosme des cadres de la société française, puisqu'elles se recrutent dans toutes les provinces de France, avec, pour les plus représentatives, une dominance d'un bon tiers d'élèves originaires de la région parisienne. Au bout d'un an ou parfois de deux, il se crée dans ces foyers, préparée par la fréquentation des classes préparatoires des grands établissements du second degré de Paris ou de la province, une sorte de neutralisation des appartenances originaires, et chaque promotion est ainsi une préfiguration de la société future, qu'achèvent d'intégrer les nombreuses réunions de cadres supérieurs qu'appelle la société industrielle moderne. Une enquête sur la prononciation de quelques dizaines d'élèves bien choisis serait, pensions-nous, relativement économique, facilitée qu'elle serait - et qu'elle a été en fait - par l'ouverture des directeurs d'École à nos problèmes, et le volontariat des élèves-ingénieurs invités à se prêter au jeu : la prononciation notée, en même temps que représentative, avait des chances d'être aussi quelque peu prospective. Un enquêteur unique garantirait l'unité du point de vue et de la méthode.

Une fois esquissée et vérifiée l'hypothèse de départ, il fallut organiser l'enquête. Une première étape - la préenquête - consistait à sélectionner les sujets sur la base d'un questionnaire par oui et par non comportant un millier de mots dont on savait d'avance, notamment par les études déjà consacrées aux fluctuations de la prononciation actuelle, que leur notation serait pertinente pour le degré d'attention dont étaient capables les

sujets. L'exploitation par l'ordinateur des documents réunis par la préenquête permit cette sélection, en même temps qu'elle autorisait un affinement des listes définitives de vocables estimés représentatifs. Arrêtés à 10 000, ceux-ci étaient soumis à vingt-cinq témoins de l'École des Mines de Nancy, qui après la préenquête apparaissaient suffisamment représentatifs de la prononciation des Écoles consultées (École Polytechnique de Paris, École Nationale Supérieure de Chimie, École des Mines et École Nationale Supérieure d'Électricité et de Mécanique de Nancy, auxquelles il a paru intéressant, pour la confrontation, de joindre les Écoles Normales Supérieures de Saint-Cloud et de Fontenay-aux-Roses) ; il suffisait ensuite par simple extrapolation d'étendre à l'ensemble de la nomenclature les résultats obtenus par l'enquête définitive. Une note technique donnera plus loin des indications précises sur la manière de lire les résultats consignés dans la rubrique Prononciation et orthographe des articles du Dictionnaire.

b) Étymologie et histoire.

Les notices étymologiques et historiques ont elles aussi connu des phases successives, dont ce volume offre des échantillons de plus en plus réduits à mesure qu'il avance vers la fin. Conçu dans une perspective largement ouverte notamment pour les mots les plus fréquents, le programme primitif tendait à présenter une information critique de l'état actuel des questions. Le groupe d'étymologie du laboratoire avait pour première tâche de confronter le statut des mots aux moments, aussi rapprochés que possible, de leur sortie de la langue source (le latin par exemple) et de leurs plus anciennes attestations dans la langue cible (qui est toujours le français) : sur la base du FEW de W. v. Wartburg et de quelques autres dictionnaires étymologiques modernes, ceux notamment des principales langues romanes, et, pour les mots de civilisation, ceux aussi des principales langues européennes, une étude attentive de la bibliographie afférente à chaque mot devait permettre aux rédacteurs, spécialisés dans telle langue ou dans tel groupe de langues sources, de présenter un tableau exact de ce qui en fait d'étymologie était acquis et de ce qui paraissait moins sûr. Un retour en arrière sur les anciens dictionnaires étymologiques devait d'autre part fournir une histoire sommaire des étymologies proposées pour chaque mot, y compris les étymologies manifestement erronées, mères possibles, comme les étymologies vraies, d'énoncés créateurs chez des écrivains habitués à creuser les mots (comme on creuse un champ de fouilles) pour y découvrir on ne sait trop quelle pureté des origines (qu'on songe au co-naître de l'Art Poétique de Paul Claudel).

La notice historique reprenait les signifiés attestés aux deux bouts de l'analyse lexicale, c'est-à-dire les sens et valeurs relevés dans la notice étymologique et ceux que révélait l'analyse sémantique du corps principal de l'article. De la comparaison des deux états extrêmes devait résulter un exposé à deux colonnes : d'une part celle qui notait ce qui était mort, de l'autre celle qui relevait ce qui survivait ou était nouvellement arrivé à la vie ; chaque fait nouveau était attesté par des exemples empruntés aux meilleurs dictionnaires ou aux recueils de datations nouvelles qui sont allés récemment en se multipliant. Une brève note de synthèse devait résumer le mouvement propre à chaque mot, dont la figure historique prenait tour à tour la forme d'arbres à couronne largement déployée, prolongée par des troncs de plus en plus minces en s'approchant de racines à peine esquissées ; ou au contraire celle d'une riche ramification de la base de départ, contrastant avec la pauvreté de la partie vivante de l'arbre ; ou parfois celle de nodosités successives sur le même tronc, attestant des alternances de vitalité et de dessèchement de l'usage ; ou encore celle de rameaux latéraux - ce sont notamment les emplois techniques - rattachés tant bien que mal à des troncs vieilliss ou rabougris. Quoique de seconde main, et nécessairement précaires en raison des renouvellements toujours possibles (et toujours souhaitables) de la documentation, ces tableaux procuraient dans leur sécheresse une ample matière à méditer par le lecteur soucieux de rattacher le présent au passé, conscient comme nous-mêmes que l'éclairage du passé, sans se confondre avec l'analyse synchronique, complète celle-ci en la remplaçant dans le devenir historique réel par rapport auquel elle n'est qu'une abstraction bloquée par

convention.

Pour les mêmes raisons pratiques déjà mentionnées, il a fallu réduire ce programme à quelques indications essentielles. Plusieurs d'ailleurs penchaient pour sa suppression complète. Nous n'avons pas cru devoir les suivre, ne serait-ce que par mesure, si l'on peut dire, de police intellectuelle de mise en garde. En effet une notice historique, si réduite soit-elle, rappelle sans cesse par sa seule présence cette vérité première : toute structure est datée, c'est-à-dire qu'elle est un moment de son devenir, lequel est un procès permanent inscrit dans la substance profonde de l'être et des êtres. Il faut d'ailleurs se persuader que l'historicité des faits de langue n'affecte nullement leur fonctionnement en système : si l'histoire telle que nous la concevons est une histoire intégrale, elle note d'abord les permanences, sur lesquelles est fondé le principe d'identité inhérent à tout fonctionnement actuel, en même temps que devient compréhensible la possibilité du dialogue, même heurté, entre générations et de la transmission des héritages culturels, même contestés. En notant d'autre part les ruptures, la plus petite notice historique rend témoignage du dynamisme adaptatif de la langue, serve, par-delà sa cohérence interne, on y a insisté plus haut (cf. p. XL), de l'expérience même inédite qu'elle montre et permet à l'esprit d'appréhender en vue des tâches translinguistiques de la vie. Mais même ce qui est mort peut renaître un jour grâce à un travail culturel-mémoriel sur la langue et ses témoins écrits ; à plus forte raison ce qui est en train de mourir peut-il recevoir par un travail semblable un prolongement de vie, qu'on ne peut qualifier d'artificiel que si, à tort croyons-nous, on professe que la culture n'est pas une donnée universelle de l'anthropologie intégrale (on n'a pas encore décelé de groupe humain sans culture, et en premier lieu sans mémoire technologique, dont la mémoire linguistique est une variété). On sait d'ailleurs qu'entre le passé qui meurt et la nouveauté qui naît, le phénomène de la synonymie, par exemple, jette un pont, permettant, par la dualité temporaire des signifiants (par exemple de caput-chef et de testa-tête,) d'assurer la (quasi) identité des signifiés sous le changement des signifiants : dans la synonymie, diachronie et synchronie se tendent la main, comme le cercle et la droite orientée s'associent dans la figure unique de la spirale.

Concrètement, voici donc ce qu'offrent au minimum nos rubriques. Une partie proprement étymologique, donnant dans l'ordre historique de leur apparition les sens et emplois les plus anciens attestés dans des textes français ; indiquant ensuite, avec discussion éventuelle des étymons proposés, l'étymologie la plus vraisemblable selon les données actuelles, avec, à titre de preuves, les attestations correspondantes de la langue source recueillies dans les répertoires les plus autorisés et si possible les plus récents de cette langue. Puis une brève notice historique, illustrant, d'après les répertoires du français, les principaux sens ou emplois attestés aujourd'hui, et, autant que faire se peut, dans la langue classique. Nous espérons ainsi rendre service au lecteur pressé, qui n'a pas toujours à sa portée un dictionnaire étymologique et historique développé (mais un tel dictionnaire existe-t-il en dehors de l'immense FEW, qu'au demeurant ne serait-ce que pour des raisons de langue tous les lecteurs francophones ne peuvent lire ?) Mais redisons-le encore : autant que le renseignement précis, nous importe, dans un souci de réalisme linguistique et philologique, la présence organique de la diachronie à côté de la synchronie, celle-ci n'existant que par et dans celle-là, et réciproquement. Quant à l'histoire proprement dite des vocables, qui est science explicative, il est certainement prématuré, pour une entreprise comme la nôtre, d'y songer : nos renseignements sont chronologiques, voire chronothétiques (comme eût dit Gustave Guillaume) : ils posent les faits comme des jalons successifs, datés, c'est-à-dire étiquetés par rapport au cours irréversible du temps, marqué par ailleurs par des faits d'une riche synchronie culturelle. Au lecteur, s'il le désire, d'établir une continuité provisoire entre ces jalons, de tisser des liens avec cette synchronie : l'histoire suppose des enquêtes minutieuses puis des totalisations hiérarchisées pour lesquelles nous ne sommes pas prêts.

c) L'information statistique.

L'information statistique a eu dès le départ un caractère volontairement sommaire. Elle est un extrait du grand ouvrage publié en même temps que celui-ci (cf. supra, p. XXIX) et qui comprend quatre fascicules réunis sous le titre de Dictionnaire alphabétique des fréquences. Nous croyons utile d'attirer à nouveau l'attention du lecteur sur ce travail complémentaire d'environ 3 500 pages, dont nous reproduisons à titre documentaire de larges extraits tirés de la préface qui l'introduit :

« I. A l'origine de ce Dictionnaire des fréquences il y a la décision générale d'accompagner le Dictionnaire appelé Trésor de la langue française d'une série de publications documentaires complétant, sur la base des fonds lexicologiques utilisés, les informations nécessairement condensées du dictionnaire alphabétique. Les documents ainsi rassemblés reposeraient sur le même fonds que le dictionnaire proprement dit, à savoir le corpus très vaste, quoique nécessairement limité, des textes retenus pour la perforation et l'introduction en ordinateur...

Ces documents, qui s'adressent principalement aux spécialistes de la lexicologie et de la lexicographie françaises, seront de contenu varié, suivant les besoins ou les demandes exprimées par les savants, selon aussi les possibilités des équipes travaillant au laboratoire du Trésor de la Langue française (T.L.F.)...

II. Le présent Dictionnaire des fréquences ne concerne que les textes littéraires du XIX^e et du XX^e siècle (exactement entre 1789 et 1964), dépouillés au laboratoire et traités sur son ordinateur Bull Gamma 60. Ces documents ont fourni un total de 71 415 « vedettes » ou « entrées » différentes, représentant environ 71 millions d'occurrences. A notre connaissance aucune liste de fréquence n'a jusqu'ici été élaborée sur une base aussi large.

Nous n'ignorons naturellement pas la fragilité d'une telle base. Elle ne contient pas et ne pouvait pas contenir tous les textes de ces deux siècles, ni même tous les textes utiles : les plus puissantes machines imposent des limites non seulement spatiales mais aussi temporelles...

D'autre part un certain nombre de textes n'a pas été retenu parce que les rédacteurs du dictionnaire disposaient déjà du fichier d'environ six millions d'occurrences, rassemblées sous la direction de Mario ROQUES à l'Inventaire Général de la langue française (I.G.L.F.) : lorsque cet inventaire (non exhaustif par principe, parce que constitué par dépouillement artisanal), contenait pour certains ouvrages un nombre relativement important de fiches, ces ouvrages n'ont pas été retenus pour le dépouillement toujours exhaustif du laboratoire T.L.F. ; et il n'était guère concevable, pour d'évidentes raisons de disparité, de tenir compte de ces fichiers pour le dictionnaire des fréquences établi sur d'autres bases.

Il faut ajouter que les textes choisis pour le traitement en ordinateur sont principalement « littéraires » (parmi les textes non littéraires n'ont été retenus que quelques titres en raison de leur influence sur la production littéraire), ce qui élimine d'une part la masse des textes typiquement scientifiques, techniques ou simplement documentaires, et le plus souvent aussi le témoignage des quotidiens ou des hebdomadaires, d'autre part l'immense domaine de la langue parlée, que de propos délibéré nous abandonnions à la diligence du laboratoire lexicologique de Besançon (Dir. M. B. QUEMADA).

En d'autres termes, outre sa fragilité interne, le présent dictionnaire des fréquences devra se compléter tôt ou tard par deux ouvrages similaires reposant l'un sur un corpus de textes non littéraires, l'autre sur des enregistrements du langage parlé. Le premier de ces deux ouvrages pourra sans doute être entrepris un jour par le laboratoire T.L.F., qui introduit dans l'ordinateur un certain nombre de textes scientifiques, techniques et documentaires répartis dans les soixante-dix domaines où il nous a semblé que se distribuait l'activité des Français au cours des deux derniers siècles ; il y manquera cependant la langue des journaux

et des périodiques, bancs d'essai privilégiés pour la « socialisation » (c'est-à-dire le passage dans l'usage commun) des néologismes de toute nature. Quant à la langue parlée, on le répète, elle est du ressort d'une autre équipe de lexicologues.

III. Le Dictionnaire des fréquences se divise en quatre parties d'inégale longueur.

1. Des tables alphabétiques des fréquences, où sur 11 colonnes sont données, pour chaque mot figurant à son rang alphabétique, des informations, distinguées selon le siècle, sur son numéro de classe, sa fréquence absolue, sa fréquence relative, c'est-à-dire sa distribution quantitative dans les œuvres en prose, en vers ou les « poèmes en prose », et enfin suivant la nature du contenu, distribué, d'après le critère des pronoms personnels dominants, en soliloques (dominance de je), dialogues (dominance de tu ou vous,) et « le reste » (dominance des pronoms de 3^e pers.). On aurait voulu affiner davantage la distribution chronologique : pour des raisons de place disponible, il a fallu s'arrêter, pour la fréquence relative, au demi-siècle, les divisions plus petites (jusqu'à la décennie) étant renvoyées à la troisième partie de ce dictionnaire (cf. infra).

2. Une table des fréquences décroissantes groupe les informations par classes de fréquences, dans lesquelles se rangent, disposés dans l'ordre alphabétique à l'intérieur de chaque classe, les vocables recensés dans les tables alphabétiques susdites ; on trouvera là des indications chiffrées sur le nombre de mots de chaque classe, un rappel du rang occupé par chaque mot dans les tables alphabétiques, ainsi que des indications numériques diverses qui tiennent compte de leur apparition comme éléments de lexies composées.

3. Une table des variations de fréquence a pour principe d'affiner les informations de fréquence fournies par la table alphabétique, en descendant, en principe, pour le rang et la fréquence relative, jusqu'à la décennie ; en fait, de manière à comparer toujours des tranches de corpus tant soit peu homogènes, on s'est aussi arrêté parfois au-delà (deux premières tranches) et le plus souvent en deçà de la stricte décennie - ce dont les amateurs de linguistique historique ne se plaindront pas. Il n'a été retenu pour cette table que les 4 000 vocables les plus fréquents dans chaque tranche (environ 7 000 au total), pour lesquels une distribution chronologique quelque peu fine avait véritablement un sens.

4. Enfin une Table de répartition des homographes complète l'ouvrage. Cette dernière table paraissait particulièrement utile, étant donné le nombre impressionnant des homographes relevés par l'ordinateur : plus de quatre mille. La seule publication alphabétique de cette liste avait son intérêt ; on a voulu aller plus loin, en tentant la répartition approximative par un procédé purement mécanique. Que cette distribution ait imposé des sacrifices (comme p. ex. dans les formes participes la distinction de l'emploi verbal et de l'emploi adjectif, ou la distinction des genres dans certains substantifs) va de soi ; tout en les regrettant, on a cru devoir passer outre : des enquêtes artisanales, que l'ère électronique ne rend nullement superflues, les corrigeront. Il a de toute manière fallu passer par là, pour ne pas grever de déformations parfois importantes la base numérique des trois tables précédentes, auxquelles les résultats de la répartition des homographes ont dû être incorporés.

On trouvera en tête de chacune des parties de ce dictionnaire des renseignements d'ordre scientifique ou technique sur leur établissement et leur consultation. »

Les informations publiées sous la rubrique Statistique donnent donc, pour l'emploi des mots figurant dans nos textes littéraires, la fréquence absolue dans les deux siècles (sur un total de 70 317 234 occurrences), puis, s'il y a lieu, demi-siècle par demi-siècle, la fréquence relative par rapport à la fréquence absolue rapportée à 100 000 000 d'occurrences. L'absence de cette rubrique dans un article signifie que ce mot ne

figure pas dans nos textes littéraires et a été introduit dans la nomenclature d'après d'autres sources ou critères : ce renseignement négatif ne sera pas le moins intéressant pour le lecteur averti.

d) L'information bibliographique.

L'information bibliographique clôt les rubriques lexicographiques chaque fois que nos fichiers nous le permettent. Nous avons dit plus haut comment le principe philologique qui, avec l'orientation linguistique, anime tout l'ouvrage, considère nécessairement les études bibliographiques comme une source ou comme un moyen de contrôle de l'information. Nous aurions voulu que cette bibliographie fût sélective et présentât ses informations par exemple sur deux étages, distingués par des typographies correspondant à l'importance relative des travaux cités. La pratique nous a fait vite abandonner ce système, commode pour certains mots pour lesquels le tri est fait ou possible sans grands frais ; mais le plus souvent les informations utiles ou décisives sont dispersées dans des publications nombreuses, entre lesquelles un choix critique est quasi impossible. Nous avons donc préféré donner trop plutôt que pas assez ou que de procéder à des choix arbitraires ; l'ordinateur permettra peut-être demain ce qui est encore inaccessible au travail artisanal.

Ajoutons qu'un répertoire bibliographique (environ 1 800 pages par an réparties sur six fascicules), publié par le Centre pour un Trésor de la Langue Française, donne de brefs résumés analytiques, une information bibliographique régulièrement mise à jour, d'où son titre de Bulletin analytique de linguistique française. Nous croyons utile de reproduire le cadre conceptuel dans lequel ce Bulletin classe ses informations :

0. BIBLIOGRAPHIE

1. MÉTHODOLOGIE ET TERMINOLOGIE LINGUISTIQUES appliquées au français

2. ÉTUDES GÉNÉRALES

2.1. Études historiques : études d'ensemble ; histoire de la langue par périodes

2.2. Études descriptives

3. PHONÉTIQUE \ PHONOLOGIE

3.0. Études d'ensemble

3.1. Phonétique historique

3.2. Phonétique descriptive

3.3. Phonétique expérimentale

3.4. Phonologie historique et descriptive

4. ORTHOGRAPHE

4.0. *Études d'ensemble et méthodologie*

4.1. *Histoire de l'orthographe*

4.2. *Réformes*

5. *SYSTÈME GRAMMATICAL DU FRANÇAIS*

5.0. *Méthodologie*

5.1. *Grammaires*

5.2. *Études de morphologie*

5.3. *Études de syntaxe et de morphosyntaxe*

6. *LEXIQUE. Études générales ; étymologie et histoire des mots*

6.0. *Études descriptives générales ; méthodologie générale*

6.1. *Étymologie ; histoire des mots*

61.0. *Études d'ensemble et méthodologie*

61.1. *Études par mots*

61.2. *Datations*

61.3. *Emprunts par langues d'origine*

7. *MORPHOLOGIE LEXICALE*

7.0. *Études d'ensemble ; principes*

7.1. *Composition*

7.2. *Dérivation*

7.3. *Abréviation*

8. *SÉMANTIQUE LEXICALE*

8.0. *Études d'ensemble*

8.1. *Études par mots*

8.2. *Études par champs*

8.3. *Synonymes, homonymes, paronymes, antonymes, etc.*

8.4. *App. : Études thématiques*

9. *VOCABULAIRES TECHNIQUES*

9.0. *Études d'ensemble*

9.1. *Études par domaines et par mots*

10. *ARGOTS*

10.0. *Études d'ensemble*

10.1. *Études par milieux et par mots*

11. *ONOMASTIQUE*

11.0. *Études d'ensemble*

11.1. *Toponymie*

11.2. *Anthroponymie*

12. *LE VOCABULAIRE FRANÇAIS PAR MOTS (récapitulation)*

12.1. *Études de mots français*

12.2. *App. : Études auxiliaires (études de mots étrangers utiles à l'étude des mots français correspondants)*

13. *LEXICOGRAPHIE*

13.0. *Études*

13.1. *Dictionnaires généraux de langue*

13.2. *Dictionnaires encyclopédiques*

13.3. *Dictionnaires spéciaux (synonymes, antonymes, etc.)*

13.4. *Dictionnaires techniques*

13.5. *Dictionnaires étymologiques*

13.6. *Dictionnaires multilingues*

13.7. *Glossaires - index - concordances*

14. *STYLISTIQUE ET RHÉTORIQUE DE L'EXPRESSION*

14.0. *Études d'ensemble et méthodologie*

14.1. *Études de détail ; langue des auteurs*

15. DIALECTES ET PARLERS

15.0. *Méthodologie*

15.1. *Dialectes et patois*

15.2. *Le français régional en France*

15.3. *Le français hors de France*

16. STATISTIQUE LINGUISTIQUE ; LINGUISTIQUE QUANTITATIVE appliquée au français.

III. THÉORIE ET PRATIQUE LEXICOGRAPHIQUES

1. *Au terme d'une première étape on mesure, avec le chemin parcouru et les paysages embrassés, la distance qui sépare l'œuvre réalisée de l'œuvre conçue.*

Ce qu'on a voulu présenter au lecteur est clair et simple : une certaine lecture de la langue à travers des informations dispensées dans des monographies alphabétiques. Cette lecture est une lecture post rem dans sa procédure, puisqu'elle part des énoncés pour remonter à leur source en langue ; elle l'est encore selon l'exposition de la matière lexicographique, dans la mesure où celle-ci est faite d'exemples, qu'un lecteur habitué au déchiffrement des textes peut lire sans recourir aux commentaires qui les encadrent. Elle est une lecture ante rem, c'est-à-dire avant l'acte de langage, dans la mesure où le dictionnaire définit les conditions auxquelles un mot doit obéir pour entrer dans des énoncés grammaticalement corrects et sémantiquement recevables ; dans la mesure aussi où elle présente le mot comme une virtualité porteuse de l'héritage culturel qui s'y attache et qui attend de nouvelles confrontations avec le réel dans de nouveaux actes de langage. Elle est une lecture cum re, dans la mesure où, grâce à la définition notamment, le dictionnaire offre le moyen de contrôler au fur et à mesure la pertinence des choix auxquels procède le locuteur dans l'instant du discours. Elle est enfin une lecture de re dans la mesure où, notamment avec l'aide des commentaires historiques et documentaires, le dictionnaire est une invitation à réfléchir sur les possibilités de l'acte de langage, qui, jouant en quelque sorte avec les unités de langue venues de la tradition, se charge de les conduire, dans la fidélité, le gauchissement ou la rupture, vers une nouvelle étape qui peut être aussi la dernière.

Dans la mesure où le dictionnaire offre une suite de vues fragmentaires mais cohérentes sur le fonctionnement abstrait et concret du système qui encadre les mots, il leur donne forme en les déclarant intelligibles et communicables et donc aptes à des discours éventuels possibles ; dans la mesure où il précise le détail des conditions d'emploi, il définit, fragment par fragment, les usages, c'est-à-dire les énoncés non plus seulement possibles, mais permis et admis par la société qui s'exprime à travers eux ; dans la mesure où il tire sa substance de textes écrits, sélectionnés en raison non seulement de leur apport linguistique mais aussi de leurs qualités de perfection formelle, le dictionnaire initie à l'art du discours rhétorique, que celui-

ci soit typiquement littéraire ou se réalise sous la forme plus sobre du discours scientifique ou technique.

Dans la mesure où le dictionnaire reflète une culture ou une succession de cultures, il offre une accumulation de vues partielles sur l'esprit de cette culture, qui grâce au vocabulaire se donne des cadres supra-individuels, dans lesquels chaque usager trouve les schèmes virtuels et préétablis de sa prise sur le réel, en même temps que les moyens de combiner librement les formes du langage et d'infléchir ainsi le schématisme linguistique héréditaire selon une herméneutique nouvelle et personnelle du réel. Si bien que le dictionnaire présente non seulement la langue comme une monnaie que, en la vérifiant à chaque acte de langage, on se passe de main en main dans la communication courante, mais aussi comme une souple mise en œuvre de moyens prédéterminés mais capables de s'adapter aux mouvances et nuances de l'expression personnelle ou de groupe. Les exemples, surtout quand ils ont un minimum d'étendue, sont la preuve de cette plasticité de la langue naturelle, à l'intérieur de laquelle, moyennant les simplifications et spécifications nécessaires, les langues « artificielles », c'est-à-dire techniques, trouvent aisément une place.

Dans la mesure où le dictionnaire offre toutes ces informations, il est aussi un manuel de normativité, mais de normativité réelle et réaliste, parce que nuancée (cf. supra, p. XVI). Il prémunit ainsi contre la cacolexie et la cacographie, en enseignant ce qui est grammaticalement contraignant et en montrant ce qui est sémantiquement acceptable ; mais en même temps il incite à la « créativité poétique » en montrant jusqu'où règne la liberté admise partout et jusqu'où ont pu aller trop loin des écrivains pour lesquels la langue est moins instrument de communication avec autrui que possibilité de discours à soi-même (un je s'adresse à un moi supposé au courant de la situation, laquelle peut donc rester totalement implicite, d'où l'hermétisme et le caractère elliptique du discours lyrique), ou plus simplement encore instrument d'incantation affective ou expressive, en d'autres termes musique mélodique et rythmique.

Chaque œuvre lexicographique a enfin son esprit propre, qui lui donne son unité sinon sa cohérence ; nous avons déjà dit que la nôtre a pour ambition de faire sentir partout l'esprit d'une exacte philologie, c'est-à-dire d'une pesée des données collectées, contrôlées, sélectionnées, interprétées dans le respect de la réalité historique attestée ; c'est seulement sur la base d'une exacte philologie qu'un tel dictionnaire peut aussi être linguistique, c'est-à-dire scientifique, et en fin de compte remplir sa fonction de manuel pratique capable de répondre aux questions qu'est censé poser le public qu'on s'est donné par hypothèse ou construction.

2. *Il est certes trop tôt pour dresser un bilan total des écarts de la réalité par rapport au projet : la critique y pourvoira. Précisons cependant encore une fois que nous sommes dès maintenant conscients des conséquences de certains aspects de notre mode de travail. Celui-ci a entre autres caractères d'être une œuvre collective, créée par des équipes dont les membres et parfois les responsables changent. Une certaine disparate est donc inévitable, sans qu'elle soit nécessairement fatale. La doctrine, quelque unie qu'elle soit, peut selon ces fluctuations mettre l'accent sur tel aspect plutôt que sur tel autre ; on verra des traces nombreuses de la pensée de Gustave Guillaume dans les articles consacrés au vocabulaire grammatical, on retrouvera du Jakobson dans les articles sémantiques, du Fouché ou du Martinet dans telles rubriques de phonétique et d'orthographe, du Meillet traditionnel dans les rubriques étymologiques et historiques. Des divergences apparaîtront aussi dans la manière d'équilibrer le choix des exemples, tel rédacteur ayant tendance à privilégier le début de notre période, tel autre plutôt la fin. Les analyses sémantiques elles-mêmes sont plus ou moins poussées selon les tempéraments des rédacteurs. Tel qui est sensible au caractère démonstratif des exemples pense moins avoir à creuser l'élaboration des cadres classificateurs ; tel autre au contraire pousse le scrupule de l'analyse culturelle jusqu'aux confins de l'information encyclopédique. Celui-ci se contentera de souligner avec soin les groupements paradigmatiques qu'offrent les exemples, celui-là les relèvera plutôt dans des remarques substantielles notant jusqu'aux singularités les plus rares. La « logique interne » présidant à l'économie des articles les plus riches - en raison de la fréquence et de la polysémie de certains mots - peut varier : tel sera plus sensible au contexte grammatical qu'il mettra donc en évidence, tel autre choisira pour cadre général de l'exposé les grandes oppositions sémantiques. De*

semblables inégalités se constatent dans les autres rubriques de nos articles. Nous avons dans nos relectures et corrections successives tâché de remédier aux inconvénients d'une certaine disparate doctrinale, mais nous n'avons pas cru devoir imposer un moule absolument uniforme aux quelques dizaines de collaborateurs associés mais heureusement non dépourvus de personnalité.

En revanche nous avons mis à rude épreuve leur amour-propre d'auteurs en leur demandant d'accepter (sous réserve d'une discussion toujours possible avant la décision finale) des remaniements parfois complets de leurs projets d'articles, un peu à l'exemple des mathématiciens Bourbakistes qui doivent à cet effacement devant le travail des réviseurs la réputation d'aimer certes Platon (c'est-à-dire leurs conceptions personnelles), mais de lui préférer par-dessus tout, dans chaque cas, la « vérité ».

Le deuxième trait qui caractérise notre travail est qu'il doit constamment compter avec le facteur temps. Notre méthode s'est constituée au fur et à mesure de l'évolution doctrinale de la linguistique moderne ; à mesure aussi que se constituait l'inventaire des faits que nous avions à interpréter ; au rythme enfin des moyens en personnel et en techniques, qui étaient mis à notre disposition moins en fonction de nos besoins que des ressources de notre organisme public de rattachement. On a déjà dit comment les conditions de calendrier nous avaient imposé, au cours même de la rédaction de ce premier volume, des modifications importantes à notre programme. Les techniques même de la présentation matérielle de notre information ont évolué au fur et à mesure, par une confrontation constante des exigences théoriques et des réalités concrètes qu'il s'agissait de présenter.

On ne mentionne que pour mémoire les lacunes de notre information, les erreurs de détail ou de conception, sans parler des difficultés inhérentes à une typographie qui met en œuvre en moyenne 8 500 signes par page imprimée.

Pour tout cela nous faisons appel non à l'indulgence, mais à la compréhension de nos lecteurs, spécialistes ou non de la langue dans son ensemble ou d'un de ses domaines particuliers. Dès maintenant nous accueillerons avec gratitude toute suggestion positive nous permettant d'améliorer la rédaction ou la présentation de nos prochains volumes. Nous pouvons aussi annoncer dès maintenant que grâce à une gestion intégrale de ce premier volume par l'ordinateur nous pourrions déceler les déséquilibres ou inégalités de traitement des divers éléments dont se composent nos articles.

3. *Tel quel nous livrons ce début de notre œuvre commune à l'usage actif de nos lecteurs. Qu'il connaisse auprès d'eux son destin, que nous voudrions aussi propice que possible.*

En formulant ce vœu, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer nos remerciements à tous ceux qui nous ont aidés depuis plus d'une décennie dans le lourd travail de mise en route et dans la tâche plus lourde encore de la poursuite obstinée de l'entreprise. Nous devons mentionner en premier lieu les Directeurs Généraux et les Directeurs Scientifiques du Centre National de la Recherche Scientifique, qui, dans des tournants parfois décisifs, nous ont soutenus et nous ont dotés de très importants moyens de production. On voudrait nommer en particulier MM. Michel Lejeune, membre de l'Institut, et Pierre Bauchet, directeurs pour les Sciences humaines l'un dans la période du début, l'autre vers la période d'achèvement de notre organisation scientifique et administrative : sans eux, ni le Centre T.L.F., ni ses publications n'existeraient avec cette ampleur qui fait légitimement envie aux moins pourvus. Nous avons déjà mentionné ce que nous devons à notre maître disparu Mario Roques et à la Commission du C.N.R.S. qu'il présidait ; nous n'oublierons pas davantage M. Clovis Brunel, qui au nom de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, présida avec autorité le Colloque de Strasbourg d'où est sortie notre œuvre. Un remerciement spécial va naturellement au Comité directeur de notre Centre, et plus particulièrement à ses présidents successifs MM. Maurice Lebègue et Félix Lecoy, membres de l'Institut, dont l'amicale et efficace sympathie ne nous a jamais fait défaut. Nous devons remercier très chaleureusement la Bibliothèque universitaire et la Bibliothèque

municipale de Nancy, qui inlassablement, sous l'impulsion de M^{lle} M. Marchal, et de MM. Cuénot, Nouat et Thirion, nous ont procuré les nombreux documents imprimés dont nous avons besoin ; ni l'Institut de Recherche et d'Histoire des textes (CNRS), qui grâce à M^{lle} Ed. Brayer a pu nous fournir régulièrement les datations de manuscrits que réclamaient les notices étymologiques. Comment enfin oublier les conseils, suggestions et amendements qui nous sont venus des spécialistes qui ont bien voulu examiner nos fascicules d'essai, et parmi lesquels je ne voudrais mentionner pour l'exemple que M. A. Goose, professeur à l'Université de Louvain ?

Que j'adresse aussi un grand merci à mes collaborateurs du Centre pour un Trésor de la Langue française, et plus particulièrement à ceux qui y assumèrent ou assument encore des responsabilités parfois écrasantes, ne surprendra personne : sans qu'il soit besoin ici de les désigner nommément - on a trouvé leur liste en tête de ce volume - ils savent quels liens tisse le labeur quotidien, soutenu de-ci de-là dans la lutte, toujours dans l'effort, mais souvent aussi dans la joie que procure la conviction que nous faisons œuvre utile au service de cette valeur inestimable qu'est une grande langue humaine, où s'incarne le génie d'un peuple, d'une ethnie, d'une culture répandue à travers le monde, que simultanément elle reflète et contribue à créer.

Nancy, le 25 août 1971

Paul IMBS.

1. DUBOIS (J.), Recherches lexicographiques : esquisse d'un dictionnaire structural. *Études de Linguistique appliquée*, 1962, t. 1, pp. 43-48.-ID., Représentation des systèmes paradigmatiques formalisés dans un dictionnaire structural. *Cah. Lexicol*, 1964, t. 2, pp. 3-15. - ID., Dictionnaire et discours didactique. *Langages*. Paris, 1970, t. 19, pp. 35-47. - ID. et DUBOIS (C.), Introduction à la lexicographie : le dictionnaire. Paris, Larousse, 1971, 211 p. (Langue et langage). - MATORÉ (G.), Histoire des dictionnaires français. Paris, Larousse, 1968, 279 p. - QUEMADA (B.), Les Dictionnaires du français moderne. 1539-1863. Étude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes. Paris, Didier, 1968, 684 p. - REY (A.), À propos de la définition lexicographique. *Cah. Lexicol* 1965, n° 6, pp. 67-80. - ID., Les Dictionnaires, forme et contenu. *Cah. Lexicol*. 1965, n° 7, pp. 66-102. - ID., Les Bases théoriques de la description du français : tendances actuelles. *Trav. Ling. Litt. Strasbourg*, 1968, t. 6, n° 1, pp. 55-73. - ID., Typologie génétique des dictionnaires. *Langages*. Paris, 1970, t. 19, pp. 48-68. - REY-DEBOVE (J.), La Définition lexicographique : recherches sur l'équation sémique. *Cah. Lexicol* 1966, n° 5, pp. 71-94. - ID., Le Domaine du dictionnaire. *Langages*. Paris, 1970, t. 19, pp. 3-34. - ID., Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains. La Haye, Mouton, 1971. - WAGNER (R.-L.), Les Vocabulaires français. I. Définitions. Les Dictionnaires. Paris, Didier, 1967, 191 p. ; II. Les tâches de la lexicologie synchronique. Glossaires et dépouillements. Analyse lexicale. Paris, Didier, 1970, 184 p. - Nous avons en outre tiré grand profit des études sémantiques de O. DUCHACEK et de A. J. GREIMAS. Dans l'impossibilité de les citer, nous y renvoyons une fois pour toutes le lecteur.

2. Liste des participants : Allemagne : MM. BALDINGER K., ELWERT T., JOCHEM ?, LAUSBERG H., PIEL J.-M., SCHALK F., WAN-DRUSZKA M. ; Belgique : M. RENSON J. ; Espagne : M. LAPESA R. ; France : MM. BACQUET P., BAULIG H., BRUNEL C., BRUNEAU Ch., CHENNEVELLE O., CHEVALIER J., DAGENS J., GARDETTE P., GAULMIER J., GILBERT P., M^{lle} GONON M., MM. GUIRAUD P., GUYARD M.-F., IMBS P., KOHLER E., LEJEUNE M., MATORÉ G., MICHA A.,

MULLER Ch., NANDRIS O., M^{lle} PARENT M., MM. QUEMADA B., RENUCCI P., ROBERT G., ROBERT P., SIMON M., STRAKA G., VARET G., WAGNER R.-L. ; Grande-Bretagne : MM. ULLMANN S., WEXLER P.-J. ; Italie : MM. BATTISTI C., MIGLIORINI B. ; Pays-Bas : M. VIDOS B. E. ; Pologne : M^{me} KASPRZYK ; Suisse : MM. COLON G., MANGOLD M., M^{lle} MULLER M., MM. VOILLAT F., von WARTBURG W.

3. Dans *Lexicologie et Lexicographie française et romanes. Orientations et exigences actuelles. Strasbourg, 12-16 novembre 1957* (Paris, Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1961, 293 p. - Colloques internationaux du Centre National de la Recherche Scientifique. Sciences Humaines), pp. 285-6.

4. Cf. p. XIV.

5. La liste des textes dépouillés est donnée p. XLIX.

6. JOURNET (René), PETIT (Jacques), ROBERT (Guy), Mots et dictionnaires (1798-1878). Paris, Les Belles Lettres, 1966-1971, 6 vol., (Annales litt. de l'Univ. de Besançon, 78, 92, 99, 101, 108). 1. Abandon - Cancanier. 1966, 215 p. ; 2. Cancre - Dévouement. 1968, pp. 217-524 ; 3. Dextrement - Hagar. 1968, pp. 525-856 ; 4. Haineusement - Maculer. 1969, pp. 857-1172 ; 5. Madame - Partiellement. 1970, pp. 1173-1536 ; 6. Partir - Produit. 1971, pp. 1537-1932.

7. Liste des manuels systématiquement consultés :

a) En vue de la sélection.

- XX^e siècle : BOISDEFFRE (P. DE), *Une Histoire vivante de la littérature d'aujourd'hui*, Paris, Perrin, 1962. - CLOUARD (H), *Histoire de la littérature française du Symbolisme à nos jours*, Paris, A. Michel, 1959-1962. 2 vol. - PICON (G.), *Panorama de la nouvelle littérature française*, Paris, Gallimard, 1960. - SIMON (P.-H.), *Histoire de la littérature française au XX^e siècle (1900-1950)*, Paris, A. Colin, 1962. 2 vol.

- XIX^e siècle : BÉDIER (J.), HAZARD (P.), *Littérature française*, Paris, Larousse, 1948. 2 vol. - *Histoire des Littératures*, t. 3 : Littératures françaises connexes et marginales, sous la dir. de R. Queneau, Monaco, Imprimerie Nationale, 1958. - LANSON (G.), *Manuel bibliographique de la littérature française moderne (1500-1900)*, Paris, Hachette, 1912. 4 vol. - THIBAUDET (A.), *Histoire de la littérature française de 1789 à nos jours*, Paris, Stock, 1937. - VAN TIEGHEM (P.), *Répertoire chronologique des littératures modernes*, Paris, Droz, 1937. - GIRARD (A.), *Le Journal intime*, Paris, PUF, 1963. - LELEU (P.), *Les Journaux intimes*, Paris, PUF, 1952.

b) En vue de la datation.

TALVART (H.), PLACE (G.), PLACE (J.), *Bibliographie des auteurs modernes de langue française (1801-1962)*, Paris, éd. de la Chronique des Lettres Françaises [© Mirbeau]. - THIEME (Hugo P.), *Bibliographie de la littérature française de 1800 à 1930*, Paris, Droz, 1933. 3 vol.

- Périodiques et catalogues : *L'Information littéraire* (mises au point bibliographiques). - *Revue d'Histoire littéraire de la France*. - *Biblio* (numéros mensuels consacrés à un écrivain, avec sa bibliographie). - *Bibliographie de la France*. - *La Librairie française (1930-1933)*. - *Id. (1933-1945)*. - *Id. (1946-1955)*. - *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque Nationale*.

8. Nous aurions voulu connaître avec exactitude les tirages des œuvres ; l'enquête s'est vite révélée quasi

impossible ou douteuse quant à ses résultats chiffrés.

9. Quelques exemples de doubles dépouillements (à la fois par l'I.G.L.F. et le T.L.F.) : *Alcools* et *Calligrammes* de G. Apollinaire, *Journal* d'A. Gide, *New-York* de Paul Morand, etc.

10. Pour le XIX^e siècle : M. J. Pommier, de l'Institut ; MM. J. Gaulmier, M.-F. Guyard, L. Jarno, J. Levailant, J. Mourot. - Pour le XX^e siècle : MM. M.-F. Guyard, J. Levailant ; M^{lle} M. Parent.

11. Pour la composition du Comité directeur, cf. *supra* p. V.

12. Quelques œuvres ayant connu des éditions successives très modifiées ont fait l'objet d'une perforation édition par édition, telles p. ex. les trois *Tentation de saint Antoine* de Gustave Flaubert, les deux *Tête d'or* et les deux *La Ville* de Paul Claudel.

13. Ils peuvent cependant être fournis à la demande en vue de quelque « onomasticon » à venir.

14. Liste des mots grammaticaux de très grande fréquence : a, à, afin, ailleurs, ainsi, alors, après, arrière, assez, au, aucun, aucune, aucunes, aucuns, auprès, auquel, aussi, aussitôt, autant, autre, autrement, autres, autrui, aux, auxquelles, auxquels, avant, avec, beaucoup, bien, c', çà, car, ce, ceci, cela, celle, celles, celui, cent, cents, cependant, certain, certaine, certaines, certains, ces, cet, cette, ceux, chacun, chacune, chaque, chez, ci, cinq, cinquante, combien, comme, comment, contre, d', dans, davantage, de, deçà, dedans, dehors, déjà, delà, depuis, derrière, des, dès, desquelles, desquels, dessous, dessus, deux, devant, devers, dix, donc, dont, douze, du, duquel, durant, elle, elles, en, encore, enfin, ensemble, entre, envers, environ, és, et, eux, fors, fort, franco, guère, hormis, hors, lui, huit, il, ils, j', jamais, je, jour, jusqu', jusques, l', la, là, laquelle, le, lequel, les, lès, lesquelles, lesquels, leur, leurs, lez, loin, lors, lorsqu', lorsque, lui, m', ma, maint, mainte, maintenant, maintes, maints, mais, mal, malgré, me, même, mêmes, mes, mien, mienne, miennes, miens, mille, moi, moins, mon, moyennant, n', ne, nenni, ni, non, nos, notre, nôtre, nôtres, nous, nul, nulle, nullement, on, onze, or, ou, où, oui, outre, par, parce, parmi, pas, pendant, personne, peu, plus, plusieurs, plutôt, point, pour, pourtant, pourvu, près, presqu', presque, puis, puisqu', puisque, qu', quand, quant, quarante, quasi, quatorze, quatre, que, quel, quelle, quelles, quelqu', quelque, quelquefois, quelques, quels, qui, quiconque, quinze, quoi, quoiqu', quoique, rien, s', sa, sans, sauf, se, seize, selon, sept, ses, seulement, si, sien, sienne, siennes, siens, sinon, sitôt, six, soi, soit, soixante, son, sous, suivant, sur, sus, t', ta, tandis, tant, tantôt, te, tel, telle, tellement, telles, tels, tes, tien, tienne, tiennes, tiens, toi, ton, tôt, toujours, tous, tout, toute, toutes, treize, trente, très, trois, trop, tu, un, une, unes, uns, vers, via, vingt, vingts, voici, voilà, voir, voire, volontiers, vos, votre, vôtres, vous, y. Assimilés aux mots de cette liste : avait, avoir, chose, dire, dit, est, était, être, faire, fait, faut, fois, fort, grand, homme, jour, petit, peut, plein, suis, temps, vie, vite.

15. Pour des précisions techniques sur les états de groupes binaires, cf. G. Gorcy, R. Martin, J. Maucourt, R. Vienney. *Le Traitement des groupes binaires* dans *Cahiers de lexicologie*, 17, Didier-Larousse, Paris, 1970-71, pp. 15-44.

16. C'est une question de savoir si, considéré dans son ensemble, et non dans chacune de ses définitions, tout dictionnaire unilingue n'est pas affecté du péché de circularité, puisque tout mot intervenant dans les définitions revient nécessairement dans la nomenclature ; le recours universel à une métalangue très différenciée permettrait d'éviter la circularité, mais le dictionnaire d'unilingue deviendrait alors bilingue. Pratiquement, ce qui est demandé au lexicographe d'un dictionnaire unilingue, c'est qu'il évite la circularité cas par cas, de renvoi à renvoi, comme dans l'exemple ci-dessus donné. Le problème théorique trouve sa solution, selon nous, dans la résignation (à laquelle doivent consentir lexicologues et lexicographes) à laisser un nombre de termes très généraux en dehors de l'analyse componentielle, la suggestion de termes en

opposition sémantique étant suffisante pour les personnaliser.

17. A. BARBEAU, É. RODHE, *Dictionnaire phonétique de la langue française...* Fransktt Uttalslexikon..., Stockholm, P.A. Norstedt, 1930. - P. FOUCHÉ, *Traité de prononciation française*, 2^e éd., Paris, C. Klincksieck, 1959. - *Harrap's standard French and English dictionary*, Ed. by J. E. Mansion, With suppl. (1962), London-Toronto-Wellington-Sydney, G. G. Harrap, 1968, 2 vol. - L. WARNANT, *Dictionnaire de la prononciation française*, 3^e éd. rev. et corr. ..., Gembloux, J. Duculot, 1968.

■ [Retour](#)

